Rapport annuel 2005-2006

Affaires intergouvernementales et Commerce

La version française de ce rapport annuel se trouve sur le site Internet
An English version of this Annual Report can be found on the internet at
www.gov.mb.ca/ia

À Son Honneur
L'honorable John Harvard, C.P., O.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de vous présenter, à titre d'information, le rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le lieutenant-gouverneur, l'expression de ma haute considération.

Le ministre,

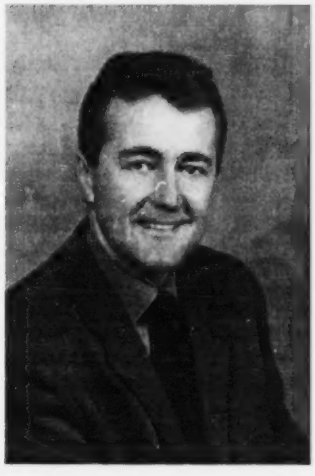

Scott Smith

Manitoba

Affaires intergouvernementales et Commerce

Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) R3C OV8
CANADA

Monsieur Scott Smith
Ministre des Affaires intergouvernementales et du Commerce
Palais législatif, bureau 301
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le ministre,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2006.

Tout au long de l'exercice, nous avons entrepris un certain nombre d'initiatives pour améliorer la viabilité, la santé et la sécurité à long terme des municipalités et des collectivités du Manitoba. Nous avons renforcé le système intégré de gestion des urgences en proposant des modifications à la *Loi sur les mesures d'urgence* et en nous réorientant vers les programmes de prévention et d'intervention tels que les plans de continuité des activités pour les entreprises. Nous avons amélioré la sécurité de nos villes en augmentant le nombre de postes d'agents de police à Winnipeg et à Brandon pour contribuer au renforcement des collectivités. Nous avons également renforcé la protection environnementale de nos collectivités grâce à l'adoption de la nouvelle *Loi sur l'aménagement du territoire* qui simplifie les méthodes et prévoit une meilleure intégration des décisions touchant la protection de l'eau et l'aménagement du territoire. La nouvelle loi ainsi que le récent règlement modifiant le *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols* (Politique n° 2 – Agriculture), lesquels sont tous deux entrés en vigueur le 1er janvier, aident aussi à mettre en œuvre la stratégie provinciale d'élevage. La mise en œuvre d'une nouvelle *Loi sur les élections municipales et scolaires* a permis de simplifier et de moderniser les processus des élections locales.

Nous avons continué de fournir une aide généreuse aux municipalités du Manitoba. Pour assurer l'équité en matière d'impôts, nous avons procédé à une réévaluation complète de toutes les propriétés du Manitoba à l'extérieur de Winnipeg. Nous avons accru notre généreuse aide financière à l'ensemble des municipalités grâce à la création du nouveau Fonds de croissance du Manitoba qui élargit la formule de partage unique des recettes provenant l'impôt sur le revenu de façon à inclure le partage des recettes provenant de la nouvelle taxe sur le carburant et, cette année, nous avons versé huit millions de dollars supplémentaires aux municipalités pour leurs infrastructures et leurs services. Une grande variété d'ententes fédérales-provinciales à coûts partagés continuent de répondre aux priorités en matière d'infrastructures et de services municipaux. Nous nous sommes véritablement engagés à la revitalisation de Winnipeg en annonçant l'expansion du programme Quartiers vivants à d'autres quartiers du centre-ville; le nouveau partage des recettes de casinos pour Winnipeg; l'augmentation des fonds prévus pour les transports en commun et les routes, grâce au Fonds de croissance du Manitoba, et l'adoption d'un nouveau cadre de financement à long terme pour les immobilisations de la ville.

Nous travaillons aussi étroitement avec les entreprises du Manitoba pour développer de nouvelles capacités d'exportation et aider les exportateurs actuels à diversifier leurs marchés. En 2005, les entreprises exportatrices du Manitoba ont enregistré une bonne année, leurs exportations ayant augmenté de 1,5 % par rapport à 2004. Pendant les six premiers mois de 2006, elles ont maintenu leur performance et enregistré une augmentation de presque 9,0 % par rapport à la même période en 2005.

En février 2006, nous avons coordonné la mission commerciale fructueuse du premier ministre Gary Doer en Inde. C'était la plus grande mission de l'histoire du Manitoba et elle incluait 45 délégués de 34 entreprises et organisations. Nous avons également publié le document *Dépasser nos limites – Cadre stratégique régissant les activités du Manitoba sur la scène internationale* en janvier 2006, document qui décrit le contexte permanent dans lequel la province exerce un rôle continu et de plus en plus important sur la scène internationale. Nous constatons une augmentation des missions diplomatiques au Manitoba ainsi que des nominations aux corps consulaires dans la province, ce qui reflète la stratégie proactive de la Province en matière de commerce international.

Nous nous sommes efforcés d'améliorer la coordination intergouvernementale pour attirer des chercheurs de réputation internationale et avons collaboré avec le gouvernement fédéral pour renouveler le programme de travail hors campus à l'intention des étudiants étrangers, un projet lancé au Manitoba et adopté, depuis, par d'autres provinces. Nous avons également continué de promouvoir le Manitoba à l'étranger comme excellent lieu pour suivre des études et nous sommes ravis d'avoir enregistré une augmentation des inscriptions d'étudiants étrangers d'environ 15 % par rapport à l'année dernière.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

La sous-ministre,
Affaires intergouvernementales

Linda McFadyen

La sous-ministre,
Relations fédérales-provinciales et internationales
et sous-ministre du Commerce

Diane Gray

Table des matières

TITRE	N° DE PAGE
Avant-propos	1
Organigramme	4
Bureaux régionaux	5
SECTION I – AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES	6
Administration et finances	7
• Traitement du ministre	7
• Bureau de la sous-ministre	7
• Bureau de Brandon	8
• Gestion des ressources humaines	8
• Services administratifs et financiers	9
• Commission municipale	11
Aménagement du territoire et développement communautaire	12
• Haute direction	12
• Services de planification provinciale	13
• Services de planification communautaire	15
Soutien provincial-municipal	18
• Haute direction	18
• Services d'évaluation	19
• Services consultatifs et financiers aux municipalités	21
• Systèmes d'information	24
Aide financière aux municipalités	27
• Aide financière à la Ville de Winnipeg	27
• Aide financière aux autres municipalités	30
• Subventions aux municipalités en remplacement d'impôt	32
• Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	33
Ententes Canada-Manitoba	34
• Programme Infrastructures Canada-Manitoba	34
• Entente de partenariat économique	36
• Entente de partenariat de Winnipeg	37
Initiatives stratégiques urbaines	39
• Quartiers vivants	39
• Programmes de quartiers	40
• Développement économique communautaire urbain	41
• Initiatives de développement rural	42

SECTION II – COMMERCE ET RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET INTERNATIONALES 43

Relations fédérales-provinciales et internationales 43
- Relations fédérales-provinciales 43
- Relations canado-américaines et internationales 46
- Éducation internationale 48
- Bureau du protocole 50

Commerce Manitoba 51

Bureau du Manitoba à Ottawa 58

SECTION III – ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE 60

Organisation des mesures d'urgence 61

SECTION IV – COÛTS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS 64

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations 65

SECTION V – INFORMATION FINANCIÈRE 66

- État de rapprochement 67
- Sommaire des dépenses 68
- Sommaire des recettes par source 79
- Sommaire des dépenses et des effectifs sur cinq ans par autorisation de crédit 80

SECTION VI – AUTRES CRÉDITS 82

- Urgences diverses 83

SECTION VII – ANNEXES 87

A. Évaluation de la valeur marchande – Totaux provinciaux 88
B. Évaluation scolaire totale (valeurs fractionnées) 89
C. Comités et sociétés de la Couronne 90
D. Activités et réalisations en matière de développement durable 91
E. Indicateurs de progrès ou de rendement 102

Avant-propos

Introduction

Le ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce a été créé dans le cadre d'une réorganisation gouvernementale en novembre 2003. La Division du développement économique communautaire des régions rurales et du Nord a été intégrée à ce ministère depuis l'ancien ministère des Affaires intergouvernementales. Dans le cadre du même remaniement, une nouvelle division, Commerce et relations fédérales-provinciales et internationales, a été créée par le transfert de programmes relevant jusque-là de cinq ministères. Ce regroupement a facilité la coordination des ressources et des connaissances spécialisées en relations internationales au sein du gouvernement du Manitoba et a ainsi permis d'optimiser l'efficacité et l'harmonisation avec les stratégies gouvernementales et de fournir un accès « à guichet unique » et uniforme aux activités internationales du gouvernement.

L'Organisation des mesures d'urgence (OMU) a été annexée au ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce en 2004. La responsabilité de l'OMU à l'égard de la coordination et de la gestion globales des préparatifs d'urgence pour l'ensemble du gouvernement ainsi qu'à l'égard du soutien aux municipalités pour les questions liées à la gestion des urgences s'intègre bien avec d'autres aspects du portefeuille du Ministère.

Structure du rapport

Le rapport annuel est organisé selon la structure des crédits du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce, telle qu'elle figure dans le Budget des dépenses principales de la Province du Manitoba pour l'exercice terminé le 31 mars 2006. Il reflète donc les crédits ministériels votés par l'Assemblée législative. Le rapport contient des renseignements sur le rendement financier et les écarts, au niveau des postes principaux et secondaires, en ce qui concerne les objectifs et les résultats du ministère. Est également inclus un tableau des dépenses et des effectifs rajustés du ministère pour les cinq dernières années.

Rôle et mission

La mission du ministère est d'aider les Manitobains à bâtir des collectivités et des quartiers sains, sûrs, durables et productifs. Le ministère joue un rôle de chef de file et travaille en collaboration avec les entreprises et les Manitobains des collectivités urbaines, rurales et du Nord pour que ces dernières soient des lieux d'épanouissement. Ses clients sont notamment les particuliers, les administrations locales, les groupes communautaires et les entreprises.

Le ministère établit un cadre législatif, financier et stratégique ainsi qu'une structure de planification visant à soutenir des administrations locales démocratiques, comptables, efficaces et rentables et à faciliter le développement économique durable de nos collectivités ainsi qu'une gestion coordonnée et efficace des urgences. Il fait la promotion des possibilités d'investissement et aide les sociétés manitobaines (en particulier les fournisseurs de produits et services) à devenir capables d'exporter et de s'introduire sur de nouveaux marchés. En vertu de ce cadre, le ministère exécute des programmes visant à répondre à des besoins précis dans les domaines suivants : formation, conseils réguliers, analyse technique, promotion et financement relatifs à la revitalisation et à l'aménagement des collectivités et des quartiers, développement de l'infrastructure, aménagement des terres, gestion des affaires locales, préparation, intervention et rétablissement dans le domaine des urgences, commerce et investissement.

Se distinguant par un intérêt général pour la promotion du bien-être de nos résidants, de nos entreprises et de nos collectivités, le ministère joue un rôle de directeur en préconisant la satisfaction des besoins des collectivités et des quartiers, et il sert de catalyseur et de coordonnateur pour passer à l'action. Il défend également les intérêts du Manitoba sur le plan international. Il fait aussi la promotion de relations intergouvernementales et de partenariats stratégiques entre le secteur privé et les organisations non gouvernementales.

Responsabilités législatives

Le ministre offre des services et des programmes en vertu des Lois codifiées du Manitoba qui figurent ci-dessous (conformément aux annexes M et R du décret 361/2005) :

Loi sur le Partenariat de la région de la capitale

Charte de la Ville de Winnipeg (L.M. 2002, c. 39)

Loi sur la Corporation du Centre des congrès (L.M. 1988-89, c. 39)

Loi sur les districts d'administration locale

Loi sur les municipalités

Loi sur l'évaluation municipale

Loi sur l'administration municipale

Loi sur la Commission municipale

Loi sur les élections municipales et scolaires

Loi sur le rajustement des dettes municipales

Loi sur les recettes des municipalités (subventions et imposition) (Partie 2)

Loi sur le temps réglementaire

Loi sur l'aménagement du territoire (sauf la Partie X)

Loi sur les offices régionaux de gestion des déchets

Loi sur le dégrèvement de l'impôt foncier des soldats

Loi sur la Société du commerce et de l'investissement du Manitoba

Loi sur les subventions inconditionnelles

Loi sur les mesures d'urgence

Loi sur les centres téléphoniques de sécurité publique – service d'urgence 911

Structure organisationnelle

La structure organisationnelle du ministère est présentée dans l'organigramme et sur la carte jointe qui illustre le système de prestation régionale. Les activités ministérielles s'articulent autour de cinq secteurs fonctionnels :

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire est responsable de la création et de la gestion d'un cadre stratégique et législatif pour l'aménagement efficace du territoire, qui étaie toutes les décisions provinciales et locales sur l'aménagement. Elle est également chargée de fournir des conseils et des services d'aménagement aux collectivités dans l'ensemble du Manitoba.
- La Division du soutien provincial-municipal appuie l'ensemble des 199 municipalités manitobaines en leur fournissant des services de consultation, de l'aide financière, des lois habilitantes ainsi qu'un cadre stratégique permettant aux administrations locales d'intervenir de façon efficace et rentable.
- La Division des initiatives stratégiques urbaines est responsable de la coordination et de l'élaboration avec la collectivité de programmes et de politiques publiques intégrés et durables en milieu urbain, ainsi que de l'appui aux efforts de revitalisation des centres-villes et de quartiers désignés dans les villes de la province, par des initiatives comme Quartiers vivants, Renforcement des collectivités, les Initiatives de développement urbain et l'Entente de partenariat de Winnipeg (EPW).
- La Division du commerce et des relations fédérales-provinciales et internationales fournit des conseils stratégiques concernant la gestion des rapports avec le gouvernement fédéral et d'autres gouvernements provinciaux et territoriaux, coordonne une démarche gouvernementale visant à favoriser et à promouvoir les intérêts du Manitoba aux États-Unis et appuie les entreprises sur le plan international dans leurs efforts pour devenir capables d'exporter, tout en soutenant les établissements d'enseignement dans leur travail de promotion des possibilités d'enseignement et de formation à l'échelon international.
- L'OMU du Manitoba assure la coordination des préparatifs d'urgence au sein du gouvernement et collabore avec les partenaires des administrations fédérale et municipales et du secteur privé pour bâtir un système plus solide et mieux coordonné de protection civile au Manitoba. Elle est active dans tous les aspects des préparatifs d'urgence – atténuation, préparation, intervention et rétablissement – et elle est responsable de l'exécution du Programme d'aide financière aux sinistrés.

Outre ces fonctions essentielles, le ministère supervise les Programmes Infrastructures Canada-Manitoba et l'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba (EPE), ainsi que l'Entente de partenariat de Winnipeg. Plusieurs commissions et comités relèvent également du ministère.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

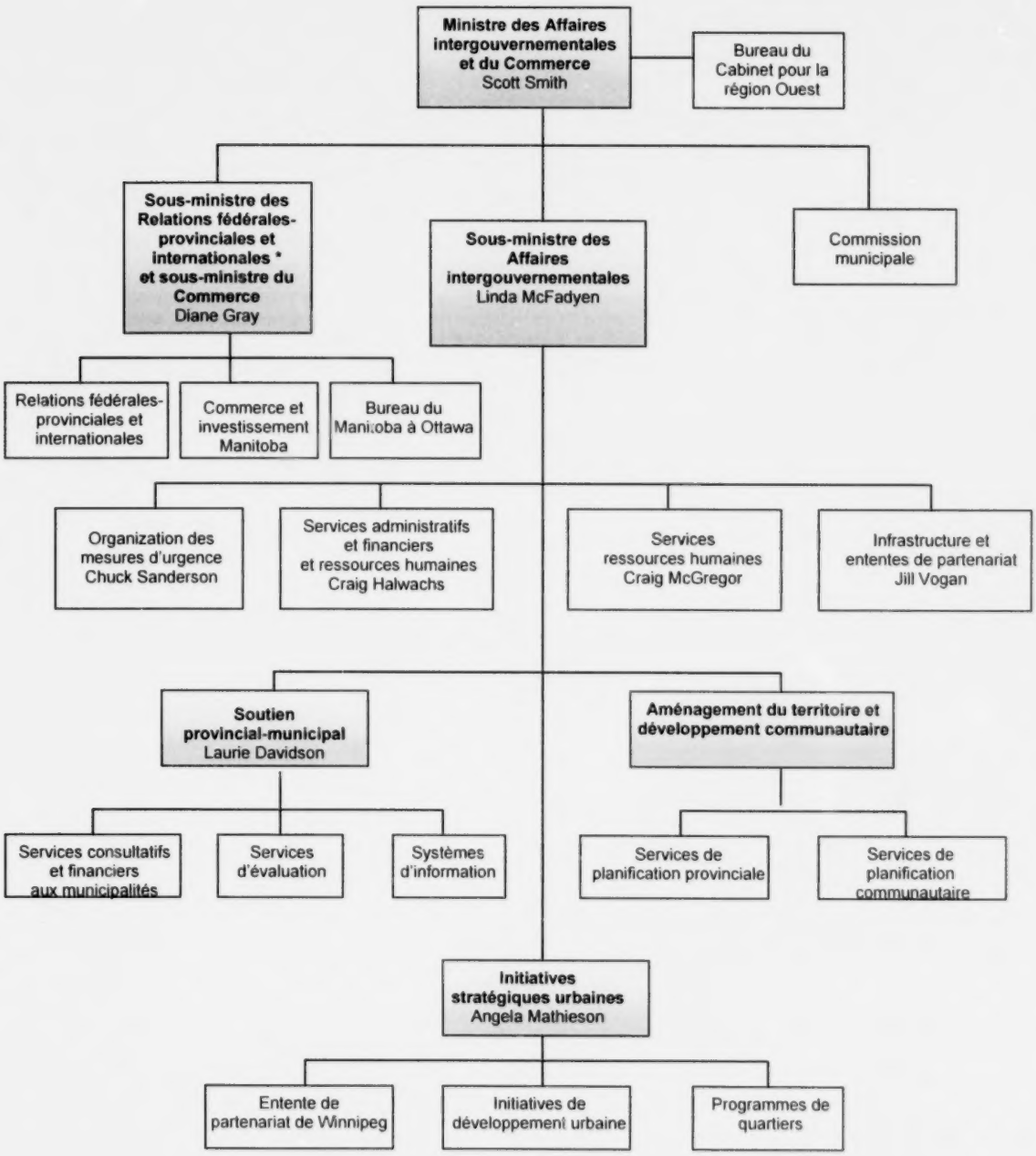

•Relève en ce qui concerne ces responsabilités du ministre des Relations fédérales-provinciales - Gary Doer, premier ministre

Avril 2006

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET COMMERCE MANITOBA
BUREAUX RÉGIONAUX

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET COMMERCE
BUREAU DE WINNIPEG

- Administration et finances
- Commission municipale
- Aménagement du territoire et développement communautaire
- Soutien provincial-municipal
- Ententes Canada-Manitoba
- Initiatives stratégiques urbaines
- Commerce et relations fédérales-provinciales et internationales
- Organisation des mesures d'urgence

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET COMMERCE
BUREAUX RÉGIONAUX - SERVICES

LÉGENDE

- ▲ Évaluation
- ✦ Services de planification communautaire
- ✱ Organisation des mesures d'urgence
- ★ Services consultatifs et financiers aux municipalités

BUREAUX RÉGIONAUX - SERVICES

	▲	✦	✱	★
BEAUSÉJOUR		✦		
BRANDON	▲	✦		★
DAUPHIN	▲	✦		
DELORAINE		✦		
MINNEDOSA	▲		✱	
MORDEN	▲	✦		
PORTAGE LA PRAIRIE	▲	✦		
SELKIRK	▲	✦		
SOURIS	▲			
ST. PIERRE-JOLYS			✱	
STEINBACH	▲	✦		
SWAN RIVER	▲			
THE PAS			✱	
THOMPSON	▲	✦		

SECTION I
AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

Administration et finances

La Division conseille le ministre et le personnel chargé du portefeuille, leur fournit un soutien administratif, fait des recommandations sur la gestion des ressources humaines et dirige les services administratifs et financiers. Ces services sont répartis entre le Cabinet du ministre et le bureau de la sous-ministre, le bureau de Brandon et la direction chargée des services administratifs et financiers et des ressources humaines. Cette Division englobe également la Commission municipale.

Traitement du ministre

Le ministre assure le leadership relativement à l'entretien et à l'enrichissement des partenariats directs établis par la Province avec les municipalités ainsi qu'avec les organisations qui s'occupent d'aménagement du territoire, de gestion des ressources et de développement économique. Il donne des directives pour que les objectifs du ministère soient atteints.

1a) Traitement du ministre

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	Dépenses prévues 2005-2006 ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Traitement total	29,7	1,00	29,4	0,3	

Bureau de la sous-ministre

Le bureau de la sous-ministre informe et conseille le ministre et son personnel sur les questions délicates afin d'assurer une communication libre et continue entre la Province et ses partenaires municipaux, et entre le ministère et ses groupes variés de clients. Il continue d'appliquer les décisions stratégiques prises par le ministre et oriente les activités menées par les directions du ministère. Il fournit également des services administratifs au Cabinet du ministre.

1b) Bureau de la sous-ministre

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	Dépenses prévues 2005-2006 ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Traitement total	692,7	9,00	520,5	172,2	1
Total des autres dépenses	77,2		80,1	(2,9)	
TOTAL	769,9	9,00	600,6	169,3	

Note explicative

1. L'écart est attribuable au versement d'indemnités de départ et de vacances.

Bureau de Brandon

Ouvert en 1989, le bureau de Brandon permet aux habitants de l'Ouest du Manitoba d'accéder directement aux services du gouvernement. Ce bureau d'accès facile offre des renseignements sur les programmes du gouvernement et dirige les clients vers des personnes-ressources au sein des divers ministères et organismes gouvernementaux.

1c) Bureau de Brandon

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	Dépenses prévues 2005-2006 ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Traitement total	139,8	3,00	173,2	(33,4)	
Total des autres Dépenses	58,6		62,2	(3,6)	
TOTAL	198,4	3,00	235,4	(37,0)	

Gestion des ressources humaines

La section des services centralisés des ressources humaines fait des recommandations à la haute direction sur tous les aspects de la gestion des ressources humaines et veille à ce que les besoins en personnel du ministère à long terme et à court terme soient satisfaits, dans les limites fixées par les lois qui régissent la Commission de la fonction publique et par les lignes directrices établies par celle-ci. Les divers aspects de son travail sont le recrutement et la sélection, la classification des postes, les évaluations du rendement, les relations du travail, la planification des ressources humaines, la formation et le perfectionnement, le counselling et les programmes de santé et sécurité au travail. La sous-section centralisée de la paie et des avantages sociaux est chargée de tout ce qui concerne la rémunération des employés.

Principales activités en 2005-2006

- Poursuite du processus de délégation, par la Commission de la fonction publique, du recrutement, de la sélection et de la classification, à titre de section centralisée. Les activités de recrutement ont permis de pourvoir 33 postes. Par ailleurs, on compte 14 nominations dans le cadre du Service STEP et une autre en vertu du programme Transition jeunesse. Quinze examens de la classification ont été réalisés.

- Prestation de services de rémunération complets visant environ 314 employés du ministère des Affaires intergouvernementales et 2 474 employés au total, par l'intermédiaire de la sous-section centralisée de la paie et des avantages sociaux.

- Conseils et encadrement sur les questions liées à la paie et à l'administration.

- Participation de 82 employés à divers cours de formation offerts par la Direction du perfectionnement et de la formation, qui fait partie de la Commission de la fonction publique. De plus, 20 employés ont reçu de l'aide du ministère pour suivre des cours leur ouvrant de meilleures perspectives de carrière.

- Administration et interprétation des ententes liées aux relations du travail pour en assurer l'application uniforme. Prestation de conseils au personnel de supervision et de gestion sur l'application des dispositions contractuelles et sur les questions liées aux relations du travail.

- Entrevues d'embauchage et de fin d'emploi pour détecter les améliorations possibles.

- Évaluations des compétences et détermination des compétences nécessaires propres à tous les postes importants du ministère.

- Lancement d'un processus destiné à examiner les applications et le système actuels de gestion du rendement. Début de l'élaboration d'un nouveau système intégré dans ce domaine axé sur les principes de gestion des compétences

- Étude démographique des employés du ministère et mise en oeuvre de plans de formation et de perfectionnement en vue d'aider à déterminer les aptitudes exigées et les lacunes en matière de perfectionnement professionnel.

- Recommandations en matière de stratégies de relève et de transfert de connaissances.

- Amélioration continue du site Web du ministère afin de promouvoir et d'appuyer les initiatives du ministère.

- Séances d'information et exposés présentés au personnel du ministère sur des sujets liés aux activités de renouvellement du gouvernement.

- Mise en oeuvre d'un programme complet de formation au leadership à l'intention du personnel du ministère et prise de dispositions pour la prestation de ce programme. Vingt-quatre employés ont ainsi participé à deux séances de formation.

- Achèvement du programme de sécurité et de santé au travail, au sein du ministère. Élaboration et prestation d'ateliers de formation dans ce domaine.

1d) Services de gestion des ressources humaines

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	Dépenses prévues 2005-2006 ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart Pos. (nég.)	Note expl.
Traitement total	164,3	4,00	148,4	15,9	
Total des autres dépenses	31,7		28,8	2,9	
TOTAL	196,0	4,00	177,2	18,8	

Services administratifs et financiers

Cette section fournit au ministère des services de soutien centralisés essentiels à son fonctionnement, y compris les fonctions de contrôle, de comptabilité, d'information financière et de coordination du budget, ainsi que des services administratifs. En vertu de la *Loi sur la gestion des finances*, elle est également chargée de la coordination centrale permettant de veiller à l'intégrité financière des systèmes

d'information de gestion. Le personnel doit aussi interpréter les directives et les règlements de Finances Manitoba.

Principales activités en 2005-2006

- Gestion du compte en fiducie du ministre des Affaires intergouvernementales et du Commerce, dans lequel les encaissements et les déboursements se sont élevés à quelque 7,5 millions de dollars (M$).

- Traitement de dépenses s'élevant au total à environ 220,8 M$. Gestion d'un système de perception et de dépôt des recettes représentant un total de 9,0 M$.

- Coordination et intégration des renseignements financiers nécessaires à la rédaction du Budget des dépenses et du Budget des recettes, d'un supplément aux prévisions budgétaires, du rapport annuel, du document expliquant les écarts budgétaires dans les comptes publics et des prévisions trimestrielles des recettes et des dépenses.

- Coordination de l'exploitation et de l'entretien d'un parc d'environ 74 véhicules.

- Coordination des demandes de divulgation déposées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. À la fin de l'exercice, 30 demandes avaient été présentées à l'agent responsable et traitées.

- Préparation de rapports financiers pour la haute direction et administration des règlements administratifs sur le dégrèvement de l'impôt foncier des soldats.

- Soutien continu au logiciel SAP au sein du ministère. Consultations techniques, examen et révision de tous les principes et de toutes les méthodes se rattachant aux processus opérationnels rendus nécessaires par le système SAP.

- Suivi et mise à jour du plan d'activités des Services en langue française, et coordination de ces services.

- Coordination des activités d'approvisionnement du ministère et représentation du ministère au sein des comités pertinents.

- À titre de membre du Comité directeur sur la *Loi sur le développement durable*, d'autres comités y afférant et du Conseil de l'approvisionnement, le ministère a participé à l'élaboration de lignes directrices sur le développement durable pour le gouvernement. Ces lignes directrices servent de fondement à l'incorporation du développement durable dans les activités futures du ministère. Un résumé des activités et des réalisations du ministère en matière de développement durable est joint à l'annexe D.

1e) Services administratifs et financiers

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	Dépenses prévues 2005-2006 ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Traitement total	397,4	8,10	495,3	(97,9)	
Total des autres dépenses	174,7		181,2	(6,5)	
TOTAL	572,1	8,10	676,5	(104,4)	

Commission municipale

La Commission municipale est un organisme quasi judiciaire qui entend les requêtes et les appels et qui rédige des rapports et fait des recommandations concernant les administrations locales.

Compte tenu de sa nature quasi judiciaire, la Commission fonctionne de façon indépendante et n'est rattachée au ministère que pour des raisons administratives. Son rapport annuel est préparé séparément et porte sur l'année civile.

1f) Commission municipale

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	Dépenses prévues 2005-2006 ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Traitement total	533,5	9,00	807,6	(274,1)	
Total des autres dépenses	231,9		238,0	(6,1)	
TOTAL	765,4	9,00	1 045,6	(280,2)	

Aménagement du territoire et développement communautaire

Vue d'ensemble

La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire est responsable de la création et de la gestion d'un cadre stratégique et législatif efficace d'aménagement du territoire dans la province, cadre qui constitue le fondement de toutes les décisions provinciales et locales dans ce domaine. La Division est également responsable de la prestation directe de services d'aménagement aux collectivités de l'ensemble du Manitoba. Elle exécute ces services par l'intermédiaire de deux directions : la Direction des services de planification provinciale et la Direction des services de planification communautaire.

La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire contribue au mandat général du ministère en faisant en sorte que les collectivités soient bien planifiées de manière à constituer un cadre de vie sain et à attirer des emplois et des investissements. En 2005-2006, elle a axé son travail sur le renforcement des bases de la planification dans la province.

Plusieurs initiatives clés sont décrites plus en détail dans la section consacrée à chaque direction. Mentionnons notamment : une révision complète de la *Loi sur l'aménagement du territoire*; l'examen du *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols*; l'élaboration continue de l'initiative de planification de la région de la capitale; l'amélioration des pratiques de planification dans la province par la tenue d'une conférence sur la planification au Manitoba; la prestation de services professionnels de planification aux collectivités de l'ensemble du Manitoba.

Haute direction

Le bureau de la sous-ministre adjointe coordonne la mise en œuvre des programmes au sein de la Division. Ses membres orientent le personnel de la Division en ce qui concerne la prestation des programmes et des services dans les domaines suivants : l'élaboration et l'application de la politique provinciale d'aménagement du territoire, la planification régionale, le développement communautaire, l'autorisation des lotissements et la législation provinciale sur l'aménagement. La mission du bureau de la sous-ministre adjointe est aussi d'informer et de conseiller la sous-ministre, le ministre et les hauts fonctionnaires pour ce qui est de l'aménagement du territoire, du développement communautaire et des questions connexes.

2a) Haute direction

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	Dépenses prévues 2005-2006 ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Traitement total	104,4	2,00	166,6	(62,2)	
Total des autres dépenses	28,0		28,4	(0,4)	
TOTAL	132,4	2,00	195,0	(62,6)	

Services de planification provinciale

Les Services de planification provinciale élaborent et administrent le cadre stratégique et législatif provincial qui sert de fondement à un aménagement du territoire efficace au Manitoba. Ils contribuent par ailleurs à la salubrité et à la viabilité des collectivités en participant à des projets stratégiques d'aménagement du territoire.

Principales activités en 2005-2006

Les Services de planification provinciale sont responsables de l'examen des règlements relatifs à l'aménagement, des opérations de lotissement et des propositions d'annexion pour le compte de la Province. En 2005-2006, les principales activités de la Direction ont été les suivantes :

- *Examen de règlements de plans d'aménagement et de modifications connexes :* Les Services de planification provinciale ont coordonné 129 examens de nouveaux règlements de plans d'aménagement et de modifications de règlements existants, en consultation avec d'autres ministères et organismes. La Direction a fait des recommandations au ministre sur la conformité de ces règlements avec le *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols* et d'autres règlements provinciaux.

- *Examen des demandes de lotissement :* Les Services de planification provinciale sont responsables de l'évaluation et de l'examen des demandes de lotissement au sujet desquelles des problèmes ou des préoccupations ont été mis en évidence pendant le processus d'examen local ou provincial. Quelque 35 demandes de lotissement ont été déférées aux Services de planification provinciale en vue d'une analyse et d'une recommandation (pour l'approbation ou le rejet). Les Services s'efforcent de régler les différends entre le requérant et les organismes ou les parties concernées.

- *Représentation des intérêts provinciaux en matière d'aménagement du territoire au cours d'audiences :* E n vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, les Services de planification provinciale sont autorisés à comparaître et à présenter des observations à diverses audiences se rapportant aux règlements sur les plans de mise en valeur, aux règlements de zonage et aux lotissements. En 2005-2006, ils ont représenté les intérêts provinciaux à 15 audiences.

- *Examens de limites municipales :* Propositions d'annexion, de fusion et d'expansion - Les Services de planification provinciale ont coordonné l'examen interministériel de quatre propositions déposées par des municipalités en vertu de la *Loi sur les municipalités*. La Direction a consulté d'autres ministères et, lorsque cela a été possible, a résolu partiellement ou complètement les questions en suspens avec les municipalités concernées. Elle a préparé des rapports à l'intention de la Commission municipale et, après chaque approbation de proposition, a élaboré l'ébauche du règlement correspondant sur les limites municipales.

- *Commission interministérielle d'aménagement du territoire :* Les Services de planification provinciale se sont acquittés de leur mandat relativement à la consultation et à la coordination interministérielles et inter-organismes concernant toutes les propositions locales liées à l'aménagement, comme les plans de mise en valeur, les règlements de zonage et les demandes de lotissement.

- *Entente sur la qualité de l'eau du lac Shoal :* La Direction des services de planification provinciale supervise l'Entente sur la qualité de l'eau du lac Shoal au nom de la Province. L'Entente sur le lac Shoal a été signée en juin 1989 par le Manitoba, la Ville de Winnipeg et la bande indienne n° 40 du lac Shoal. Elle est entrée en vigueur le 18 septembre 1990, à la ratification d'une entente quinquennale parallèle entre la bande n° 40 et le gouvernement du Canada. Sa durée est de 60 ans. Les principaux objectifs de l'Entente sont de préserver et de maintenir la qualité de l'eau potable alimentant Winnipeg et de doter la bande indienne n° 40 d'une assise économique.

L'Entente de 1989 a donné lieu à l'établissement d'un fonds en fiducie de 6 000 000 $ (3 000 000 $ de la Ville et autant de la Province) afin d'aider la Première nation à gérer certaines activités dans la réserve. Le fonds en fiducie est administré par une société de fiducie au nom des trois parties. La Première nation touchera les revenus annuels du fonds pendant 60 ans, jusqu'à ce que l'Entente prenne fin, à condition qu'elle s'acquitte de ses obligations en vertu de cette dernière.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Entente en septembre 1990, tous les revenus du fonds en fiducie ont été versés à la Première nation soit, au total, 8 014 600 $ au 31 décembre 2005.

Faits saillants en 2005-2006

Les Services de planification provinciale ont coordonné plusieurs initiatives importantes en matière de politique qui visent à renforcer le cadre d'aménagement du territoire au Manitoba et dans la région de la capitale.

- *Examen de la Loi sur l'aménagement du territoire :* Les Services de planification provinciale ont terminé le processus d'examen et de consultation relatif à la loi provinciale sur l'aménagement du territoire. Une nouvelle Loi, qui simplifie et modernise le processus dans ce domaine, a été adoptée par l'Assemblée législative en juin 2005 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2006. En conséquence, d'ici le 1er janvier 2008, toutes les municipalités doivent se doter d'un plan de mise en valeur incluant une politique en matière d'exploitation de bétail.

- *Examen des politiques provinciales relatives à l'aménagement du territoire :* La Direction a poursuivi l'examen du *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols* 184/94. Ces politiques établissent un cadre favorisant la prise de décision intégrée et durable dans ce domaine au Manitoba. La consultation interministérielle a été achevée et des propositions de modifications et d'ajouts aux politiques actuelles ont été formulées. Une ébauche des politiques est en train d'être rédigée et fera l'objet d'un examen interne approfondi par les ministères de la province avant les consultations prévues auprès du grand public. Pour respecter les dispositions de la nouvelle *Loi sur l'aménagement du territoire,* des modifications à la *Politique n° 2 – Agriculture* ont été adoptées et sont entrées en vigueur le 1er janvier 2006. En plus de protéger les terres agricoles à haut rendement et les biens-fonds viables de classe inférieure dans le contexte du développement durable, les modifications énoncent à présent l'orientation provinciale concernant l'établissement et l'autorisation d'exploitations de bétail afin de guider le développement de ces exploitations.

- *Région de la capitale :* Le Comité de la région de la capitale, qui est formé de maires et de préfets de la région de la capitale, du ministre de la Gestion des ressources hydriques et du ministre des Affaires intergouvernementales et du Commerce, s'est réuni pour partager des informations et définir des priorités. Le Ministère s'est engagé à allouer des ressources financières et humaines pour soutenir un outil de planification par ordinateur appelé MetroQUEST, qui facilitera l'élaboration et l'évaluation de divers scénarios en matière d'aménagement. Une demande d'aide financière de 75 000 $ soumise dans le cadre du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités a été approuvée et des pourparlers sont en cours avec les fournisseurs de MetroQuest pour l'acquisition du logiciel et des services de consultation connexes.

  La *Loi sur le Partenariat de la région de la capitale* est entrée en vigueur en janvier 2006. Le Comité consultatif sur la planification régionale avait recommandé la loi et sa recommandation a été approuvée à l'unanimité par les maires et les préfets de la région de la capitale. La loi autorise le ministre à former le Partenariat de la région de la capitale par règlement après que les dirigeants de la région présentent leurs recommandations sur la composition, l'organisation et la structure de régie du Partenariat, conformément aux principes énoncés dans la loi. Une fois établi, le Partenariat encouragera ses membres à collaborer, facilitera l'adoption de solutions régionales, permettra le partage de renseignements, fera la promotion du tourisme et du développement économique durable, et effectuera des recherches sur les questions touchant la région de la capitale.

- *Ville de Winnipeg (dispositions concernant l'aménagement)* : Les Services de planification provinciale ont aidé la Ville de Winnipeg sur six questions de planification et d'aménagement.

- *Conférence 2006 sur la planification au Manitoba* : En 2005-2006, la Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire a animé la Conférence 2006 sur la planification au Manitoba, qui s'est tenue à Portage-la-Prairie les 16 et 17 mars. Il s'agissait d'une initiative menée conjointement avec le district d'aménagement de Portage-la-Prairie, le district d'aménagement Nor-Mac, le distric d'aménagement de Big Grass et d'autres organismes partenaires comme l'Association des municipalités du Manitoba, la Manitoba Building Officials Association, le Manitoba Professional Planners Institute et le département de planification urbaine de l'Université du Manitoba.

2b) Services de planification provinciale

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	Dépenses prévues 2005-2006 ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Traitement total	430,6	5,00	401,1	29,5	
Total des autres dépenses	114,7		199,6	(84,9)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(83,0)		(170,3)	87,3	
TOTAL	462,3	5,00	430,4	31,9	

Services de planification communautaire

La Direction des services de planification communautaire soutient le développement de collectivités saines et durables en offrant des services régionaux dans le domaine de l'aménagement et du développement communautaire. À partir des neuf bureaux régionaux répartis dans tout le territoire et aidés par le bureau de Winnipeg, la Direction assure la prestation de services d'aménagement professionnels et techniques aux administrations locales chargées de l'aménagement, aux collectivités du Nord et au public. Elle s'acquitte par ailleurs des responsabilités qui sont déléguées à son personnel en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire* et de la *Loi sur les municipalités*.

Principales activités en 2005-2006

- Le personnel a fourni des services professionnels et techniques aux municipalités et aux districts d'aménagement qui préparent des plans de mise en valeur, des règlements de zonage ainsi que des modifications à ces derniers. En 2005-2006, il a contribué à la préparation et à l'adoption de 208 règlements de mise en valeur et de zonage. Ces règlements assurent le contrôle local de l'usage et de la mise en valeur des terres.

- La Direction a fourni des conseils et de l'aide à des organismes provinciaux et des administrations locales pour la mise en application de principes de développement durable au cours du processus d'aménagement et de mise en valeur. Le personnel a appuyé le processus provincial d'examen et

de résolution de questions concernant les nouveaux plans de mise en valeur et les modifications majeures.

- La Direction a continué de travailler en partenariat avec le ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba afin d'offrir des services d'aménagement du territoire et de planification stratégique aux collectivités du Nord qui ne sont pas constituées en corporations. En 2005-2006, elle a entrepris de grands projets de planification dans six collectivités du Nord.

- La Direction a fourni des conseils et de l'aide à d'autres ministères et organismes provinciaux sur des questions d'usage et de mise en valeur des terres. En 2005-2006, le personnel a étudié 190 propositions en vue de l'attribution ou de la mise en valeur de terres domaniales et il a transmis des commentaires à Conservation Manitoba.

- Le personnel a traité 870 nouvelles demandes de lotissement en vertu des pouvoirs délégués par la *Loi sur l'aménagement du territoire*. Le personnel a également examiné 102 demandes présentées à la Commission du district d'aménagement de la région de Brandon, à la Commission du district d'aménagement de la région de Selkirk et à la Commission du district d'aménagement de la région de Lac-du-Bonnet.

- En 2005-2006, 48 règlements régissant la fermeture de routes et de réserves publiques ont été examinés et approuvés au nom du ministre. Les pouvoirs décisionnels relatifs aux règlements de cette nature ont été délégués aux cadres supérieurs chargés de la planification régionale.

- Le personnel régional a participé à l'examen de propositions de grands projets d'élevage par l'intermédiaire de comités d'examen technique, conformément à la *Loi sur l'aménagement du territoire*. En 2005-2006, il a contribué à 26 nouveaux rapports d'examen technique préparés en vue de leur analyse par les conseils municipaux.

- Le personnel de la Direction a fourni des services consultatifs aux districts d'aménagement et aux municipalités sur des questions d'occupation des sols liées à des projets d'élevage dans le cadre de l'Initiative de gestion du bétail du Manitoba. Cette initiative vise à ce que l'expansion du secteur de l'élevage se fasse selon le principe du développement durable, afin d'assurer la protection de l'environnement et l'optimisation des avantages socioéconomiques pour les collectivités du Manitoba et pour la province en général.

- Le personnel a soutenu la Direction des services de planification provinciale dans l'examen des lois du Manitoba sur l'aménagement du territoire, des politiques provinciales d'occupation des sols et de l'initiative concernant la région de la capitale.

Faits saillants en 2005-2006

- En 2005-2006, la Direction a contribué à l'élargissement d'un nouveau district d'aménagement; il y a désormais 45 districts pour 146 municipalités membres. Les districts d'aménagement ont un rôle essentiel pour ce qui est de régler efficacement les problèmes d'aménagement du territoire et des collectivités.

- Le personnel a continué d'aider les collectivités à renforcer leur capacité à régler les questions de développement et d'aménagement du territoire en proposant aux responsables municipaux, élus et nommés, des occasions d'apprentissage et de formation. En 2005-2006, la Direction a également contribué à l'organisation de l'édition 2006 de la conférence sur la planification au Manitoba, qui s'est déroulée à Portage-la-Prairie. Celle-ci a prévu des activités pédagogiques et de partage de l'information pour plus de 300 représentants élus et nommés jouant un rôle dans l'aménagement.

- En vertu du Programme d'aide à l'aménagement communautaire, la Direction a versé en 2005-2006 un total de 40 261 $ à six municipalités et districts d'aménagement pour les aider à préparer ou à actualiser les règlements locaux relatifs à l'aménagement.

- Le personnel de la Direction a joué un rôle important au sein du comité interministériel dirigé par le ministère de la Gestion des ressources hydriques dans l'élaboration d'une stratégie de gestion des éléments nutritifs conforme à la proposition de *Loi sur la protection des eaux*.

- En consultation avec les ministères de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales, de la Conservation ainsi que de la Gestion des ressources hydriques du Manitoba, la Direction a rédigé l'ébauche de lignes directrices pour aider les municipalités et les districts d'aménagement à préparer une politique relative aux exploitations de bétail.

Résumé des nouvelles initiatives de planification par bureau régional (2005-2006) [1]

Bureau régional	Plans de mise en valeur et modif.	Règlements de zonage et modif..	Autres règlements	Lotisse-ments	Examens techniques des projets d'élevage	Examens liés aux terres domaniales
Beauséjour	7	23	11	86	0	27
Brandon	12	35	23	101	7	3
Dauphin	5	7	2	76	0	57
Deloraine	0	4	3	15	5	1
Morden	3	18	5	111	3	0
Portage	5	16	6	117	0	2
Selkirk	6	19	9	109	0	49
Steinbach	7	29	7	251	11	7
Thompson	3	9	0	4	0	44
TOTAL	**48**	**160**	**66**	**870**	**26**	**190**

[1] Les chiffres n'indiquent que les nouvelles initiatives entamées en 2005-2006 et n'englobent pas les dossiers déjà ouverts les années précédentes.

2c) Services de planification communautaire

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	Dépenses prévues 2005-2006 ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Traitement total	2 885,4	45,00	2 876,6	8,8	
Total des autres dépenses	732,5		1 055,0	(322,5)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural	(284,5)		(571,7)	287,2	
TOTAL	3 333,4	45,00	3 359,9	(26,5)	

Soutien provincial-municipal

Vue d'ensemble

La Division du soutien provincial-municipal contribue au mandat global du ministère en renforçant les capacités des administrations municipales de façon que celles-ci soient efficaces et responsables, et qu'elles puissent assurer leur viabilité.

La Division est chargée d'établir et de gérer une politique pertinente et habilitante ainsi qu'un cadre législatif. Elle doit aussi fournir aux 199 municipalités du Manitoba les services et programmes essentiels de la Province en matière de gestion publique, de consultation et de finances. Elle est aussi chargée de l'évaluation des biens et de la politique d'impôts fonciers. Elle offre des services d'évaluation, notamment la production d'avis d'évaluation et de relevés d'impôts, à toutes les municipalités, à l'exception de la ville de Winnipeg. En outre, elle assure un soutien technologique à toutes les autres divisions du ministère. Ces services sont fournis par l'entremise de trois directions : la Direction des services d'évaluation, la Direction des services consultatifs et financiers aux municipalités et la Direction des systèmes d'information.

En outre, la Division fait souvent le lien entre les autres ministères et les municipalités.

Faits saillants en 2005-2006

- Présentation du nouveau projet de loi sur les élections municipales et scolaires, qui modernise et simplifie le processus des élections locales.

- Versement de fonds accrus et nouveaux aux municipalités en vertu du Fonds de croissance du Manitoba. Ce Fonds renforce le partage unique des recettes provenant de l'impôt provincial sur le revenu en prévoyant le partage des recettes tirées de la nouvelle taxe sur le carburant de façon à contribuer au financement des transports en commun, des routes et d'autres infrastructures et services municipaux.

- Mise en oeuvre de la réévaluation générale en 2006, qui consistait à mettre à jour toutes les évaluations de propriété de façon qu'elles reflètent les valeurs marchandes de 2003 et de façon à assurer l'équité en matière d'impôts fonciers. La *Loi sur l'évaluation municipale* exige une réévaluation tous les quatre ans.

Haute direction

Le bureau de la sous-ministre adjointe coordonne la mise en œuvre des programmes au sein de la Division. Ses membres orientent le personnel de la Division pour ce qui a trait à la prestation des programmes et des services à l'intention des administrations locales dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la consultation, des finances, de l'évaluation foncière et du traitement des données. La mission du bureau de la sous-ministre adjointe est aussi d'informer et de conseiller la sous-ministre, le ministre et les hauts fonctionnaires sur les questions qui touchent les administrations locales.

3a) Haute direction

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	Dépenses prévues 2005-2006 ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Traitement total	154,0	2,00	157,3	(3,3)	
Total des autres dépenses	25,7		28,9	(3,2)	
TOTAL	179,7	2,00	186,2	(6,5)	

Services d'évaluation

La Direction fournit des services d'évaluation foncière relatifs à plus de 395 000 inscriptions au rôle, d'une valeur marchande totale de 34,0 milliards de dollars, aux intervenants suivants :

- 198 municipalités manitobaines (Winnipeg assure ses propres services d'évaluation);
- le ministère des Affaires autochtones et du Nord, en ce qui concerne les 61 collectivités sous sa tutelle;
- le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse;
- 36 divisions et districts scolaires de la province.

Les services d'évaluation assurent notamment l'établissement des valeurs, de la classification et l'assujettissement à l'impôt dans les domaines suivants :

- les « biens réels » (terres et bâtiments) dans chacune des 198 municipalités;
- les « biens personnels » (équipement) utilisés pour les réseaux de distribution de gaz et pour la production de pétrole et de gaz dans toutes les municipalités, ainsi que d'autres biens personnels dans 134 municipalités qui prélèvent un impôt mobilier;
- une « évaluation commerciale » dans 48 municipalités qui prélèvent une taxe professionnelle.

Principales activités en 2005-2006

- Réalisation de la réévaluation quadriennale et établissement d'avis d'évaluation au printemps 2005. Organisation de journées portes ouvertes dans 117 collectivités et réunions d'information avec tous les conseils municipaux. Mise à jour du site Web portant sur l'évaluation pour que le public puisse consulter les résultats des évaluations.
- Mise à jour des rôles de réévaluation de 2006 en tenant compte des constructions réalisées après le printemps, des changements de propriétaires, des modifications apportées aux descriptions officielles et aux adresses, des opérations de lotissement et des agrandissements de bâtiments; envoi d'avis aux propriétaires concernés; remise des rôles préliminaires et définitifs aux municipalités. Plus de 117 000 changements ont été enregistrés dans les rôles de 2006.

- Réponses aux 2 066 appels interjetés devant les comités de révision en 2005 et aux 141 appels interjetés par la suite devant la Commission municipale.

- Communication aux municipalités de l'information exigée pour les « impôts complémentaires » -- avis d'imposition pour les nouvelles constructions qui n'étaient pas inscrites au rôle d'évaluation définitif remis l'année précédente, ce qui permet aux municipalités de percevoir toutes les recettes fiscales qui leur reviennent.

- Examen régulier des propriétés pour que le registre des biens soit à jour. Environ 47 000 propriétés ont été examinées.

La Direction effectue également des recherches sur des questions liées à l'évaluation des biens, élabore des politiques et des procédures pour les bureaux des districts, assure la liaison avec les évaluateurs des municipalités et aide les entreprises, d'autres organisations et les ministères provinciaux et fédéraux pour ce qui a trait aux évaluations. Elle conseille également le gouvernement sur les questions législatives et stratégiques liées à l'évaluation foncière.

Voir l'annexe A pour en savoir plus sur l'évaluation de la valeur marchande et l'annexe B pour s'informer sur l'évaluation scolaire totale.

Les Services d'évaluation fonctionnent selon le principe de la récupération des coûts. Sur son budget total, 25 % est recouvré auprès du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse et 75 % est versé par les municipalités.

Clients

- *Les municipalités* utilisent les évaluations afin de déterminer le niveau d'imposition municipale nécessaire pour assurer la prestation des services locaux.

- *Le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse* (taxe d'aide à l'éducation) et les 36 divisions et districts scolaires de la province (taxe spéciale) s'appuient sur les évaluations pour obtenir les recettes nécessaires à l'appui des programmes scolaires.

- *Tous les ministères* ayant des responsabilités à l'égard des biens de la Couronne utilisent les évaluations comme fondement des subventions qui sont versées aux municipalités en remplacement de l'impôt.

- *Les propriétaires fonciers, les évaluateurs indépendants, les établissements de crédit et le public* se servent eux aussi des données d'évaluation à des fins diverses.

Faits saillants en 2005-2006

- *Réévaluation générale des propriétés à l'échelle de la province :* Une réévaluation générale des propriétés menée à l'échelle de la province s'est traduite par la mise à jour de la valeur des propriétés de façon que cette valeur corresponde à leur valeur marchande de 2003, soit l'année de référence. Les nouvelles valeurs ont été utilisées pour l'année d'imposition 2006.

- *Harmonisation des pratiques des Services d'évaluation et du Service de l'évaluation foncière de la Ville de Winnipeg :* L'évaluateur municipal de la Province et l'évaluateur de la Ville de Winnipeg ont poursuivi l'examen systématique des politiques et procédures en matière d'évaluation afin d'harmoniser les démarches partout où cela est possible et, ainsi, renforcer l'uniformité et l'équité des évaluations à l'échelle de la province.

3b) Services d'évaluation

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	Dépenses prévues 2005-2006 ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Traitement total	6 782,0	124,50	6 917,0	(135,0)	
Total des autres dépenses	1 471,7		1 621,8	(150,1)	
Moins : Somme récupérable du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse	(2 134,7)		(2 134,7)		
TOTAL	6 119,0	124,50	6 404,1	(285,1)	

Services consultatifs et financiers aux municipalités (SCFM)

La Direction des SCFM soutient l'établissement et la préservation d'administrations municipales vigoureuses capables de réagir efficacement devant l'évolution des circonstances et de générer des municipalités saines et viables.

L'appui fourni à chaque municipalité varie grandement selon la capacité et la taille de la municipalité et de son administration. Winnipeg étant un grand centre urbain, la Ville fonctionne selon un cadre législatif et financier différent et ne nécessite généralement pas de services consultatifs.

Principales activités en 2005-2006

- Établissement d'un cadre législatif et stratégique pertinent et habilitant.
- Conseils en renforcement des capacités et consultation sur des questions administratives, financières et de gestion.
- Prise de dispositions pour que les municipalités respectent les dispositions législatives concernant l'établissement des budgets, la comptabilité, la présentation des rapports et les emprunts de capitaux, et pour qu'elles fassent preuve de diligence raisonnable relativement à ces emprunts.
- Versement d'une aide financière annuelle pour soutenir les priorités des municipalités en matière de fonctionnement et d'immobilisations.
- Administration des fonds versés aux municipalités à partir des recettes tirées de la taxe fédérale sur l'essence.

Faits saillants en 2005-2006

- Présentation de la nouvelle *Loi sur les élections municipales et scolaires*, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2006 et a remplacé la *Loi sur les élections des autorités locales*. La nouvelle Loi simplifie le processus électoral et modernise les dispositions législatives.

- Conception de ressources pour les élections, notamment un manuel complet expliquant la procédure au personnel électoral, un guide destiné aux candidat(e)s, et organisation de séances de formation à l'échelle provinciale.

- Services consultatifs offerts sur demande aux municipalités, en vue d'étudier les possibilités de restructuration. Appui continu de l'initiative de partenariat Outils de changement avec l'Association des municipalités du Manitoba, notamment élargissement de la composante sur les pratiques exemplaires.

- Conception et prestation d'ateliers et de séminaires à l'intention des représentants élus et des administrateurs municipaux pour renforcer la capacité des autorités locales en matière d'administration et de gestion, notamment :
  - un atelier au séminaire 2006 des représentants municipaux, visant à donner des conseils pratiques sur le processus de recrutement d'un nouveau directeur général;
  - des séances de formation offertes avec la Manitoba Municipal Administrators Association et destinées aux nouveaux directeurs généraux pour informer ces derniers sur leurs responsabilités législatives et les pratiques administratives connexes;
  - des ateliers d'information financière, offerts avec la Manitoba Municipal Administrators Association et portant sur une vaste gamme de sujets concernant les options des municipalités en matière de budget et de financement.

- Soutien continu à l'acquisition de capacités facilitant la prise de décisions locales, par les activités suivantes :
  - révision du Manuel de procédure de la *Loi sur les municipalités* afin de fournir des renseignements à jour sur les modifications apportées à la Loi et aux règlements et sur les questions de politique, notamment les nouveaux outils financiers à la disposition des municipalités;
  - distribution de bulletins d'information opportuns aux municipalités.

- Révision continue du document intitulé *2003 Statistical Information for Municipalities* pour améliorer la pertinence et l'utilité de ces données statistiques et pour permettre des comparaisons plus pertinentes entre municipalités semblables. Les nouvelles données portent notamment sur les dépenses municipales budgétisées et les impôts fonciers municipaux.

- Satisfaction des exigences liées à la diligence raisonnable en ce qui concerne les emprunts de capitaux contractés par les municipalités pour le financement de projets d'investissement. En 2005, les municipalités manitobaines ont contracté des emprunts de capitaux d'une valeur de 52,2 M$, soit une hausse de 75 % par rapport aux 29,8 M$ empruntés en 2004. Le nombre de demandes de prêt a augmenté et est passé de 62 en 2004 à 85 en 2005.

- Mise en œuvre continue des recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) en ce qui concerne la comptabilité municipale et l'établissement de rapports financiers.

- Soutien complet en matière de financement à toutes les municipalités du Manitoba. La Province ne suit pas le même processus de soutien financier avec Winnipeg qu'avec les autres municipalités, compte tenu des différences au niveau de l'économie, des caractéristiques démographiques et des besoins de ces municipalités. Cependant, toutes les municipalités reçoivent une part des recettes de

l'impôt provincial sur le revenu grâce au Fonds de croissance du Manitoba, un programme unique de partage des recettes tirées de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur le carburant.

- En 2005-2006, la province du Manitoba a créé le nouveau Fonds de croissance du Manitoba et élargi ainsi la formule de partage des recettes fiscales de la province pour y inclure le partage des recettes tirées d'une nouvelle taxe sur le carburant. Elle a versé plus de 118,0 millions de dollars aux municipalités pour les routes, les transports en commun et autres priorités en matière d'infrastructures et de services municipaux. Des dispositions législatives fixent le montant total que la Province verse aux municipalités.

  En vertu du Fonds, les municipalités ont obtenu une part des recettes de l'impôt provincial sur le revenu. Le financement a été calculé selon la même formule que dans le cadre de l'ancien Programme de partage des recettes fiscales entre la Province et les municipalités (PRFPM). En 2005-2006, les municipalités du Manitoba ont bénéficié de 86,0 M$ à titre d'aide générale, soit une augmentation de 3,7 M$ ou 5 % par rapport à 2004-2005. En vertu de nouvelles dispositions comptables adoptées en 2005-2006, ce financement a pu être affecté aux infrastructures municipales, conformément aux priorités de la population manitobaine.

  Pour la première fois en 2005-2006, les municipalités ont également bénéficié du partage des recettes tirées de la taxe sur le carburant, soit deux cents par litre provenant de la taxe provinciale sur l'essence et un cent par litre provenant de la taxe sur le carburant diesel. Les subventions provinciales versées aux municipalités pour les routes et les transports en commun ont augmenté et elles ont été converties en une part des recettes provinciales tirées de la taxe sur le carburant, ce qui a augmenté le financement destiné aux routes municipales et aux services de transport en commun dans tout le Manitoba.

- En 2005-2006, la Province a alloué plus de 105,0 M$ à la Ville de Winnipeg par l'entremise du ministère des Affaires intergouvernementales, notamment les fonds versés en vertu du Fonds de croissance du Manitoba (78,6 M$), et elle a accordé un financement permanent sous forme de subventions de fonctionnement et d'immobilisations pour l'exécution d'initiatives et de projets prioritaires. D'autres ministères provinciaux ont également apporté à la Ville un soutien lié aux programmes.

- Les municipalités hors de la ville de Winnipeg ont également bénéficié d'un financement du ministère par l'entremise de plusieurs programmes de subventions inconditionnelles et conditionnelles, dont les paiements du Fonds de croissance du Manitoba (39,9 M$). Un soutien supplémentaire en matière d'immobilisations a été fourni pour des projets précis dans le cadre d'autres programmes, comme le Programme Infrastructures Canada-Manitoba, par la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba et dans le cadre de l'aide aux districts de conservation.

- Soutien aux municipalités dans le contexte de l'administration des fonds provenant de la taxe fédérale sur l'essence, en établissant et en exécutant des ententes de financement avec 199 municipalités pour distribuer les fonds en question.

3c) Services consultatifs et financiers aux municipalités

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	Dépenses prévues 2005-2006 ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Traitement total	1 092,5	16,30	1 154,8	(62,3)	
Total des autres dépenses	376,3		346,9	29,4	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement urbain	(103,0)		(103,0)		
TOTAL	1 365,8	16,30	1 398,7	(32,9)	

Systèmes d'information

La Direction soutient et améliore l'exécution des programmes du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce en mettant en service de la technologie de l'information de pointe, en élaborant de nouveaux systèmes et en contribuant au remaniement des processus opérationnels.

La Direction assure l'élaboration d'applications, le soutien technique et le travail de bureau relatifs aux systèmes ministériels internes, d'évaluation et de facturation des taxes.

Principales activités en 2005-2006

- Soutien, fonctionnement et entretien du Système informatisé d'évaluation (MACS) et du système de traitement et d'administration des évaluations du Manitoba (MAVAS) en vue de la production des rôles et des avis d'évaluation annuels pour les municipalités, en apportant notamment des modifications visant à mettre à niveau la technologie sur laquelle repose ces processus opérationnels.

- Soutien, exploitation et entretien du système d'imposition foncière du Manitoba permettant de préparer les relevés d'impôts fonciers annuels et les rapports connexes pour les municipalités, et prestation de services de facturation de l'eau pour certaines municipalités.

- Soutien et exploitation d'autres systèmes des Affaires intergouvernementales et du Commerce, en particulier l'entretien des systèmes suivants :
  - le système de suivi des activités des Services de planification communautaire, qui permet de surveiller les progrès dans plusieurs domaines à partir des bureaux de planification régionaux;
  - le système de la correspondance de la Commission municipale, qui sert à fixer et à suivre la date des audiences et à envoyer des avis aux appelants;
  - le Système d'information géographique de la région de la capitale, afin de donner au public la possibilité de consulter par Internet des données sur les terres de la région de la capitale;
  - le système de Paiement anticipé du Crédit d'impôt du Manitoba - taxes scolaires et impôt foncier -, qui sert à confirmer l'admissibilité et à fournir cette déduction aux contribuables admissibles;

- une variété d'autres systèmes de taille plus réduite appuyant des fonctions comme les budgets et les prévisions salariales.

Clients

- *Les principaux clients internes sont les autres directions des Affaires intergouvernementales et du Commerce (en particulier les Services d'évaluation)* qui font appel aux Systèmes d'information pour les services de technologie de l'information. Parmi les autres clients internes, mentionnons Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba ainsi que Finances Manitoba.

- *Les principaux clients externes* sont les municipalités qui ont besoin de soutien en ce qui concerne les rôles et les avis d'évaluation, les récapitulations des budgets et les relevés de taxe, pour l'établissement des budgets et la perception de l'impôt.

- *Les clients externes de second plan* sont les organisations œuvrant dans les secteurs juridique, de l'immobilier, de l'évaluation ou des finances qui reçoivent des données d'évaluation des Systèmes d'information.

Points saillants en 2005-2006

- *Migration du traitement des systèmes consacrés à l'évaluation et aux taxes foncières :* Poursuite de la mise en œuvre du plan à long terme visant à accroître la fonctionnalité sans hausse des coûts liés aux systèmes, en réduisant l'usage du système d'ordinateur central IBM pour le traitement des systèmes consacrés à l'évaluation et aux taxes foncières. La majeure partie du traitement des évaluations a été transférée à un système PC et les travaux de remaniement du système relatif aux impôts fonciers ont été achevés, ce qui mènera à des améliorations indispensables. À ce jour, cette initiative a été très fructueuse, car elle a permis d'ajouter des fonctions importantes sans dépasser le budget existant.

- *Production des relevés d'impôts fonciers :* Les relevés d'impôts fonciers de 2004 ont été imprimés et distribués pour toutes les propriétés du Manitoba hors de Winnipeg.

- *Production des rôles et avis d'évaluation foncière :* Les rôles et avis d'évaluation foncière de 2005 ont été préparés et distribués pour toutes les propriétés du Manitoba hors de Winnipeg.

- *Mise en œuvre du Système d'information géographique :* Les travaux de centralisation du stockage de toutes les parcelles de terrain à l'intention de tout le personnel du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce sont achevés. Des fonctions supplémentaires ont été ajoutées au système d'évaluation foncière afin de rendre possibles les analyses spatiales personnalisées.

- *Réévaluation de 2006 :* La plus grande partie du traitement des réévaluations de 2006 a été réalisée en 2004-2005; le processus a débuté par des scénarios de modélisation des réévaluations et s'est terminé par l'impression des rôles et avis d'évaluation foncière ainsi que des rapports sur les répercussions fiscales.

3d) Systèmes d'information

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	Dépenses prévues 2005-2006 ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Traitement total	956,2	8,30	927,1	29,1	
Total des autres dépenses	1 243,6		1 453,1	(209,5)	
Moins : Somme récupérable d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse	(482,5)		(482,5)		
TOTAL	1 717,3	8,30	1 897,7	(180,4)	

Aide financière aux municipalités

Aide financière à la Ville de Winnipeg

La Province fournit à la Ville de Winnipeg un programme de financement complet, administré par le ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce, notamment un soutien aux priorités en matière d'infrastructure et de services municipaux grâce au Fonds de croissance du Manitoba, ainsi que d'autres subventions de fonctionnement et d'immobilisations pour répondre aux principaux besoins financiers de la Ville. Le financement est corrigé en fonction du transfert, sans engagement de coûts, des programmes d'aide au revenu et des programmes de l'ombudsman à la Province ainsi que des programmes des services de santé publique à l'Office régional de la santé de Winnipeg, respectivement, conformément aux modalités établies.

Soutien aux infrastructures et aux services municipaux (Fonds de croissance du Manitoba :

En 2005-2006, la province du Manitoba a créé le nouveau Fonds de croissance du Manitoba et élargi la formule de partage unique des recettes fiscales de la province pour y inclure le partage des recettes tirées d'une nouvelle taxe sur le carburant et financer ainsi les transports en commun, les routes et autres priorités en matière d'infrastructures et de services municipaux.

Les subventions versées en 2005-2006 à la Ville de Winnipeg, à partir du Fonds de croissance du Manitoba, sont notamment les suivantes :

Aide générale – aide financière visant à répondre aux priorités de la Ville de Winnipeg en matière d'infrastructures et de services municipaux.

Subvention de fonctionnement pour les transports en commun – aide la Ville de Winnipeg à exploiter son système de transports en commun, y compris les services Handi-Transit.

Subvention d'immobilisations pour les transports en commun – aide la Ville à acheter de nouveaux autobus de transport en commun.

Subvention pour les routes – appuie le programme annuel de réfection des rues résidentielles et des voies principales de la Ville.

Autre aide de fonctionnement :

Affaires intergouvernementales et Commerce Manitoba a accordé d'autres subventions de fonctionnement à la Ville de Winnipeg, notamment un financement inconditionnel permanent versé sous forme de pourcentage des recettes provinciales provenant des appareils de loterie vidéo (ALV), ainsi que de nouveaux fonds pour 23 agents de police supplémentaires dans la ville, sous la forme d'une part de 5 % des recettes nettes de casinos générées à Winnipeg. La Ville reçoit également une subvention générale de soutien pour compenser le paiement de l'impôt provincial destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire (impôt salarial), ainsi qu'une aide particulière pour lutter contre la maladie hollandaise de l'orme et pour mener les opérations larvicides contre les moustiques.

Autre aide en immobilisations :

Des subventions d'immobilisations sont accordées à la Ville pour des projets d'infrastructure prioritaires. Elles visent à donner à Winnipeg une plus grande autonomie et une plus grande souplesse dans ses décisions relatives aux dépenses en capital et une plus grande certitude au chapitre du financement des immobilisations; elles aident de plus la Province à honorer ses engagements en matière de renouvellement des infrastructures municipales dans le cadre d'un partenariat financier entre la Province et la Ville.

En 2005-2006, 8,1 millions de dollars ont été versés à titre de subventions d'immobilisations pour des projets approuvés antérieurement en vertu du Programme de financement des projets d'investissement urbain (PFPIU III) ainsi que pour honorer les engagements de la Province à l'égard de projets inscrits aux budgets d'immobilisations 2003 et 2004 de la Ville.

La Province a également prévu un nouveau cadre de financement d'immobilisations à long terme pour la Ville de Winnipeg, à compter de 2005-2006. Cela inclut 70,0 millions de dollars au cours des six prochaines années, selon une formule de frais partagés et par l'entremise du fonds d'infrastructure Manitoba-Winnipeg, pour financer les priorités conjointes en matière d'infrastructure. Les versements de la Province effectués à partir de ce nouveau fonds et destinés à la Ville devraient commencer en 2006-2007.

4a) Aide financière à la Ville de Winnipeg

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
1) Soutien aux infrastructures et aux services municipaux (Fonds de croissance du Manitoba) :					
Aide générale	49 368,3		49 368,3		
Fonctionnement – transports en commun	19 355,4		19 355,4		
Immobilisations – transports en commun	3 840,0		3 840,0		
Routes	6 000,0		6 000,0		
Total partiel	**78 563,7**		**78 563,7**		
2) Autre aide de fonctionnement :					
Subvention inconditionnelle aux programmes	19 887,5		19 887,5		
Subvention générale de soutien	9 204,4		9 116,2	88,2	
Développement communautaire urbain (ALV)	9 857,4		8 820,0	1 037,4	1
Subvention – maladie hollandaise de l'orme	900,0		900,0		
Lutte contre les moustiques	1 014,5		1 100,0	(85,5)	
Programmes financés par des recettes de casinos	2 085,0		2 085,0		
Moins : Rajustement reflétant les transferts de programmes de la Ville de Winnipeg	(23 650,0)		(23 650,0)		
Total partiel	**19 298,8**		**18 258,7**	**1 040,1**	
3) Autre aide en immobilisations :	8 059,8		8 152,7	(92,9)	
TOTAL	**105 922,3**	**0,00**	**104 975,1**	**947,2**	

Note explicative

1. ***Reflète les recettes réelles générées par les ALV en 2005.***

Aide financière aux autres municipalités

Soutien aux infrastructures et aux services municipaux (Fonds de croissance du Manitoba :

En 2005-2006, la province du Manitoba a créé le nouveau Fonds de croissance du Manitoba et élargi la formule unique de partage des recettes fiscales de la province pour y inclure le partage des recettes tirées d'une nouvelle taxe sur le carburant et financer ainsi les routes, les transports en commun (y compris le service de transport des personnes handicapées) et autres infrastructures et services municipaux. Grâce au Fonds, toutes les municipalités ont bénéficié d'un soutien financier accru en 2005 et bénéficieront dans l'avenir de la croissance des recettes provenant de l'impôt provincial sur le revenu et de la taxe provinciale sur le carburant.

En 2005-2006, les subventions versées aux municipalités à partir du Fonds de croissance du Manitoba sont notamment les suivantes :

Aide générale – aide financière visant à répondre aux priorités en matière d'infrastructures et de services municipaux.

Subvention de fonctionnement pour les transports en commun – fonds versés aux municipalités pour aider au fonctionnement des transports en commun, y compris les services de transport des personnes handicapées. Deux types de subventions sont accordées :

Subventions de fonctionnement inconditionnelles pour les transports en commun versées aux villes de Brandon, Thompson et Flin Flon pour aider à l'exploitation de leurs systèmes de transport public.

Programme de subventions de transport pour personnes ayant des difficultés à se déplacer, conçu pour aider à la prestation d'un service de transport des personnes handicapées dans 64 localités du Manitoba, afin de permettre à ces personnes de vivre de façon plus autonome. En vertu de ce programme, les municipalités peuvent bénéficier de ce qui suit :

- Des subventions uniques de démarrage de 6 000 $ pour aider les municipalités participantes à mettre sur pied un nouveau service de transport des personnes handicapées. En 2005-2006, une municipalité a ainsi bénéficié d'une telle subvention pour avoir démarré ce service.

- Des subventions de fonctionnement annuelles correspondant à 37,5 % des dépenses de fonctionnement brutes admissibles (jusqu'à concurrence de 20 000 $ pour les collectivités disposant d'un véhicule et de 30 000 $ pour celles qui disposent de plus d'un véhicule).

Subvention d'immobilisations pour les transports en commun – fonds d'immobilisations versés aux municipalités pour les services de transport public. Deux types de subventions sont accordées :

Subvention d'immobilisations pour les transports en commun – en 2005-2006, une subvention de 128 000 $ a été accordée à la Ville de Brandon pour financer le remplacement ou la remise en état d'autobus de transport en commun.

Programme de subventions de transport pour personnes ayant des difficultés à se déplacer (en plus des subventions de fonctionnement annuelles) prévoit des subventions d'immobilisations non renouvelables représentant 50 % du coût d'achat net d'une fourgonnette pour personnes handicapées, jusqu'à concurrence de 10 000 $. En 2005-2006, des subventions d'immobilisations ont ainsi été accordées à deux municipalités.

Subvention pour les routes – financement d'immobilisations versé selon une formule de frais partagés et destiné à aider les municipalités pour la construction ou l'amélioration de routes municipales admissibles desservant des zones commerciales, industrielles et récréatives majeures dans la collectivité.

Autre aide de fonctionnement :

Subventions générales de soutien

En 2005-2006, 18 municipalités du Manitoba ont bénéficié de subventions générales de soutien visant à compenser le paiement de l'impôt provincial destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire. Ces subventions sont accordées aux municipalités selon la masse salariale de l'année précédente. Les municipalités ayant des coûts salariaux réels de moins de deux millions de dollars ont reçu des subventions égales à 4,3 % de ces coûts auxquels on a soustrait une exemption de un million de dollars. Celles qui ont des coûts salariaux réels de plus de deux millions de dollars ont reçu une subvention égale à 2,15 % de ces coûts.

Développement communautaire rural

La subvention de développement communautaire rural fournit un soutien inconditionnel à toutes les municipalités (à l'exception de la Ville de Winkler et du District d'administration locale de Mystery Lake) et aux collectivités relevant des Affaires du Nord. Ce soutien est financé par 10 % des recettes nettes tirées des appareils de loterie vidéo (ALV) dans les collectivités rurales. En 2005-2006, les municipalités ont reçu un paiement de base par habitant de 17,76 $. La part des recettes générées par les ALV que reçoit le ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba est calculée à partir de la proportion de la population des collectivités relevant des Affaires du Nord par rapport à la population totale du Manitoba, à l'exception des Premières nations et de la Ville de Winnipeg. Le paiement versé à ce ministère en 2005-2006 se chiffrait à 179 913 $.

4b) Aide financière aux autres municipalités

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
1) Soutien aux infrastructures et aux services municipaux (Fonds de croissance du Manitoba) :					
Aide générale	36 631,7		36 631,7		
Fonctionnement – transports en commun	1 816,7		1 883,7	(67,0)	
Immobilisations – transports en commun	148,0		130,0	18,0	
Routes	1 325,4		1 500,0	(174,6)	
Total partiel	**39 921,8**		**40 145,4**	**(223,6)**	
2) Autre aide de fonctionnement :					
Subventions générales de soutien	1 351,1		1 271,5	79,6	
Développement communautaire rural (ALV)	9 875,6		8 700,0	1 175,6	1
Total partiel	**11 226,7**		**9 971,5**	**1 255,2**	
TOTAL	**51 148,5**	**0,00**	**50 116,9**	**1 031,6**	

Note explicative

1. Reflète les recettes réelles générées par les ALV en 2005.

Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt

Les subventions remplaçant l'impôt sont versées aux municipalités pour les biens provinciaux situés dans les limites des administrations locales. Des subventions égales au montant des taxes scolaires et des taxes municipales sont versées sur tous les biens provinciaux, à l'exception de ceux qui sont exempts, telles les voies publiques, les voies navigables provinciales et les terres situées dans les parcs provinciaux ou dans des aires de loisirs.

	SUBVENTIONS VERSÉES	
	2004-2005($)	**2005-2006($)**
Municipalités rurales	2 202,5	2 264,1
Villages	37,4	37,8
Petites villes	1 061,5	1 092,1
Districts d'administration locale	11,2	10,9
Villes (sauf Winnipeg)	2 858,5	2 881,3
Ville de Winnipeg	8 120,7	7 499,3
Affaires du Nord	149,6	147,5
Remboursements pour l'agriculture	(19,7)	(20,7)
Municipalités et collectivités du Nord	14 421,7	13 912,3

4c) Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt

Dépenses par poste secondaire	**Dépenses réelles 2005-2006** **$**	**Dépenses prévues 2005-2006** **ETP**	**$**	**Écart pos. (nég.)**	**Note expl.**
Subventions	13 912,3		15 058,5	(1 146,2)	1
Somme récupérable	(14 857,5)		(14 857,5)		
TOTAL	(945,2)	0,00	201,0	(1 146,2)	

Note explicative

1. ***Les montants réels étaient inférieurs aux prévisions en raison de la vente de certains biens du gouvernement dans la ville de Winnipeg et en raison d'une diminution de la valeur imposable (2005) de certains biens à la suite d'appels interjetés devant la Commission municipale.***

Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain

Ce programme prévoit la récupération partielle des dépenses en capital et de fonctionnement relatives au Programme de subventions de transport pour personnes ayant des difficultés de mobilité, à partir des Initiatives de développement économique rural. Il permet également la récupération des dépenses liées au Programme de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme, à partir des Initiatives de développement urbain.

4d) Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	Dépenses prévues 2005-2006 ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Somme récupérable	(1 016,0)		(1 055,0)	39,0	

Ententes Canada-Manitoba

Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba

Le Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba gère des programmes fédéraux-provinciaux à coûts partagés qui sont axés sur les projets d'infrastructure et le développement économique, et qui contribuent à la réalisation du mandat du ministère :

- Les Programmes Infrastructures Canada-Manitoba (PICM) suivants fournissent des subventions d'immobilisations pour améliorer l'infrastructure locale et renforcer ainsi l'assise de l'administration locale.

- Le ***Programme Infrastructures Canada-Manitoba (PICM), 2000-2008;***
- Le ***Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR);***
- Le ***Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS).***

- L'***Entente de partenariat économique Canada-Manitoba (EPE)*** consolide et diversifie l'économie manitobaine en développant les atouts économiques existants, en améliorant les compétences des travailleurs manitobains et en soutenant le développement régional selon deux priorités stratégiques : ***Bâtissons notre économie*** et ***Des collectivités durables***.

Avec ces programmes, les activités du Secrétariat sont conformes aux principales fonctions du ministère, à savoir, la prestation de services directs aux administrations locales et la coordination de l'exécution des programmes fédéraux-provinciaux en conjonction avec les collectivités locales.

Principales activités en 2005-2006

Doté de fonctionnaires fédéraux et provinciaux, le Secrétariat conjoint limite le plus possible les chevauchements et les dédoublements dans l'exécution des programmes fédéraux-provinciaux et contribue à la coopération fédérale-provinciale. Sa responsabilité principale est l'exécution des Programmes Infrastructures Canada-Manitoba :

- Soutien aux programmes à l'intention des ministres fédéral et provincial responsables de l'infrastructure.

- Gestion du processus local de réception, d'examen et d'approbation des demandes.

- Surveillance de l'évaluation environnementale des projets.

- Facilitation du processus de consultation des administrations locales.

- Administration du financement des projets d'infrastructure des administrations locales.

- Coordination des activités d'information du public.

Comme il a déjà été mentionné, le Secrétariat est aussi responsable de l'exécution de l'EPE par la Province. À la différence du PICM, la mise en œuvre fédérale et provinciale de l'EPE est administrée séparément par les gouvernements respectifs.

Les ententes à coûts partagés sont les principaux instruments de financement fédéral et provincial pour les projets d'infrastructure et de développement économique dans toute la province.

Faits saillants en 2005-2006

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les points saillants des PICM et de l'EPE en 2005-2006, et sur les projets connexes approuvés, veuillez consulter les rapports annuels qui sont établis séparément pour le Programme et pour l'Entente.

Programmes Infrastructures Canada-Manitoba (PICM)

Le Manitoba contribue au financement de projets d'infrastructure par trois Programmes Infrastructures Canada-Manitoba :

1. le Programme Infrastructures Canada-Manitoba (PICM), 2000-2008;
2. le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR);
3. le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS).

Le financement fédéral-provincial renforce l'infrastructure publique communautaire. La participation provinciale aux ententes fédérales-provinciales appuie l'infrastructure locale de manière pluriannuelle, ce qui donne un caractère prévisible et permanent au soutien aux infrastructures municipales.

Les PICM sont des programmes pluriannuels qui soutiennent des améliorations à l'infrastructure municipale des collectivités urbaines, rurales et du nord du Manitoba pour lesquelles une demande a été reçue. Par la construction, la rénovation, l'agrandissement ou l'amélioration importante des infrastructures partout au Manitoba, les PICM améliorent la qualité de vie de tous les citoyens et jettent les bases d'une croissance économique à long terme au XXI^{e} siècle.

Les PICM s'inscrivent dans l'esprit de collaboration et de partenariat entre le gouvernement du Canada, le Manitoba et les collectivités locales qui a marqué l'amélioration des infrastructures. Les programmes sont financés à parts égales par des contributions du gouvernement fédéral, de la Province et des partenaires communautaires comme les administrations municipales et d'autres organismes communautaires des secteurs privé et sans but lucratif. Les promoteurs des projets engagent et paient 100 % des coûts du projet et sont ensuite remboursés par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial jusqu'à concurrence des deux tiers du montant maximal approuvé.

Un Comité consultatif fédéral-provincial-local (CCFPL) sur l'infrastructure a été établi pour aider à l'examen du financement des projets. Les projets de l'extérieur de Winnipeg sont étudiés par des représentants de l'Association des municipalités du Manitoba et de la Northern Association of Community Councils, alors que les projets concernant Winnipeg sont examinés par des représentants de la Ville de Winnipeg.

L'infrastructure municipale écologique est une priorité importante. Ce terme englobe les projets de protection ou d'amélioration de la qualité de l'environnement touchant notamment les systèmes de distribution d'eau ou d'épuration des eaux usées, la gestion de l'eau, la gestion des déchets et le recyclage, les transports en commun et les améliorations de l'efficacité énergétique. D'autres sortes d'infrastructures locales sont également admissibles, notamment dans les domaines des transports locaux, de la culture, des loisirs, du tourisme et de la connectivité.

Le FIMR vise principalement l'infrastructure locale dans les régions rurales et du nord du Manitoba.

Le FCIS s'applique quant à lui à de grands projets stratégiques d'infrastructure en milieu urbain qui dépassent la capacité de financement du programme FIMR.

Les Programmes Infrastructures Canada-Manitoba font l'objet d'un rapport annuel distinct préparé pour chaque exercice.

5 a) Programmes Infrastructures Canada-Manitoba

Dépenses par poste secondaire		Dépenses réelles 2005-2006 $	ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Programmes Canada-Manitoba	Infrastructures	20 051,8	7,00	17 714,4	2 337,4	1

Note explicative

1. Les promoteurs de projets ont présenté des demandes plus rapidement que prévu.

Entente de partenariat économique Canada-Manitoba (EPE)

En vertu de l'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba, les gouvernements du Canada et du Manitoba collaborent ensemble et avec les intervenants locaux sur deux priorités stratégiques -- ***Bâtissons notre économie*** et ***Des collectivités durables*** -- afin d'améliorer les compétences des travailleurs manitobains et de promouvoir la croissance et la diversification de l'économie manitobaine.

S'appuyant sur les atouts économiques existants, le Canada et le Manitoba coopéreront dans le cadre de cette entente à la réalisation des objectifs suivants :

- faire progresser la recherche et le développement innovateurs ainsi que la commercialisation de la technologie au Manitoba;
- soutenir l'infrastructure axée sur l'industrie, améliorer la compétitivité et la productivité, accroître les capacités commerciales, le développement et la promotion, et créer un environnement qui attire les investissements;
- soutenir la création d'une main-d'œuvre compétente;
- accroître l'accès aux infrastructures axées sur le savoir;
- promouvoir le tourisme local et les possibilités de développement des ressources naturelles;
- encourager la participation de tous les membres de la communauté à l'économie pour améliorer la viabilité, la durabilité et la croissance des collectivités du Manitoba.

Signée le 1er décembre 2003, l'entente prévoit le versement sur cinq ans de 50 M$ à des programmes et des projets, une somme se divisant en des contributions égales de 25 M$ de la part du Canada et du Manitoba.

Les initiatives soutenues aux termes de l'entente dans chaque domaine prioritaire peuvent revêtir des formes diverses : projets d'investissement, projets pilotes, élaboration de plans d'affaires, études de marché, recherche innovatrice, etc.

L'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba fait l'objet d'un rapport annuel distinct préparé pour chaque exercice.

5b) Entente de partenariat économique Canada-Manitoba

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Entente de partenariat économique	2 452,7		5 168,0	(2 715,3)	1

Note explicative

1. ***Les promoteurs de projets n'ont pas présenté autant de demandes que prévu, les travaux ayant été plus lents que l'on ne pensait. Les fonds non dépensés ont été affectés à d'autres projets autorisés dans le cadre du PICM.***

Entente de partenariat de Winnipeg (EPW)

L'Entente de développement économique et communautaire Canada-Manitoba-Winnipeg, un accord sur cinq ans doté d'un budget de 75 M$ et également appelé Entente de partenariat de Winnipeg ou EPW, a été signée en mai 2004 afin de promouvoir le développement économique et communautaire durable à long terme de la ville de Winnipeg. L'objectif visé est de relever les défis économiques auxquels Winnipeg est confrontée et de mettre à profit des possibilités garantissant le développement d'une ville active, prospère et saine qui mise sur la diversité et qui offre à tous ses habitants l'occasion de participer pleinement à l'économie et à la société. L'EPW comprend les quatre principaux programmes suivants : *Participation des Autochtones; Mise en place de collectivités durables; Renouveau du centre-ville; Soutien à l'innovation et à la technologie.*

L'Entente de partenariat de Winnipeg fournit une aide financière aux projets dont le but et les objectifs correspondent à ceux de ses programmes de base. Un petit office de l'EPW donne de l'information au public et facilite la coordination entre les trois paliers de gouvernement, les équipes des programmes de l'EPW et les promoteurs de projets.

Principales activités en 2005-2006

- Avec la participation de la collectivité, les représentants des trois administrations ont œuvré à l'élaboration et à la mise en œuvre des quatre programmes de base de l'EPW.

Faits saillants en 2005-2006

- À ce jour, les trois partenaires de l'EPW ont affecté un total de près de 23,0 M$ à 100 projets, et environ 73,0 M$ ont été sollicités auprès d'autres sources de financement et sous forme de contributions en nature pour une valeur totale estimée à 96,0 M$.

- Le comité de l'économie sociale et du développement communautaire formé d'intervenants dans la collectivité a été mis sur pied pour offrir des conseils sur la mise en oeuvre et la prestation du volet Économie sociale et développement communautaire du programme de l'Entente consacré à la Mise en place de collectivités durables.

- En 2005-2006, l'EPW a approuvé 48 projets :

Participation des Autochtones	30 projets	fonds de l'EPW	4 293 262 $
Mise en place de collectivités durables	6 projets	fonds de l'EPW	992 790 $
Renouveau du centre-ville	7 projets	fonds de l'EPW	777 500 $
Soutien à l'innovation et à la technologie	5 projets	fonds de l'EPW	8 856 574 $

5d) Entente de partenariat de Winnipeg

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Entente de partenariat de Winnipeg	1 561,7	2,00	2 000,0	(438,3)	1

Note explicative

1. ***L'écart est attribuable au fait qu'il s'agissait de la première année complète de l'Entente et que celle-ci en était encore à sa phase de démarrage.***

Initiatives stratégiques urbaines

Vue d'ensemble

La Division des initiatives stratégiques urbaines élabore et met en œuvre des programmes et des politiques à l'appui des efforts de revitalisation urbaine, de rénovation du centre-ville et du développement économique communautaire à Winnipeg, à l'échelon provincial et en partenariat avec d'autres administrations et des partenaires communautaires. Elle coordonne l'aide stratégique et financière globale fournie à la Ville de Winnipeg pour soutenir l'infrastructure et le développement économique durables. Elle met en œuvre, appuie et facilite l'Entente de partenariat de Winnipeg. De plus, la Division coordonne et exécute les programmes pour les quartiers relevant de l'entente sur le Renforcement des collectivités (avec la Ville de Winnipeg) et de Quartiers vivants, une initiative complète de revitalisation communautaire à long terme qui vise à fournir aux résidants et aux autres intervenants les outils dont ils ont besoin pour rebâtir les quartiers vulnérables de Winnipeg, Brandon et Thompson.

Quartiers vivants

L'initiative Quartiers vivants (QV) soutient la revitalisation par les collectivités de quartiers vulnérables désignés de Winnipeg (West Broadway, Spence, William Whyte, Lord Selkirk Park et Point Douglas, et, à partir de 2005-2006, St. John's, Dufferin, Centennial, West Alexander, nord de Portage, Daniel McIntyre et St. Matthews), de Brandon (centre-ville) et de Thompson. Elle offre aux particuliers et aux groupes des quartiers visés les outils nécessaires pour stimuler les occasions dans leur collectivité. Son personnel est responsable de la coordination globale de l'initiative et de la mise en œuvre directe de trois des six programmes de Quartiers vivants.

Principales activités en 2005-2006

- La section de Quartiers vivants a administré les programmes suivants de l'initiative :
- *Fonds de revitalisation des quartiers :* Soutien d'un vaste éventail d'initiatives communautaires dans des quartiers désignés, en particulier des projets qui contribuent au renforcement des capacités, à la stabilité, au développement économique et au bien-être dans les quartiers.
- *Initiatives communautaires :* Soutien de projets ayant une large incidence sur le centre-ville de Winnipeg ou visant des groupes précis du centre-ville.
- *Aide au développement des quartiers :* Soutien des coûts de démarrage et de fonctionnement de base à long terme des sociétés de revitalisation des quartiers qui contribuent au développement économique communautaire dans les quartiers désignés de l'initiative Quartiers vivants.
- Dans le cadre de Quartiers vivants, le ministère soutient également les activités de formation qui sont élaborées et exécutées par d'autres ministères, en partenariat avec des groupes communautaires et des établissements d'enseignement.

Faits saillants en 2005-2006

- On a approuvé l'élargissement de l'initiative Quartiers vivants qui, en 2005-2006, s'est appliquée à sept quartiers vulnérables supplémentaires de Winnipeg.
- L'initiative Quartiers vivants a engagé plus de 3,6 M$ pour 82 projets soutenant la revitalisation des quartiers défavorisés à Winnipeg, Brandon et Thompson. On peut s'informer sur ces projets par quartier sur le site Web de Quartiers vivants (www.neighbourhoodsalive.mb.ca).
- Quartiers vivants a administré et surveillé 134 subventions de projets en 2005-2006.

- Le personnel de Quartiers vivants a continué de fournir un soutien et des conseils à de nombreux organismes communautaires dans les quartiers désignés et il a tenu des consultations et coordonné des activités de revitalisation avec d'autres ministères et administrations.

- Depuis la mise sur pied de l'initiative en 2000 jusqu'au 31 mars 2006, 453 projets ont été entrepris et représentent une valeur estimée de près de 46,0 M$. Sur ce total, 19,0 M$ ont été accordés dans le cadre de Quartiers vivants et plus de 25,0 M$ ont été sollicités auprès d'autres sources de financement et sous forme de contributions en nature.

- Le site Web de Quartiers vivants, qui fournit de l'information sur les programmes et les projets et donne accès à toute une panoplie d'outils de planification et d'élaboration de projets, a été entretenu et mis à jour.

6a) Quartiers vivants

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	Dépenses prévues 2005-2006 ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Traitement total	228,7	3,00	215,4	13,3	
Total des autres dépenses	84,9		88,1	(3,2)	
Total de l'aide aux quartiers	3 544,7		3 692,1	(147,4)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(1 440,9)		(1 482,3)	41,4	
TOTAL	2 417,4	3,00	2 513,3	(95,9)	

Programmes de quartiers

La Direction des programmes de quartiers étudie, élabore, met en œuvre et coordonne, à l'échelle de la province, des politiques publiques et des programmes intégrés et durables en milieu urbain, à l'appui des efforts de revitalisation des quartiers et du développement économique communautaire.

Principales activités en 2005-2006

La Direction des programmes de quartiers a élaboré et exécuté des programmes de revitalisation des quartiers et des politiques publiques provinciales visant les milieux urbains afin de soutenir la revitalisation des quartiers et le développement économique communautaire. Elle maintient des liens très étroits avec d'autres ministères provinciaux, d'autres ordres de gouvernement et les principaux intervenants dans la collectivité.

- La Direction a continué de surveiller l'exécution de Quartiers vivants, l'initiative provinciale complète de revitalisation communautaire à long terme qui soutient le développement communautaire dans les quartiers vulnérables désignés de Winnipeg, Brandon et Thompson.

- La Direction a continué de coordonner la mise en œuvre par la Province de l'entente avec la Ville de Winnipeg sur le Renforcement des collectivités, une initiative quinquennale d'immobilisations à coûts partagés prévoyant un investissement total de 14,0 M$, afin d'améliorer l'état de quartiers résidentiels en déclin qui bordent le centre-ville de Winnipeg. La mise en œuvre des projets déterminés à l'issue d'un processus de planification stratégique communautaire a débuté dans chacun des six quartiers désignés.

6b) Programmes de quartiers

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	Dépenses prévues 2005-2006 ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Traitement total	309,1	5,00	318,1	(9,0)	
Total des autres dépenses	44,6		49,8	(5,2)	
TOTAL	353,7	5,00	367,9	(14,2)	

Développement économique communautaire urbain

La Direction du développement économique communautaire urbain établit un cadre stratégique de rénovation urbaine pour les investissements de la Province dans des projets essentiels de revitalisation des centres-villes et dans des initiatives de développement économique et communautaire visant la Ville de Winnipeg. En outre, elle administre les Initiatives de développement urbain. Elle soutient aussi les initiatives de développement économique (communautaire et autre) à Winnipeg qui favorisent le développement des capacités à long terme et l'intégration des objectifs sociaux, économiques et environnementaux.

Principales activités en 2005-2006

La Direction a aidé des organisations locales à renforcer leurs capacités à élaborer et exécuter des initiatives de développement économique communautaire. Elle a appuyé aussi financièrement une variété d'organisations et de programmes dont les activités contribuent à la revitalisation et au développement de la Ville de Winnipeg. Elle a administré par ailleurs les Initiatives de développement urbain, un fonds qui soutient des projets et des initiatives favorisant le développement de Winnipeg en donnant accès à de l'aide en matière d'immobilisations et de programmes à des organisations communautaires et des organismes de développement économique de la Ville de Winnipeg (la Société de développement CentreVenture, Destination Winnipeg et le Centre des congrès de Winnipeg). Le financement des Initiatives de développement urbain est établi à chaque exercice selon une formule de 25 % des recettes annuelles que l'on prévoit tirer des appareils de loterie vidéo à Winnipeg.

- Les Initiatives de développement urbain ont apporté une aide totale de plus de 22,0 M$ à 48 projets et activités soutenant le développement économique et communautaire à Winnipeg.

- En partenariat avec le gouvernement fédéral et la Ville de Winnipeg, la Direction a continué la mise en œuvre de l'Entente de partenariat de Winnipeg, une entente tripartie sur le développement économique et communautaire de Winnipeg. L'entente consacre ses ressources à quatre grandes priorités : la participation des Autochtones; la mise sur pied de collectivités durables; le renouveau du centre-ville et le soutien à l'innovation et à la technologie.

- La Direction a établi et entretenu des partenariats fructueux avec le gouvernement fédéral et les administrations municipales par l'élaboration et l'application d'ententes conjointes et par la coordination de politiques et de programmes complémentaires.

6(c) Développement économique communautaire urbain

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	Dépenses prévues 2005-2006 ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Traitement total	262,1	4,00	282,1	(20,0)	
Total des autres dépenses	48,5		54,9	(6,4)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement urbain	(282,8)		(297,6)	14,8	
TOTAL	27,8	4,00	39,4	(11,6)	

Initiatives de développement urbain (IDU)

Winnipeg possède l'une des économies les plus diversifiées au Canada; la ville connaît une croissance soutenue et un coût de la vie peu élevé. Les Initiatives de développement urbain soutiennent des projets et des initiatives qui stimulent le développement de Winnipeg. Elles contribuent également aux programmes d'organisations communautaires et d'organismes de développement économique de la Ville de Winnipeg. Le niveau de financement est établi à chaque exercice à partir d'une formule de 25 % des recettes annuelles que l'on prévoit tirer des appareils de loterie vidéo à Winnipeg. Ce financement s'ajoute au soutien financier apporté directement à la Ville de Winnipeg par les Services financiers et consultatifs aux municipalités du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce.

6d) Initiatives de développement urbain

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	Dépenses prévues 2005-2006 ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Total des dépenses	22 041,9		22 050,0	(8,1)	

SECTION II
COMMERCE ET RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET INTERNATIONALES

Relations fédérales-provinciales et internationales

Relations fédérales-provinciales

Le Bureau des relations fédérales-provinciales fournit des conseils stratégiques et des services d'analyse et de soutien en matière de politique pour ce qui a trait à la gestion des relations du Manitoba avec le gouvernement fédéral et les autres administrations provinciales et territoriales (P-T) concernant des dossiers de nature intergouvernementale. La Direction assure la promotion des intérêts du Manitoba dans l'élaboration de positions et de politiques interprovinciales ou provinciales-territoriales en collaborant avec d'autres provinces et des territoires, et avec le gouvernement du Canada, à la préparation et à la mise en œuvre de ses politiques nationales.

Un aspect essentiel du rôle de la Direction est de veiller à l'adoption d'une position et d'une stratégie gouvernementales uniformes à l'égard des priorités du Manitoba en matière d'intervention dans la sphère intergouvernementale, ainsi que de faire en sorte que les membres du gouvernement du Manitoba disposent de renseignements pertinents et opportuns sur les répercussions des tendances nationales et régionales et sur la mise en œuvre de programmes et de politiques par d'autres administrations P-T et par le gouvernement fédéral.

Principales activités en 2005-2006

En 2005-2006, les principales activités de la Direction ont été les suivantes :

- Préparation de documents d'information complets et stratégiques à l'appui des rencontres des premiers ministres et au sein du Conseil de la Fédération, de la Conférence des premiers ministres de l'Ouest et de tout un éventail de réunions bilatérales et multilatérales entre le premier ministre du Manitoba et le Premier ministre du Canada, des ministres fédéraux et d'autres premiers ministres provinciaux ou territoriaux.

- Concrétisation de l'orientation du Cabinet donnée à un plan traitant des priorités stratégiques fédérales-provinciales du Manitoba.

- Collaboration avec d'autres provinces et territoires pour soutenir les efforts des premiers ministres et des ministres des Finances provinciaux et territoriaux visant à encourager le gouvernement fédéral à remédier au déséquilibre budgétaire au Canada.

- Représentation du Manitoba aux rencontres fédérales-provinciales et interprovinciales de sous-ministres et de hauts fonctionnaires et à divers comités en vue de conférences intergouvernementales importantes.

- Examen et évaluation d'initiatives axées sur des politiques et des programmes ayant trait aux relations intergouvernementales, et rôle de liaison sous forme de conseils politiques stratégiques sur les relations avec le gouvernement fédéral et les autres provinces et territoires.

- Coordination des activités interministérielles consacrées aux politiques et aux questions intergouvernementales.

- Coordination des efforts du Manitoba à la réunion des premiers ministres sur les questions autochtones en novembre 2005.

Faits saillants en 2005-2006

La collaboration accrue et l'activisme des premiers ministres découlant de la création du Conseil de la fédération en 2003 se sont poursuivis en 2005-2006, le Conseil s'étant réuni à trois reprises en août et novembre 2005 ainsi qu'en février 2006. Le Conseil a également rencontré le Premier ministre en février 2006 et les premiers ministres et les dirigeants autochtones nationaux se sont réunis à Kelowna en novembre 2005. Les premiers ministres de l'Ouest se sont quant à eux réunis en mai 2005.

Lors de la Conférence des premiers ministres de l'Ouest, qui s'est tenue à Lloydminster, en Alberta, du 4 au 6 mai 2005, les premiers ministres de l'Ouest ont parlé des défis de l'ouest du Canada et du pays en général, dans le domaine du développement économique, et ils se sont entendus pour accorder la priorité à l'amélioration marquée dans les secteurs suivants : l'infrastructure du transport, le commerce, la formation professionnelle et l'enseignement postsecondaire. Ils ont également abordé des questions pressantes, notamment l'expansion alarmante de la métamphétamine dans tout le pays.

Après avoir signé une entente à long terme avec le gouvernement fédéral sur le financement des soins de santé à l'issue de la conférence du Conseil de la fédération en été 2004, la conférence d'été 2005, qui s'est tenue du 10 au 12 août à Banff, en Alberta, a donné l'occasion au Conseil d'aborder une vaste gamme de questions prioritaires, notamment les suivantes : la formation axée sur les compétences et l'enseignement postsecondaire, la stratégie nationale sur les produits pharmaceutiques, la métamphétamine, le déséquilibre fiscal, le transport et l'infrastructure, les relations Canada-États-Unis, les marchés internationaux et l'énergie.

Pendant la plus grande partie de l'année, les questions autochtones ont été au premier plan des activités de la Direction, notamment en prévision d'une réunion des premiers ministres et des dirigeants autochtones nationaux en novembre 2005. L'entente conclue à l'occasion de cette rencontre énonçait une série d'engagements concrets pris par toutes les parties dans les domaines des relations, du logement, des débouchés économiques et de l'éducation, et elle prévoyait des efforts à long terme pour resserrer les liens et éliminer les différences de qualité de vie entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones. Dans le cadre de ces préparatifs, les premiers ministres se sont réunis avec les cinq dirigeants autochtones nationaux à Calgary, en août 2005.

L'accent mis par le Conseil de la fédération sur la formation axée sur les compétences et l'enseignement postsecondaire s'est reflété dans sa décision de débattre les questions de financement avec les ministres des finances, de l'enseignement postsecondaire et du marché du travail, et d'organiser un sommet avec les intervenants du pays tout entier pour examiner les questions et défis principaux dans ce domaine. Tenu à la fin du mois de février 2006, le sommet visait à guider les premiers ministres en vue de l'élaboration d'une stratégie pancanadienne sur les compétences et l'enseignement postsecondaire. Après l'élection fédérale, les premiers ministres ont rencontré le nouveau Premier ministre à Ottawa, en février, pour établir des relations de travail positives avec le nouveau gouvernement fédéral.

Autres activités

La Direction a continué de soutenir le plan de travail du Conseil, notamment les éléments dont le Manitoba assume la direction. En 2005-2006, le Manitoba a continué de se concentrer sur la résolution de questions de longue date liées au commerce intérieur, un effort permanent entrepris conjointement par le premier ministre du Manitoba, M. Gary Doer, et par le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Lord.

Les 5 et 6 décembre 2005, les premiers ministres Doer et Charest ont coprésidé le Sommet des leaders sur les changements climatiques, qui a rassemblé des chefs de gouvernement de régions et d'états fédérés ainsi que des représentants de grandes sociétés de partout dans le monde pour qu'ils présentent leurs meilleures initiatives de réduction des gaz à effet de serre (AES) et fassent état des avantages économiques et sociaux qui découlent de ces pratiques innovatrices. Le Sommet a été organisé de concert avec la onzième session de la Conférence des Parties (CdP11) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et s'est traduit par une *Déclaration des États fédérés et*

des gouvernements régionaux sur les changements climatiques, qui énonçait une série importante d'engagements de la part des gouvernements présents pour faire face aux changements climatiques.

L'élection fédérale de janvier 2006 et le changement de gouvernement qui en a résulté ont nécessité des efforts renouvelés sur bien des plans pour promouvoir les besoins et les priorités du Manitoba auprès du nouveau gouvernement national. Ces priorités étaient notamment les suivantes : l'entente nationale concernant les services de garde à l'enfance, l'Entente de partenariat sur le marché du travail, l'entente à laquelle les premiers ministres et les dirigeants autochtones sont parvenus en novembre 2005 ainsi que certaines initiatives bilatérales. La Direction a continué d'appuyer ces priorités.

La Direction a également collaboré avec d'autres provinces et territoires pour promouvoir des relations multilatérales plus étroites avec des autorités infranationales d'autres pays comme l'Australie.

Pendant l'exercice 2005-2006, la Direction s'est concentrée sur les préparatifs de la Conférence 2006 des premiers ministres de l'Ouest, du fait que le Manitoba était l'hôte de la Conférence prévue au début de l'exercice 2006-2007.

Relations canado-américaines et internationales

Principales activités en 2005-2006

Coordination gouvernementale

La Direction des relations canado-américaines et internationales a travaillé de concert avec d'autres ministères pour appliquer une démarche gouvernementale stratégique dans les activités internationales de la Province. Elle a veillé à la coopération, la communication et la coordination au sein des ministères du gouvernement du Manitoba, avec d'autres administrations et organismes internationaux, et avec le gouvernement fédéral.

Initiative des projets internationaux

L'Initiative des projets internationaux (IPI) a été lancée en 2001 pour aider les entreprises et les organismes manitobains à entreprendre des projets financés par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et des institutions financières internationales (IFI) comme la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque de développement asiatique, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque africaine de développement et la Banque de développement des Caraïbes. L'Initiative a permis de recenser les capacités créneaux du Manitoba et d'établir des alliances, des consortiums et des partenariats publics-privés liés à ces capacités afin d'optimiser les chances de succès aux appels d'offre lancés pour des projets internationaux. Cette section a aidé le secteur privé du Manitoba à établir des liens internationaux fructueux en mettant à profit les nombreuses relations entretenues par le Manitoba avec d'autres gouvernements et a renforcé les capacités du secteur privé à l'aide des connaissances spécialisées existant au sein du gouvernement du Manitoba. Elle a collaboré également avec les IFI afin de promouvoir les capacités du Manitoba et de recenser les établissements et les programmes financiers pour des projets internationaux. Les responsables de l'Initiative ont invité des présentateurs de l'ACDI et d'IFI à venir rencontrer au Manitoba des entreprises et des organismes de la province.

Faits saillants en 2005-2006

Voici les principales réalisations de la Direction des relations canado-américaines et internationales en 2005-2006 :

- Publication en janvier 2006 du document *Dépasser nos limites – Cadre stratégique régissant les activités du Manitoba sur la scène internationale*.

- Engagement d'un représentant à Washington DC pour défendre les intérêts du Manitoba sur des questions clés de politique, notamment le déversoir du lac Devils, et observation des nouvelles tendances politiques pouvant avoir des répercussions sur le Manitoba.

- Conseils et soutien stratégiques sur des initiatives clés de politique, notamment les suivantes :
  - Opposition du Manitoba au déversoir du lac Devils, notamment sous forme de réunions-plaidoiries avec de nombreux gouverneurs et membres du Congrès des États-Unis, ambassadeurs et hauts représentants de l'administration américaine et du gouvernement canadien, y compris le Premier ministre;
  - Réaction du Manitoba à l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO) – la politique relative aux passeports proposée par le gouvernement des É.-U. – notamment sous forme de tables rondes réunissant les parties intéressées, de réponse officielle, de déclaration conjointe avec le Dakota du Nord et de défense d'intérêts constante;
  - Harmonisation avec les É.-U. de l'heure avancée, en raison de l'interdépendance des deux économies.

- Accueil de législateurs du Minnesota, du Dakota du Nord et du Dakota du Sud au forum annuel qui s'est déroulé à Winnipeg, au Manitoba, en juin 2005.

- Documents d'information et soutien stratégique offerts aux missions qui se rendaient aux États-Unis, notamment à New York, au Texas et à Washington DC, et dans d'autres pays comme l'Australie, la France, l'Inde, Israël et la Russie.

- Soutien à la participation du Manitoba à des forums internationaux tels que Hemispheria (mai 2005), BIO (juin 2005), la Western Governors' Association (juin 2005), la Midwest Governors' Association (juin 2005), la Midwestern Legislative Conference (août 2005), la North America Works Conference (octobre 2005).

- Préparation de documents d'information à l'occasion de visites de dignitaires étrangers comme : le président de la Chine; le premier ministre de l'Islande; les ambassadeurs et hauts-commissaires de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Islande, d'Israël, de la Suisse et des États-Unis; l'adjoint à la Secrétaire d'État des É.-U.; des maires de l'Inde et divers consuls généraux.

- Entretien des relations avec les Francophones, notamment les liens entre le Manitoba et la région de l'Alsace, en France, et exploration de nouveaux liens avec d'autres pays francophones comme le Sénégal.

- Maintien de relations étroites avec les fonctionnaires du ministère fédéral des Affaires étrangères sur des questions comme les efforts de négociation entre le Canada et les États-Unis, le Partenariat pour la sécurité et la prospérité, le Sommet des Amériques, le Groupe des Huit et l'OCDE; coordination des efforts de secours canadiens dans les régions touchées par des catastrophes comme le tsunami, le tremblement de terre en Asie du Sud, les inondations aux Philippines et l'ouragan Katrina.

- Coopération et coordination améliorées entre les ministères s'occupant de relations internationales, y compris l'étude de nouvelles ententes internationales, notamment les suivantes :
  - Entente de soutien au *Protocol Among the Members of the Midwest Governors Association Regarding the Permitting and Siting of Interstate Electric Transmission Lines in the Midwestern United States* (16 juillet 2005);
  - Protocole d'entente Orkney-Manitoba sur l'amitié et la coopération (16 août 2005);
  - Déclaration d'intention entre la Province du Manitoba, le Canada et la république tchouvache de la Fédération de Russie sur le développement agricole (6 octobre 2005);
  - Protocole d'entente sur le développement du port intérieur entre la société Kansas City SmartPort, Inc., aux États-Unis, et la Province du Manitoba, au Canada (14 octobre 2005);
  - Lettre d'entente entre la Province du Manitoba et la Confédération des industries indiennes - région du Nord (13 février 2006);

- Lettre d'entente sur les initiatives de collaboration en éducation entre la Province du Manitoba, au Canada, et la Delhi Public School Society (14 février 2006).

- Soutien à la participation du Manitoba à des projets de développement international et à l'aide internationale en maintenant le partenariat avec l'Institut d'administration publique du Canada (IAPC) et l'Agence canadienne de développement international (ACDI), partenariat qui vise la prestation du Programme de renforcement des capacités du secteur public en matière de gouvernance et de développement social :
  - Participation à une mission à l'étranger et accueil de deux missions étrangères des Philippines sur le développement des autorités régionales et locales;
  - Efforts continus de renforcement des relations avec la Philippines Local Government Academy du ministère philippin de l'intérieur et des autorités locales, sous forme de participation à ce projet;
  - Ce projet doit prendre fin en août 2006. En se fondant sur les résultats positifs enregistrés jusqu'à présent et sur l'évaluation positive du projet, ACDI Philippines a demandé que les travaux entrepris dans le cadre de ce projet se poursuivent. En mars 2006, l'IAPC a présenté une proposition à l'ACDI pour lancer un nouveau projet aux Philippines (Programme de renforcement des capacités du secteur public en matière de gouvernance et de développement social). On a demandé au Manitoba de participer à ce nouveau projet;
  - Surveillance du projet Manitoba-Trinité-et-Tobago qui a pris fin en février 2006 après 14 ans. Le modèle de partenariat établi au Manitoba est considéré comme unique et extrêmement efficace, et il a incité l'IAPC à adopter une approche différente en matière d'élaboration de nouvelles propositions;
  - Évaluation de propositions soumises par l'IAPC, l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) et d'autres organismes d'exécution internationaux demandant que le Manitoba participe à des projets de développement international (Ukraine, Russie).

- Continuation de l'Initiative des projets internationaux (IPI) afin de permettre à des entreprises manitobaines de participer à des projets de développement international, notamment :
  - Préparation de plus de 50 rapports sur les possibilités de développement international. Ces rapports donnaient des détails sur les projets à venir et des avis de marché pour les projets mis en oeuvre par la Banque mondiale et par d'autres institutions financières internationales;
  - Direction d'une mission d'entreprises manitobaines dans le bassin du Nil en vue de participer à un projet visant à résoudre certaines questions importantes d'eaux transnationales;
  - Organisation de (ou assistance pour que le gouvernement fédéral organise) trois séminaires à l'intention d'entreprises manitobaines (représentées par 40 personnes) sur les institutions financières internationales, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et les organismes d'aide d'autre pays;
  - Organisation de deux missions de formation à Washington D.C. et établissement de contacts avec les principaux intervenants de la Banque mondiale et d'autres institutions financières;
  - Soutien au rôle de l'agent de liaison du secteur privé comme point de contact entre le gouvernement du Manitoba, les entreprises manitobaines et la Banque mondiale.

Éducation internationale

La Direction de l'éducation internationale (DEI) a été créée dans l'optique des objectifs suivants : promouvoir la sensibilisation et le savoir sur le reste du monde et accroître les connaissances des Manitobains sur les différentes cultures; faire en sorte que l'économie de la province tire le maximum de l'éducation internationale; inciter à une approche en matière d'éducation internationale qui sollicite tous les niveaux d'éducation, intervenants et domaines d'étude et de formation ainsi que toutes les régions du Manitoba; mieux faire connaître le Manitoba sur la scène internationale en tant que lieu privilégié offrant des programmes et des services d'éducation et de formation abordables et de grande qualité.

La Direction de l'éducation internationale a continué à servir de point de contact initial pour les questions d'éducation internationale, à élaborer des politiques d'éducation internationale et à répondre aux

demandes de renseignements et autres provenant d'étudiants étrangers, d'intermédiaires et de partenaires institutionnels. La DEI a assuré aussi le lien avec les établissements et les organismes afin de coordonner les efforts de recrutement, d'offrir une aide en marketing et d'établir des stratégies de partenariats en vue de l'exportation de services et de produits éducatifs.

Les inscriptions d'étudiants étrangers ont augmenté d'environ 15 % par rapport à l'an dernier malgré la concurrence très élevée à l'échelle internationale. Les répercussions économiques estimatives de la présence de ces étudiants dépassent les 50 M$ par an.

Faits saillants en 2005-2006

La DEI a continué de s'acquitter de ses responsabilités en vertu des ententes conclues avec Citoyenneté et Immigration Canada et les établissements postsecondaires publics du Manitoba afin de permettre aux étudiants internationaux de travailler à l'extérieur de l'établissement où ils sont inscrits. En 2003-2004, on s'attendait à ce que le projet attire davantage d'étudiants internationaux au Manitoba et serve de modèle pour une mise en œuvre nationale. Le 27 avril 2006, Citoyenneté et Immigration Canada a lancé officiellement le programme de travail à l'extérieur des établissements, et cela dans tout le pays.

Marketing et promotions
La DEI a continué de promouvoir le Manitoba comme fournisseur de services éducatifs abordables et de haute qualité. Elle a élaboré un site Web complet afin de compléter sa gamme de produits promotionnels imprimés. Le site ne s'adresse pas seulement aux étudiants étrangers; il donne aussi aux étudiants canadiens, au personnel enseignant, aux administrateurs des programmes d'éducation internationale et au public de l'information sur les possibilités d'éducation à l'étranger.

Pour 2006, l'Inde et les Émirats arabes unis demeureront les cibles principales pour le développement du marché au niveau postsecondaire. Plusieurs destinations européennes sont actuellement examinées pour le recrutement d'élèves du niveau secondaire et l'on prépare une mission au Japon, au printemps 2007, pour l'ensemble du secteur de l'éducation. La DEI continuera d'étudier les possibilités de nouveaux marchés et de marchés auxquels les établissements ont difficilement accès par eux-mêmes.

Des visites bisannuelles de familiarisation seront également prévues pour les agents d'éducation qui envoient des élèves à l'étranger, ce qui leur donnera l'occasion de voir de leurs propres yeux la grande diversité de débouchés qui sont offerts aux élèves du Manitoba.

Coopération internationale
La DEI et Affaires étrangères et Commerce international Canada (AECI) ont terminé un projet pilote conjoint visant à coordonner les services Web destinés aux élèves étrangers. AECI a collaboré avec Citoyenneté et Immigration Canada, Ressources humaines et développement social Canada et d'autres ministères fédéraux pour fournir des renseignements coordonnés sur les études au Canada, le choix d'une école et la demande de visa. La prochaine phase du projet porte sur le traitement en ligne des demandes, lequel devrait commencé à la fin de 2006.

Le nombre d'écoles qui enseignent le programme d'études du Manitoba augmente. Outre trois écoles en Chine, une en Thaïlande et une au Japon, trois autres offrent cette possibilité : deux au Caire, en Égypte, et une à Istanbul, en Turquie. L'école d'Istanbul est la première du pays à offrir un programme d'études canadien. D'autres écoles sont également envisagées. Ces écoles contribuent à faire connaître le Manitoba et préparent les élèves à s'inscrire dans des établissements postsecondaires de la province.

La DEI prépare actuellement une stratégie complète d'éducation internationale qui s'ajoute à la stratégie internationale du gouvernement. Le document connexe fournira un cadre général pour les activités gouvernementales dans le secteur de l'éducation internationale.

Renforcement des capacités
La DEI poursuit ses efforts pour renforcer les capacités provinciales relativement aux initiatives d'éducation internationale. Plusieurs exposés et réunions ont été organisés à l'intention de représentants

du milieu de l'éducation au Manitoba afin de les informer sur la façon de se lancer dans le domaine de l'éducation internationale. Les travaux visant à étendre les capacités des établissements continuent sous forme de séances de perfectionnement professionnel conçues pour enrichir les connaissances sur le terrain. La DEI collabore étroitement aussi avec les établissements d'enseignement pour élaborer des documents juridiques standardisés et des guides d'orientation à l'intention des élèves étrangers; en plus de suggérer une approche commune pour certaines pratiques de gestion des risques, ces documents peuvent également aider les établissements qui mettent sur pied un nouveau programme d'éducation internationale.

Bureau du protocole

Principales activités en 2005-2006

Le Bureau du protocole dirige et coordonne les activités cérémoniales, protocolaires et diplomatiques du gouvernement, notamment :

- Offre un service de consultation aux ministères et organismes du gouvernement, aux municipalités, aux organisations et au grand public en ce qui concerne les règles protocolaires internationales, les visites, les corps diplomatiques et consulaires, la préséance, les titres de politesse, les symboles, le cérémonial, la tenue vestimentaire et l'étiquette;
- Planifie et organise les cérémonies officielles comme l'investiture du lieutenant-gouverneur, l'ouverture de la Législature et l'assermentation des membres du Cabinet ainsi que l'accueil des hauts dignitaires;
- Planifie et organise les visites dans la province de la Reine, des membres de la famille royale, de la gouverneure générale, des chefs d'État, des ministres étrangers, des chefs de missions diplomatiques et autres personnalités;
- Sert de point de contact principal au Manitoba pour les nombreux membres qui forment le corps consulaire du Manitoba, notamment informe les diplomates sur les situations économiques, sociales et culturelles locales et régionales, et sur les politiques de la province;
- Sert de secrétariat au Conseil consultatif de l'Ordre du Manitoba, offrant un soutien dans tous les aspects du processus de sélection et coordonnant toutes les questions médiatiques et logistiques liées à la cérémonie d'investiture;
- Appui au programme de prix de l'Order of the Buffalo Hunt;
- Établit et gère la banque de cadeaux provinciale (du premier ministre), et la politique qui y est rattachée;
- Fournit un soutien administratif au cabinet du Premier ministre et aux ministères du gouvernement pour les événements officiels et conférences;
- Offre un soutien logistique aux missions commerciales internationales dirigées par le Premier ministre.

Faits saillants en 2005-2006

Accueil de la Gouverneure générale et du Premier ministre du Canada.

Accueil de visites diplomatiques :
- Premier ministre de l'Islande;
- Haut commissaire de Grande-Bretagne;
- Ambassadeurs de France, d'Islande, d'Israël, de Russie, de Suisse et des États-Unis;
- Consuls généraux du Salvador, de l'Inde, d'Israël, de la Corée et du Portugal;
- Maire de Reykjavik, en Islande, ainsi que plusieurs maires en provenance de l'Inde.

Planification, organisation et tenue de plusieurs événements spéciaux, notamment :

- Reconnaissance et réception d'anciens combattants à l'Assemblée législative (Année des anciens combattants);
- Défilé célébrant le 60e anniversaire du Jour de la Victoire en Europe, jusqu'au Palais législatif et réception à la gare Via Rail;
- Exposition de médailles de la Deuxième Guerre mondiale et Livre de remerciements aux anciens combattants;
- Réception des actionnaires de la Banque de Nouvelle-Écosse pour le Ballet royal et l'Orchestre symphonique de Winnipeg.

Aide aux préparatifs et participation à la mission commerciale du Premier ministre en Inde, et aide à la participation du Premier ministre à la conférence Bio 2006 qui s'est déroulée à Chicago.

Consultation au sujet de l'ouverture d'un bureau consulaire de la République de Hongrie.

Organisation de la cérémonie de dévoilement du portrait de l'ancien premier ministre Gary Filmon.

Coordination de la cérémonie d'investiture de l'Ordre du Manitoba.

Planification et gestion de la cérémonie de commémoration du 11 septembre au Jardin international de la Paix.

7a) Relations fédérales-provinciales et internationales

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	Dépenses prévues 2005-2006 ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Traitement total	1 392,0	15,30	1 409,3	(17,3)	
Total des autres dépenses	927,0		847,8	79,2	
TOTAL	2 319,0	15,30	2 257,1	61,9	

Commerce Manitoba

Commerce et Investissement Manitoba aide les sociétés manitobaines à devenir capables d'exporter et à se diversifier sur les marchés internationaux en offrant des programmes et services ciblés. Elle favorise également les possibilités d'investissement au Manitoba afin d'accroître l'emploi et les investissements de l'étranger.

La Direction de la politique, de la planification et de la coordination du ministère de l'Industrie, du Développement économique et des Mines fournit des services d'analyse, de consultation et de soutien à la recherche à la sous-ministre du Commerce et des Relations fédérales-provinciales et internationales. Son rôle est notamment d'analyser les questions de politique, y compris celles touchant le commerce intérieur et la politique commerciale.

Principales activités en 2005-2006

Commerce et investissement Manitoba a fourni divers services commerciaux résumés dans le tableau suivant.

Résumé des services

Information générale	Perfectionnement des compétences	Conseils d'exportation	Soutien à l'entrée sur le marché	Information particulière sur les marchés
Ligne sans frais d'information sur l'exportation	Guide de préparation à l'exportation	Évaluation de la capacité à exporter immédiatement	Information sur les marchés et séances d'information	Perspectives de marché
Site Web	Formation axée sur les compétences en exportation	Évaluation de la capacité à commercialiser immédiatement	Foires et salons commerciaux	Recherche de contacts clés
	Préparation à l'accès au marché américain	Élaboration d'un plan d'exportation	Missions commerciales	Information sur les visites
Séminaires généraux	Préparation à l'accès à d'autres marchés	Mise en œuvre d'un plan d'exportation	Choix des partenaires	Contacts directs
			Renseignements sur les marchés	Information sur les entreprises locales
			Promotion des intérêts des entreprises	Dépannage
			Contre-expositions, missions étrangères	Liaison avec les gouvernements et les entreprises
			Soutien aux salons commerciaux, aux produits promotionnels et aux sites Web (Programme d'aide au commerce)	

En mai 2004, Commerce et Investissement Manitoba a lancé l'Initiative de développement des exportations (IDE), qui vise essentiellement à accroître le nombre d'entreprises manitobaines actives sur les marchés internationaux et à faciliter la diversification de leurs marchés d'exportations de manière à augmenter la valeur globale des exportations manitobaines. Des plans commerciaux stratégiques sont en voie d'élaboration pour les secteurs prioritaires grâce à la collaboration avec les partenaires commerciaux du Manitoba et à un programme de liaison avec l'industrie. Les plans commerciaux sectoriels consistent notamment à déterminer les marchés prioritaires où les entreprises manitobaines ont des intérêts et des possibilités notables. Par un soutien accru aux activités intérieures comme les salons commerciaux, les séminaires, les visites d'acheteurs et les activités de jumelage, on a mis l'accent sur une meilleure connaissance des marchés et sur des missions commerciales ciblées dans les pays les plus prometteurs pour les entreprises manitobaines.

En 2005-2006, dans le cadre de l'IDE, Commerce Manitoba et ses partenaires ont mis sur pied un programme précis d'extension de services pour les milieux d'affaires des régions rurales du Manitoba. Des séances d'information et des rencontres individuelles ont été menées à Morden, Beauséjour, Brandon et Dauphin. Pour 2006-2007, quatre autres programmes sont envisagés. On a souligné auprès des participants l'importance de l'exportation et expliqué la marche à suivre pour obtenir l'information et le

soutien nécessaires en vue de se préparer à l'exportation ou de diversifier les marchés. En outre, on a recensé les entreprises désireuses et capables d'exporter, et la consultation a commencé auprès de ces entreprises.

Commerce et Investissement Manitoba va continuer à surveiller les activités du marché intérieur canadien pour appuyer les nouveaux exportateurs et il prépare actuellement des occasions de réseautage avec des organismes de développement à Grand Forks et Fargo, au Dakota du Nord.

Marketing de l'agriculture

Les secteurs alimentaire et agricole sont très importants pour l'économie manitobaine et ils représentaient, pour la province, des exportations totales de 3,0 milliards de dollars en 2005. La section du marketing de l'agriculture fournit une aide en marketing international aux acheteurs et vendeurs de produits agricoles et alimentaires du Manitoba. Par la coordination des activités commerciales, en particulier l'apport de soutien logistique et de contacts au sein de réseaux, elle envisage le développement des marchés d'exportation dans tous ses aspects. Elle coordonne également et fait avancer les intérêts du Manitoba dans ce domaine en participant à des comités fédéral-provinciaux et à des organisations comme Agri-Trade Team Manitoba, le Conseil fédéral-provincial de développement des marchés, les équipes fédérales-provinciales visant les marchés prioritaires du Canada, la North American Agricultural Marketing Organization, l'Association canadienne d'agri-marketing et le North American Buckwheat Promotion Committee.

Plusieurs projets importants ont été entrepris au cours de l'exercice notamment les suivants :

- Deux missions au Mexique. Ces missions ont consisté entre autre à accompagner des entreprises au salon Alimentaria Mexico, en mai 2005, et à participer au deuxième congrès Canada-Mexique consacré aux haricots, en décembre 2005. Pendant l'année, des missions en provenance du Mexique ont notamment inclus des groupes de producteurs de haricots des états de Guanajuato et de San Luis Potosi ainsi que le secrétaire du développement rural de Jalisco.
- Une mission d'affaires dirigée par la ministre Rosann Wowchuk, à destination de l'Union européenne, avec des réunions en Autriche, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Russie et en Italie, en octobre 2005. La mission a porté sur les aliments fonctionnels et nutriceutiques, les produits biologiques et les projets de biomasse. Elle a ainsi participé à la foire commerciale Anuga, en Allemagne, à la Golden Autumn Trade Show, en Russie, et à la conférence internationale sur le secteur des viandes, en Italie.
- La participation à la mission d'investissement en agroalimentaire au Japon, en mars 2006, organisée par Agriculture et Agroalimentaire Canada et par l'ambassade du Canada au Japon. Cette participation a notamment pris la forme d'exposés présentés à des douzaines d'investisseurs potentiels à Tokyo et à Osaka.
- La participation à la World Dairy Expo, en octobre 2005.
- La participation à la Midwest Horse Fair, en avril 2005 à Madison, au Wisconsin, avec des éleveurs manitobains de Holstein et de chevaux ainsi que des membres du Conseil des plantes fourragères du Manitoba.
- Collaboration à la formation de l'équipe d'agroalimentaire du Manitoba avec des partenaires (MAFRI, Agriculture et Agroalimentaire Canada, le Centre de services aux entreprises du Canada et Diversification de l'économie de l'Ouest) en vue de regrouper les activités commerciales agricoles du Manitoba.
- Organisation et participation à la visite au Manitoba de nombreuses missions portant sur le commerce ou l'investissement dans un grand nombre de secteurs de l'industrie agricole et alimentaire.

Asie et Europe

Asie-Pacifique – Les exportations du Manitoba vers la région de l'Asie-Pacifique se sont chiffrées à 1 275,4 M$ en 2005, soit une baisse de 68,4 M$ par rapport à l'année précédente. La plus forte diminution des exportations dans cette région a été enregistrée en Chine (147,5 M$). Dans l'ensemble de la région, les exportations de blé et de nickel ont diminué, passant respectivement de 342,7 M$ à

246,1 M$ et de 407,2 M$ à 328,7 M$. Le Japon, la Chine-Hong Kong et l'Australie sont les principaux marchés cibles du Manitoba dans la région.

Les exportations du Manitoba vers la Ceinture du Pacifique ont représenté 13 % du total des exportations. Dans la région, 83,3 % des exportations ont alimenté les quatre principaux marchés régionaux du Manitoba – Chine et Hong Kong, Japon, Australie et Corée du Sud.

Les marchés de l'ANASE (Association des Nations de l'Asie du Sud-Est) ont représenté la deuxième concentration d'exportations dans la région (11,3 %). Les exportations totales du Manitoba vers les pays membres de l'ANASE se sont élevées à 144,0 M$ en 2005, soit une baisse de 3 % par rapport à 2004. Les principaux produits d'exportation étaient le blé (77,2 M$) et le nickel brut (33,1 M$). Les autres marchés de la Ceinture du Pacifique ont représenté 4,7 % (70,6 M$) des exportations du Manitoba.

Australie – L'Australie est aujourd'hui le neuvième marché d'exportation du Manitoba, avec un volume de ventes de 64,9 M$. La plupart des exportations de la province vers ce pays sont des biens à valeur ajoutée. Pour ces produits du Manitoba, l'Australie représente ainsi le plus important débouché extérieur de la Ceinture du Pacifique, après le Japon.

Chine-Hong Kong – Les exportations vers la Chine-Hong Kong (le troisième marché d'exportation régional du Manitoba) se chiffraient à 373,7 M$ en 2005, soit une baisse de 33 % par rapport aux 563,1 M$ enregistrés en 2004. Cette diminution a été enregistrée dans les secteurs du nickel et du blé.

Commerce et Investissement Manitoba a participé aux activités suivantes au cours de l'exercice 2005-2006 :

- présence d'un stand du Manitoba à l'exposition sur le commerce et l'investissement qui s'est tenue à Heifei, en Chine, en mai 2005, et coordination de visites de suivi à Bengbu, Shanghai et Beijing;
- forum chinois sur l'investissement et le commerce, qui s'est déroulé à Xiamen en septembre 2005 et qui incluait un stand du Manitoba à l'intérieur du stand canadien, et coordination de la visite du ministre Jim Rondeau chargé de prononcer une allocution au début de la communication du Manitoba;
- forum de Hong Kong et exposition mondiale des PME (World SME Expo) organisés en novembre 2005 à Hong Kong;
- huit visites de délégués d'entreprises et de fonctionnaires chinois, qui ont rencontré les représentants de sociétés et de ministères manitobains pour créer des débouchés en matière de commerce et d'investissement;
- visite dans la province, en juin 2005, du représentant en commerce international de Commerce et Investissement Manitoba en Chine, qui a rencontré et consulté 60 sociétés et organismes.

Commerce et Investissement Manitoba collabore étroitement avec d'éventuels partenaires en Chine pour créer deux débouchés précis en biens à valeur ajoutée, au Manitoba.

En 2005, le Japon a repris sa deuxième place traditionnelle parmi les principaux marchés d'exportation du Manitoba, après avoir occupé la troisième place en 2004. Les exportations se sont élevées au total à 525,7 M$ en 2005, soit une hausse de 15 % par rapport à 2004, avec une prédominance de produits agricoles. Cette augmentation majeure est attribuable aux livraisons de matériel de traitement automatique des données (qui ont augmenté de 497 %) et de nickel brut (qui ont augmenté de 229 %).

En 2005-2006, Commerce et Investissement Manitoba a participé aux activités suivantes :

- visite dans la province, en avril 2005, du principal conseiller commercial de l'organisation japonaise du commerce extérieur, pour prendre contact avec des entreprises;
- forum d'affaires Canada-ANASE, qui s'est tenu à Toronto en mai 2005, et réunion avec le personnel commercial de l'ambassade du Canada dans la région;
- visite dans la province, en juin 2005, du Manitoba-Japan Buffalo Club, un groupe d'acheteurs de produits alimentaires venus du Japon;
- exposition Health Ingredients, qui s'est tenue en octobre 2005 à Tokyo, au Japon;

- visite, en janvier 2006, d'un photojournaliste travaillant pour la revue de cuisine japonaise *Senmon Ryori.*

Europe – Au total, les exportations du Manitoba vers l'Union européenne se sont élevées à 387,7 M$ en 2005, soit une augmentation de 20,5 M$ (5,6 %) par rapport à l'exercice précédent. Les principales hausses enregistrées concernaient les ventes de légumes secs (de 61,7 M$ à 68,7 M$), de nickel brut (de 22,0 M$ à 33,4 M$), de vaccins (de 1,4 M$ à 8,6 M$), d'imprimés (de 18,0 M$ à 21,0 M$) et de planches et panneaux (de 6,0 M$ à 11,2 M$). Les ventes de blé ont baissé pour la troisième année consécutive (de 73,5 M$ à 42,9 M$) et on a également enregistré des baisses pour les tracteurs (de 11,3 M$ à 6,5 M$) et pour les peaux à fourrure tannée (de 8,0 M$ à 4,7 M$).

En 2005, les cinq principaux marchés d'exportation du Manitoba en Europe ont été la Belgique, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie, suivis de la France et des Pays-Bas en 6e et 7e places. L'Allemagne et la France ont toutes les deux gagné une place dans le classement. Dans le groupe des cinq premiers, les exportations ont augmenté par rapport à 2004 pour la Belgique (de 74,6 M$ à 92,9 M$), le Royaume-Uni (de 62,4 M$ à 86,3 M$) et la France (de 20,7 M$ à 23,7 M$). Les exportations vers le Royaume-Uni ont atteint le deuxième maximum des dix dernières années. Les exportations à destination de l'Espagne et de l'Allemagne étaient semblables à celles de 2004, mais les exportations vers l'Italie ont diminué (de 38,7 M$ à 26,0 M$) ainsi que celles vers les Pays-Bas (de 20,5 M$ à 16,6 M$).

En 2005, les importations ont augmenté de 669,6 M$ à 728,2 M$. Les plus importantes ont été enregistrées avec l'Allemagne (232,9 M$), le Royaume-Uni (107,4 M$), l'Italie (108,3 M$) et la France (68,3 M$). L'Allemagne a représenté la hausse la plus forte (de 181,0 M$ à 232,9 M$) alors que l'Italie a connu une baisse de 173,5 M$ à 108,3 M$. Cette diminution est dûe aux composés aminés à fonction oxygène, qui sont passés de 91,6 M$ à 12,0 M$.

En 2005-2006, Commerce et Investissement Manitoba a participé aux événements suivants ou les a organisés :

- des visites au Manitoba, en septembre 2005 et février 2006, du représentant en commerce international de Commerce et Investissement Manitoba en Europe, qui a rencontré 50 entreprises et organisations afin de discuter et de faire des recommandations sur les débouchés et les défis de divers marchés européens. Dix-huit activités ont été entreprises pour déterminer les partenaires, les études de marché, les distributeurs et autres contacts;
- une délégation composée de 18 représentants de dix entreprises agroalimentaires au salon ANUGA, le plus grand salon européen de l'alimentation, qui s'est tenu en octobre 2005 à Cologne, en Allemagne;
- en janvier 2006, une délégation de neuf entreprises et organismes a participé au MIDEM, le principal salon de l'industrie de la musique en France;
- plusieurs réunions tenues tout au long de l'année avec des délégués commerciaux européens et des agents commerciaux canadiens en Europe.

Marchés émergents

Au cours des deux dernières années, les entreprises manitobaines se sont intéressées de façon plus marquée aux marchés émergents à mesure que des pays comme l'Inde, la Russie, l'Ukraine, le Brésil et le Kazakhstan se transforment en marchés importants et accessibles. Au cours des 16 dernières années, l'économie de l'Inde a connu un taux de croissance moyen de plus de six pour cent et on s'attend à ce qu'elle surpasse celle de la Chine d'ici 2020. En raison de changements politiques et de réformes agraires, la Russie, l'Ukraine et le Kazakhstan représentent des débouchés majeurs pour le matériel agricole et les produits de construction du Manitoba.

Inde – Avec une population de 1,1 milliard, une infrastructure de plus en plus solide et une classe moyenne florissante de plus de 250,0 millions de personnes, l'Inde est extrêmement prometteuse pour les exportateurs du Manitoba. Un engagement multiannuel a été pris à l'égard de l'Inde et des activités multiples se sont déroulées au cours de l'exercice 2005-2006.

Pendant l'année, six missions commerciales officielles sont venues d'Inde pour visiter des établissements et rencontrer des dirigeants d'entreprises manitobaines. En mai 2005, Commerce et Investissement Manitoba a organisé un séminaire intitulé *Canada and India: Exploring Business Opportunities*, auquel ont participé plus de 80 personnes désireuses de s'informer davantage sur le marché. Deux protocoles d'entente ont été signés ce jour-là. En outre, le président du Indo-Canada Business Council a signé une lettre d'intention avec la Chambre de commerce de Winnipeg lors d'une visite organisée par Commerce Manitoba en juin 2005.

En 2005-2006, Commerce Manitoba a participé à trois missions en Inde, dont une mission d'Équipe Canada en avril 2005, dirigée par le ministre fédéral du commerce international, à destination de New Delhi, Mumbai et Chandigarh. Quatre entreprises ont participé à une mission commerciale manitobaine, fin novembre 2005, à New Delhi, Ahmedabad, Mumbai et Pune. Au cours de la mission, plus de 40 demandes ont été reçues pour des cours de formation de pilotes de neuf mois et, depuis, près de la moitié des demandeurs ont reçu leurs visas et ont entamé leur formation dans des écoles de pilotage du Manitoba.

En février 2006, le premier ministre, Gary Doer, a dirigé la plus grande mission commerciale de l'histoire du Manitoba en Inde. Cette mission, qui s'est rendue à New Delhi, Chandigarh, Amritsar et Mumbai, était composée de plus de 45 délégués représentant 34 sociétés et organisations ainsi que des secteurs comme la biotechnologie, l'aérospatiale, l'énergie et l'éducation et la recherche.

Les entreprises manitobaines qui ont participé à la mission commerciale du premier ministre en Inde ont déclaré avoir fait des rencontres et établi des contacts positifs grâce à cette mission. En outre, un certain nombre de protocoles d'entente et de lettres d'intention ont été signés, ce qui officialise d'importantes occasions de partenariat.

Moyen-Orient – Commerce et Investissement Manitoba a continué de promouvoir les exportations au Moyen-Orient. Dans cette région, les exportations manitobaines se sont chiffrées au total à 143,7 M$ en 2005, comparé à 86,3 M$ en 2004. L'essentiel de ces exportations a évolué pour passer des céréales et des légumineuses aux avions (49,6 M$) et aux machines (11,1 M$).

Autres activités auxquelles Commerce et Investissement Manitoba a participé ou qu'il a organisées :

- visite de deux missions iraniennes, en juin et novembre 2005, portant sur les machines agricoles, les poissons d'eau douce et le bois d'oeuvre.

Russie, Ukraine et Kazakhstan – Commerce et Investissement Manitoba (CIM) a organisé une mission commerciale de cinq entreprises manitobaines en Russie et en Ukraine, au printemps de 2005. CIM a prévu un programme d'affaires pour les entreprises participantes à Moscou et en Tchouvachie. Le personnel de Commerce Manitoba a également rencontré le président de la République de Tchouvachie et recensé plusieurs projets présentant un intérêt pour les entreprises de la province. En Tchouvachie, Commerce Manitoba a terminé le travail préparatoire de la visite de la sous-ministre Rosann Wowchuck dans la région et préparé l'accueil d'une délégation au Manitoba en provenance de Tchouvachie. L'Ukraine et la Russie ont proposé des débouchés importants au secteur des machines agricoles pour les années à venir.

Par ailleurs, la division des États-Unis a organisé plusieurs activités sectorielles se rapportant à d'autres marchés étrangers, notamment :

- la visite d'une mission commerciale du Kazakhstan et l'organisation d'une table ronde sur l'industrie, en juin 2005, avec 13 délégués du Kazakhstan et plus de 60 sociétés du Manitoba;
- une exposition collective et mission à destination du Kazakhstan, en novembre 2005, où 13 sociétés manitobaines ont exposé leurs produits.

Mexique – Le Mexique est resté l'un des principaux partenaires commerciaux du Manitoba avec des échanges bilatéraux représentant un total de plus de 438,0 M$ en 2005. Le Manitoba traite depuis longtemps avec l'état du Jalisco, au Mexique, et il renforce ses liens avec ceux du Nuevo Leon et de Coahuila pour offrir des débouchés au milieu des affaires du Manitoba. En 2005-2006, Commerce et

Investissement Manitoba a organisé quatre missions commerciales au Mexique, notamment la participation du premier ministre à la conférence de l'ALENA qui s'est déroulée à Monterrey en mai 2005.

En octobre 2005, le ministre Scott Smith a été à la tête d'une délégation de quatre entreprises manitobaines dans les états mexicains du Nuevo Leon, du Jalisco et de Colima. De nouveaux contacts ont été établis dans les états suivants : Michoacan, Guanajuato, San Luis Potosi, Zacatecas et Queretaro. Tous les états sont des intervenants importants dans le couloir du commerce et du transport pour le centre du continent.

États-Unis et activités commerciales
Les États-unis demeurent le principal marché d'exportation du Manitoba avec 76,2 % des biens exportés. De plus, 81,9 % des marchandises importées au Manitoba provenaient de ce pays.

En 2005-2006, Commerce et Investissement Manitoba a participé à neuf missions commerciales et expositions collectives. Au total, plus de 200 sociétés (de la province et de l'extérieur) ont participé à ces activités, à l'issue desquelles les entreprises manitobaines ont prévu des ventes de plus de 10,0 M$.

Parmi les activités organisées par Commerce et Investissement Manitoba en 2005-2006 figurent des initiatives axées sur le marché américain (à l'intérieur de la province ou chez notre voisin), en particulier :

- la foire Western Canada Farm Progress Show, à Regina, en Saskatchewan (juin 2005), à laquelle ont participé plus de 100 délégués des États-unis;
- une exposition collective à la foire dénommée *Husker Harvest Days*, à Grand Isle, dans le Nebraska, en septembre 2004, par huit sociétés manitobaines;
- la mission d'affaires de quatre nouvelles sociétés manitobaines spécialisées dans le pétrole et le gaz, à la conférence technique et exposition du salon annuel des hydrocarbures à Dallas, au Texas, en octobre 2005;
- une exposition collective au salon de la *Private Label Manufacturers Association*, à Chicago, en Illinois, en novembre 2005, par cinq sociétés manitobaines;
- une mission manitobaine à Kansas City, au Missouri, en novembre 2005, avec la participation de cinq sociétés du Manitoba;
- l'exposition de la GEAPS (Grain Elevator And Processing Society), tenue à Winnipeg, au Manitoba, en janvier 2006, à laquelle ont participé 80 fabricants du Manitoba et des États-Unis;
- une exposition collective de cinq sociétés manitobaines au salon international du machinisme agricole (World Ag Expo), tenu à Tulare, en Californie, en février 2006.

Le Programme d'aide au commerce a offert une aide à coûts partagés afin d'encourager les entreprises manitobaines à exposer au cours de manifestations commerciales réputées, à élaborer de nouvelles campagnes publicitaires et à créer des sites Web. En 2005-2006, le Programme d'aide au commerce a accepté 133 demandes soumies par des sociétés du Manitoba.

Les secteurs prioritaires étaient notamment la transformation des aliments et des boissons, les sciences de la vie, les produits de la construction, les équipementiers et le matériel agricole ou les sous-éléments, les industries axées sur le savoir, le vêtement et les services exportables. En particulier, le Manitoba est bien positionné en fabrication d'équipement et il a des capacités dans le domaine de la manutention des grains. Sur le plan stratégique, les capacités du Manitoba en agroindustrie et en technologie sont très recherchées par un certain nombre de marchés des Etats-Unis ainsi que par d'autres marchés internationaux et par des économies en développement.

Protocole d'entente Canada-Manitoba concernant le développement du commerce international
Commerce et Investissement Manitoba a encouragé et facilité la coopération nécessaire au développement économique, avec d'autres organismes provinciaux, fédéraux et municipaux de développement économique. À titre d'exemple, mentionnons l'étroite collaboration de la Province et du gouvernement fédéral dans le cadre d'un protocole d'entente visant à promouvoir le développement commercial international. En 2005, le protocole d'entente a été renouvelé pour cinq ans.

Représentants en commerce international
En 2005-2006, Commerce et Investissement Manitoba a recruté deux représentants en commerce international à temps partiel dans des marchés prioritaires. Établis en Chine et en Europe, ces représentants étaient chargés de déterminer les possibilités d'exportation pour les sociétés manitobaines dans leurs marchés respectifs. L'année dernière, ils ont contribué à des ventes nouvelles et régulières de 3,8 M$ et à des ventes potentielles de 5,0 M$ supplémentaires sur leurs marchés. Ils ont joué un rôle important dans le succès des sociétés manitobaines à percer ces marchés.

7b) Commerce Manitoba

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	Dépenses prévues 2005-2006 ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Traitement total	1 373,7	19,00	1 359,5	14,2	
Total des autres dépenses	1 532,8		1 724,3	(191,5)	
Subventions	161,4		170,0	(8,6)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(1 000,0)		(1 000,0)		
TOTAL	2 067,9	19,00	2 253,8	(185,9)	

Bureau du Manitoba à Ottawa

L'objectif global du Bureau à Ottawa est d'aider le gouvernement du Manitoba et ses organismes ainsi que les entreprises, les collectivités, les organisations et les particuliers de la province dans leurs rapports avec les autorités fédérales et le développement commercial. Parmi les principales formes d'aide, mentionnons la collecte et la diffusion d'information, la représentation des intérêts du Manitoba et la surveillance des mesures et des intentions fédérales dans une variété de sujets, notamment l'approvisionnement.

Le Manitoba continue d'être très sensible aux changements apportés aux transferts fédéraux aux provinces, transferts qui représentent près de 35 % de ses recettes annuelles. Les transferts aux particuliers renforcent l'importance du gouvernement fédéral pour le Manitoba. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a fait des acquisitions s'élevant à quelque huit milliards de dollars en 2005 au Canada, ce qui représentait 65 % du total des achats ministériels. Les dépenses en immobilisations et en acquisitions du ministère de la Défense nationale se chiffrent à environ six milliards de dollars chaque année. Le gouvernement fédéral est le deuxième employeur au Manitoba après le gouvernement provincial. L'existence de nombreux autres bureaux provinciaux et territoriaux à Ottawa démontre que nous ne sommes pas seuls à estimer qu'une représentation à Ottawa est importante pour la promotion des intérêts provinciaux. En fait, le Bureau du Manitoba, établi en janvier 1990, a récemment conclu un accord de partage de locaux avec la province du Nouveau-Brunswick.

Principales activités en 2005-2006

Diffusion et collecte de l'information : Le Bureau a entretenu des contacts réguliers avec un réseau de bureaucrates, de lobbyistes, de personnel politique et de gens d'affaires afin de demeurer informé de tout fait nouveau en provenance d'Ottawa qui influe ou pourrait influer sur les intérêts au Manitoba. À titre d'exemples de résultats de ces activités, mentionnons la diffusion d'une revue de presse, des bilans fédéraux-provinciaux, l'analyse du Budget des dépenses des principaux ministères fédéraux ainsi que la surveillance de la législation et la préparation de rapports sur les audiences de comités parlementaires.

Représentation et lobbying : Le Bureau du Manitoba a servi de représentant permanent du Manitoba à Ottawa et sa présence s'est fait sentir à tous les échelons du gouvernement fédéral. Il a apporté un soutien logistique aux efforts de lobbying et aux missions commerciales du Manitoba. Il a permis également de renforcer l'efficacité et de réduire les coûts, car son personnel a assisté au nom des ministères du Manitoba à diverses rencontres fédérales-provinciales dont l'ordre du jour ou la durée ne justifiait pas le déplacement de spécialistes depuis le Manitoba, mais auxquelles la contribution soutenue de la Province était jugée nécessaire. En 2005-2006, le personnel du Bureau a assisté à plus de 18 réunions de ce genre. Le Bureau a accompagné aussi des entreprises manitobaines en déplacement lors de rencontres avec des représentants fédéraux, et il a fourni au besoin des locaux aux Manitobains qui se rendaient dans la capitale.

Approvisionnement : Même si la fonction d'approvisionnement comprenait certains efforts de lobbying, son objectif principal était de surveiller les progrès et les possibilités d'achats précis par le gouvernement fédéral. Les activités ont notamment inclus la prise de contact et l'entretien de liens avec des représentants officiels, des entrepreneurs principaux possibles, des sous-traitants de premier plan, des lobbyistes établis à Ottawa et, surtout, l'industrie manitobaine. Les capacités des fournisseurs manitobains ont été communiquées à toutes les parties jouant un rôle dans l'approvisionnement, et l'orientation générale du marché a été déterminée et communiquée aux entreprises pertinentes et aux représentants appropriés du gouvernement du Manitoba. Des plaintes précises ont également été traitées et, dans certains cas, résolues à la satisfaction de la société manitobaine. Même lorsque le succès n'était pas total, ce genre de consultation ou d'intervention a réduit considérablement la probabilité que de tels problèmes se reproduisent.

7c) Bureau du Manitoba à Ottawa

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	Dépenses prévues 2005-2006 ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Traitement total	130,1	2,00	131,4	(1,3)	
Total des autres dépenses	46,7		69,7	(23,0)	
TOTAL	176,8	2,00	201,1	(24,3)	

SECTION III
ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE

Organisation des mesures d'urgence

Vue d'ensemble

L'Organisation des mesures d'urgence (OMU) du Manitoba travaille étroitement avec les différents ordres de gouvernement, le secteur privé, les organismes bénévoles et d'autres organisations non gouvernementales ainsi que le grand public afin de promouvoir et de coordonner les préparatifs d'urgence, et afin de limiter au maximum les pertes humaines ainsi que les dommages aux biens et à l'environnement. En vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*, l'OMU est chargée de surveiller et de coordonner tous les aspects des préparatifs d'urgence dans la province, et de diriger les mesures prises par les organismes provinciaux face à une urgence, en dehors des lieux du sinistre. En vertu de la *Loi sur les centres téléphoniques de sécurité publique – service d'urgence 911*, elle est chargée de surveiller et de régir les services de réponse téléphonique d'urgence. En outre, elle est responsable de l'administration du Programme d'aide financière aux sinistrés ainsi que des programmes d'indemnisation prévus par la *Loi sur le canal de dérivation de la rivière Rouge*.

Organisation des mesures d'urgence (OMU)

L'OMU du Manitoba veille à :

- s'acquitter des responsabilités qui lui incombent aux termes de la *Loi sur les mesures d'urgence*, à titre d'organisme coordonnateur du gouvernement provincial pour la gestion des urgences;
- s'acquitter de ses obligations législatives et respecter les dispositions de la *Loi sur les centres téléphoniques de sécurité publique – service d'urgence 911*;
- établir et renforcer la capacité de gestion des urgences du gouvernement provincial;
- coordonner et gérer les situations d'urgence en dehors de leurs lieux immédiats lorsque l'aide provinciale est nécessaire ou demandée;
- contribuer au rétablissement de la situation après la catastrophe, notamment et le cas échéant, sous forme d'aide financière aux sinistrés pour les pertes admissibles subies par des particuliers, des PME, des exploitants agricoles, certains organismes à but non lucratif et le secteur public;
- administrer des programmes d'indemnisation conformément à la *Loi sur le canal de dérivation de la rivière Rouge*;
- favoriser un climat de coopération parmi tous les secteurs participant à la protection de la sécurité et de la sûreté publique au Manitoba;
- améliorer constamment tous les aspects de la gestion des urgences au Manitoba et faire preuve d'innovation dans ce domaine.

Principales activités en 2005-2006

Coordination en cas d'urgence et rétablissement de la situation
En 2005, la période d'inondation a présenté un défi unique à l'OMU du Manitoba et à ses partenaires en matière de gestion des urgences. Alors que les inondations durent généralement deux semaines et se produisent, en principe, au printemps, en 2005, elles ont commencé au moment de l'écoulement printanier et se sont poursuivies jusqu'à la fin de l'été en raison d'une série de gros orages et de sols constamment saturés d'eau. En ce qui concerne l'ampleur des répercussions des inondations, l'année a également été une année record, car presque toutes les municipalités de la province ont signalé des

dégâts. Le gouvernement provincial a approuvé un Programme d'aide financière aux sinistrés (PAFS) pour les inondations de 2005 et, avec la contribution égale du gouvernement fédéral, on s'attend à ce que l'aide dépasse les 53,0 millions de dollars. En importance, le PAFS de 2005 est le premier dans l'histoire du Manitoba, si l'on tient compte de la zone géographique, le deuxième sur le plan financier et le troisième d'après le nombre de demandes d'indemnisation.

En raison du niveau élevé de l'eau des rivières et des lacs, partout dans la province, ainsi que de la longue période de niveau d'eau élevé dans le bassin sud du lac Winnipeg, les responsables de la gestion des urgences ont fait face à des risques d'inondation en septembre et octobre 2005. Travaillant en étroite collaboration avec le personnel municipal et provincial, l'OMU du Manitoba a contribué aux efforts de construction de digues destinées à protéger les zones aménagées et les collectivités de la région, surtout près de Gimli, Winnipeg Beach et Dunottar. Cela a permis d'éviter les dégâts d'inondation que les fortes tempêtes de vent auraient pû causer en septembre et octobre. L'OMU du Manitoba continue de coopérer avec les représentants municipaux et provinciaux pour terminer la construction de ces digues et pour indemniser les personnes qui ont subi des dégâts au cours des opérations d'urgence.

Les inondations printanières de 2006 se sont essentiellement limitées à la vallée de la rivière Rouge où les niveaux d'eau se sont approchés des niveaux de 1996. Les efforts d'atténuation des inondations et les digues communautaires circulaires construites au cours des dix dernières années ont beaucoup réduit les répercussions et les besoins d'évacuation en 2006. Toutefois, l'infrastructure publique a été grandement endommagée, de nombreuses routes ont dû être fermées et les terres agricoles ont également subi des dégâts. Le gouvernement provincial a approuvé un PAFS pour la vallée de la rivière Rouge et l'OMU du Manitoba travaille de concert avec d'autres municipalités pour évaluer les dégâts et déterminer si le PAFS peut s'appliquer au-delà de la vallée de la rivière Rouge. Même si la plupart des inondations se sont produites au sud de Winnipeg, celles de 2006 ont eu des répercussions importantes sur des localités comme Red Deer Lake et dans certains coins de la région d'Entre-les-Lacs, autour de Fisher Branch. Le PAFS de 2006 a prévu un processus de demande en ligne, ce qui constitue une première pour le gouvernement provincial.

Pourparlers fédéraux-provinciaux-territoriaux en matière de politique
Les pourparlers se poursuivent pour concrétiser les priorités stratégiques établies par les premiers ministres en matière de gestion des urgences lors de la réunion du Conseil de la fédération qui s'est tenu en juillet 2004. Pour aborder ces questions mais aussi d'autres points qui nous préoccupent tous, les ministres fédéral-provinciaux-territoriaux (FPT) chargés de la gestion des urgences ont approuvé un plan d'action en huit points à leur réunion de janvier 2005. L'OMU du Manitoba a participé activement aux groupes de travail formés pour faire avancer le plan d'action, en particulier à titre de coprésidente du groupe de travail sur l'alerte au public. Le Manitoba agit également comme chef de file pour la révision des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC), lesquels prévoient des lignes directrices en matière d'admissibilité et le partage des frais des PAFS avec le gouvernement fédéral. Les gouvernements FPT s'entendent toujours sur bien des réformes des AAFCC mais le changement de gouvernement fédéral a retardé la mise en œuvre des AAFCC révisés.

Planification municipale des mesures d'urgence
Conformément aux dispositions de la *Loi sur les mesures d'urgence* qui ont été adoptées en 2001, les municipalités doivent établir un plan d'urgence et le faire approuver par l'OMU du Manitoba. Sur 198 municipalités, 196 disposent d'un plan approuvé et l'OMU collabore avec l'ensemble des municipalités pour continuer à respecter les exigences de la Loi. Des pourpalers ont été entamés avec l'Association des municipalités du Manitoba pour améliorer la planification des mesures d'urgence au niveau municipal en y intégrant des pratiques exemplaires et des leçons tirées d'expériences.

Modifications législatives
Des modifications proposées à la *Loi sur les mesures d'urgence* prévoient notamment des ordres visant à prévenir des situations d'urgence, afin de donner aux municipalités des pouvoirs spéciaux pour atténuer les effets des catastrophes. De tels ordres conféreraient des pouvoirs plus limités que l'état d'urgence et ils permettraient aux municipalités d'entreprendre des activités de prévention des sinistres et d'atténuation d'effets en cas de catastrophe. De telles modifications feraient du Manitoba le seul ressort

en Amérique du Nord à confier à des autorités distinctes la responsabilité de prévenir les sinistres et d'atténuer leurs effets. D'autres propositions de modification portent notamment sur l'augmentation de la pénalité pour refus de se soumettre à un ordre d'évacuation et sur l'obligation pour les ministères de la province de se doter d'un plan d'urgence incluant un plan de continuité des activités.

Plan de continuité des activités
L'OMU du Manitoba dirige la mise sur pied, à l'échelle du gouvernement, d'un programme de planification de la continuité des activités (PCA). Cela fournira un début de planification de façon que les secteurs fonctionnels puissent fournir un niveau minimal de services dans une période donnée, et cela aidera à la prise de décisions stratégiques relativement aux services prioritaires en cas de perturbation plus grave. À partir de ce premier niveau de préparation, on prévoiera des améliorations sous forme d'éducation, de formation, d'exercices et on élaborera des plans pour des situations bien précises. Les premiers travaux d'élaboration du programme PCA à l'échelle du gouvernement devraient s'achever à la fin de 2006.

Planification en cas de pandémie de grippe et de grippe aviaire
Les préparatifs pour les cas de pandémie de grippe et les cas de grippe aviaire doivent être distincts. En cas de grippe aviaire, il s'agit plus de la contenir et de la supprimer; en cas de pandémie, il s'agit d'anticiper et de se préparer à des perturbations de plus grande envergure pour la collectivité. Dans les deux cas, il est nécessaire de planifier à l'échelle nationale et à l'échelle régionale. L'OMU du Manitoba a travaillé de concert avec Santé Manitoba pour organiser des séances de planification conjointe avec les municipalités et les offices régionaux de la santé afin de préparer les autorités locales à intervenir en cas de pandémie de grippe.

Formation en gestion des urgences
L'OMU du Manitoba a continué d'offrir gratuitement de la formation en gestion des urgences aux fonctionnaires municipaux et à d'autres responsables dans ce domaine. L'an dernier, 585 personnes ont bénéficé de cette formation.

13-8 Organisation des mesures d'urgence

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	Dépenses prévues 2005-2006 ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Traitement total	1 137,3	19,00	1 242,9	(105,6)	
Total des autres dépenses	609,5		556,2	53,3	
TOTAL	1 746,8	19,00	1 799,1	(52,3)	

SECTION IV
AMORTISSEMENT ET AUTRES COÛTS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations

Ce poste budgétaire prévoit des fonds pour l'amortissement des immobilisations du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce.

13-9 Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	Dépenses prévues 2005-2006 ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Coûts liés aux immobilisations	221,3		221,4	(0,1)	

SECTION V
INFORMATION FINANCIÈRE

État de rapprochement

Détails	Prévisions de 2005-2006 $
Budget des dépenses publié de 2005-2006 – Affaires intergouvernementales	222 097,4
Transfert de fonctions venant de :	
- Crédits d'autorisation	4 976,5
- Réforme interne, adaptation de la main-d'oeuvre et augmentation générale des salaires	317,6
- Initiatives concernant la sécurité	68,7
Budget des dépenses 2005-2006 (après rajustement)	227 460,2

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

SECTION I – AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

DÉPENSES PRÉVUES 2005-2006		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2005-2006	DÉPENSES RÉELLES 2004-2005	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-1	**ADMINISTRATION ET FINANCES**				
29,4	a)	Traitement du ministre	29,7	20,7	9,0	
	b)	Bureau de la sous-ministre				
520,5		1 Salaires	692,7	470,3	222,4	1
80,1		2 Autres dépenses	77,2	78,7	(1,5)	
	c)	Bureau de Brandon				
173,2		1 Salaires	139,8	137,7	2,1	
62,2		2 Autres dépenses	58,6	51,6	7,0	
	d)	Gestion des ressources humaines				
148,4		1 Salaires	164,3	144,2	20,1	
28,8		2 Autres dépenses	31,7	26,3	5,4	
	e)	Services administratifs et financiers				
495,3		1 Salaires	397,4	472,2	(74,8)	
181,2		2 Autres dépenses	174,7	175,4	(0,7)	
	f)	Commission municipale				
807,6		1 Salaires	533,5	555,4	(21,9)	
238,0		2 Autres dépenses	231,9	217,5	14,4	
2 764,7		TOTAL 13-1	2 531,5	2 350,0	181,5	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2005-2006		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2005-2006	DÉPENSES RÉELLES 2004-2005	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-2	**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**				
	a)	Haute direction				
166,6		1 Salaires	104,4	159,8	(55,4)	
28,4		2 Autres dépenses	28,0	24,7	3,3	
	b)	Services de planification provinciale				
401,1		1 Salaires	430,6	348,0	82,6	
199,6		2 Autres dépenses	114,7	115,8	(1,1)	
(170,3)		3 Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique urbain	(83,0)	(117,6)	34,6	
	c)	Services de planification communautaire				
2 876,6		1 Salaires	2 885,4	2 753,3	132,1	
1 055,0		2 Autres dépenses	732,5	749,7	(17,2)	
(571,7)		3 Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural	(284,5)	(278,1)	(6,4)	
3 985,3		TOTAL 13-2	3 928,1	3 755,6	172,5	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2005-2006		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2005-2006	DÉPENSES RÉELLES 2004-2005	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-3	**SOUTIEN PROVINCIAL–MUNICIPAL**				
	a)	Haute direction				
157,3		1 Salaires	154,0	151,1	2,9	
28,9		2 Autres dépenses	25,7	18,1	7,6	
	b)	Services d'évaluation				
6 917,0		1 Salaires	6 782,0	6 788,2	(6,2)	
1 621,8		2 Autres dépenses	1 471,7	1 464,0	7,7	
(2 134,7)		3 Moins : Somme récupérable d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse	(2 134,7)	(2 113,3)	(21,4)	
	c)	Services consultatifs et financiers aux municipalités				
1 154,8		1 Salaires	1 092,5	996,3	96,2	
346,9		2 Autres dépenses	376,3	424,4	(48,1)	
(103,0)		3 Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique urbain	(103,0)	(105,0)	2,0	
	d)	Systèmes d'information				
927,1		1 Salaires	956,2	953,4	2,8	
1 453,1		2 Autres dépenses	1 243,6	1 213,3	30,3	
(482,5)		3 Moins : Somme récupérable d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse	(482,5)	(449,2)	(33,3)	
9 886,7		TOTAL 13-3	9 381,8	9 341,3	40,5	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2005-2006		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2005-2006	DÉPENSES RÉELLES 2004-2005	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-4	**AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS**				
	a)	Aide financière à la Ville de Winnipeg				
		1) Soutien aux infrastructures et aux services municipaux				
49 368,3		a) Aide générale	49 368,3	47 343,3	2 025,0	2
19 355,4		b) Fonctionnement – transports en commun	19 355,4	16 854,0	2 501,4	3
3 840,0		c) Immobilisations – transports en commun	3 840,0	3 000,0	840,0	3
6 000,0		d) Routes	6 000,0	5 000,0	1 000,0	3
		2) Autre aide de fonctionnement				
19 887,5		a) Subvention inconditionnelle aux programmes	19 887,5	19 887,5	0,0	
9 116,2		b) Subvention générale de soutien	9 204,4	8 577,6	626,8	4
8 820,0		c) Développement communautaire urbain	9 857,4	8 820,0	1 037,4	5
900,0		d) Lutte contre la maladie hollandaise de l'orme	900,0	900,0	0,0	
1 100,0		e) Lutte contre les moustiques	1 014,5	909,0	105,5	
2 085,0		f) Programmes appuyés par les casinos	2 085,0	0,0	2 085,0	6
(23 650,0)		g) Moins : Rajustement reflétant les transferts de programmes de la Ville de Winnipeg	(23 650,0)	(23 650,0)	0,0	
8 152,7		3) Autre aide en immobilisations	8 059,8	11 814,1	(3 754,3)	

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2005-2006		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2005-2006	DÉPENSES RÉELLES 2004-2005	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	b)	Aide financière aux autres municipalités				
		1) Soutien aux infrastructures et aux services municipaux				
36 631,7		a) Aide générale	36 631,7	35 000,2	1 631,5	7
1 883,7		b) Fonctionnement – transports en commun	1 816,7	1 644,7	172,0	
130,0		c) Immobilisations – transports en commun	148,0	100,0	48,0	
1 500,0		d) Routes	1 325,4	1 000,1	325,3	
		2) Autre aide de fonctionnement				
1 271,5		a) Subvention générale de soutien	1 351,1	1 209,3	141,8	
8 700,0		b) Développement communautaire rural	9 875,6	8 700,0	1 175,6	8
	c)	Subventions aux municipalités en remplacement d'impôt				
15 058,5		1) Subventions	13 912,3	14 421,7	(509,4)	9
(14 857,5)		Moins : Somme récupérable d'autres postes	(14 857,5)	(14 749,2)	(108,3)	
(1 055,0)	d)	Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(1 016,0)	(1 981,0)	965,0	
154 238,0		TOTAL 13-4	155 109,6	144 801,3	10 308,3	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2005-2006		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2005-2006	DÉPENSES RÉELLES 2004-2005	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-5	**ENTENTES CANADA – MANITOBA**				
17 714,4	a)	Programmes Infrastructures Canada-Manitoba	20 051,8	11 059,9	8 991,9	10
5 168,0	b)	Entente de partenariat économique	2 452,7	1 588,4	864,3	11
2 000,0	c)	Entente de partenariat de Winnipeg	1 561,7	97,6	1 464,1	12
24 882,4		TOTAL 13-5	24 066,2	12 745,9	11 320,3	
	13-6	**INITIATIVES STRATÉGIQUES URBAINES**				
	a)	Quartiers vivants				
215,4		1) Salaires et avantages sociaux	228,7	173,8	54,9	
88,1		2) Autres dépenses	84,9	62,8	22,1	
3 692,1		3) Aide aux quartiers	3 544,7	3 112,8	431,9	
(1 482,3)		4) Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(1 440,9)	(889,8)	(551,1)	13
	b)	Programmes de quartiers				
318,1		1) Salaires et avantages sociaux	309,1	321,7	(12,6)	
49,8		2) Autres dépenses	44,6	39,7	4,9	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2005-2006		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2005-2006	DÉPENSES RÉELLES 2004-2005	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	c)	Développement économique communautaire urbain				
282,1		1) Salaires et avantages sociaux	262,1	252,7	9,4	
54,9		2) Autres dépenses	48,5	38,7	9,8	
(297,6)		3) Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement urbain	(282,8)	(246,3)	(36,5)	
22 050,0	d)	Initiatives de développement urbain	22 041,9	16 484,0	5 557,9	14
24 970,6		TOTAL 13-6	24 840,8	19 350,1	5 490,7	
220 727,7		**TOTAL DES DÉPENSES – AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES**	**219 858,0**	**192 344,2**	**27 513,8**	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

SECTION II – COMMERCE ET RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET INTERNATIONALES

DÉPENSES PRÉVUES 2005-2006		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2005-2006	DÉPENSES RÉELLES 2004-2005	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-7	**COMMERCE ET RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET INTERNATIONALES**				
	a)	Relations fédérales-provinciales et internationales				
1 409,3		1 Salaires	1 392,0	1 075,5	316,5	15
847,8		2 Autres dépenses	927,0	533,7	393,3	
	b)	Commerce Manitoba				
1 359,5		1 Salaires	1 373,7	1 264,9	108,8	
1 724,3		2 Autres dépenses	1 532,8	1 503,5	29,3	
170,0		3 Subventions	161,4	129,2	32,2	
(1 000,0)		3 Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(1 000,0)	(1 000,0)	0,0	
	c)	Bureau du Manitoba à Ottawa				
131,4		1 Salaires	130,1	127,8	2,3	
69,7		2 Autres dépenses	46,7	51,7	(5,0)	
4 712,0		**TOTAL DES DÉPENSES – COMMERCE ET RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET INTERNATIONALES**	**4 563,7**	**3 686,3**	**877,4**	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

SECTION III – ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE

DÉPENSES PRÉVUES 2005-2006		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2005-2006	DÉPENSES RÉELLES 2004-2005	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-8	**ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE**				
		Organisation des mesures d'urgence				
1 242,9		a) Salaires	1 137,3	1 074,5	62,8	
556,2		b) Autres dépenses	609,5	567,8	41,7	
1 799,1		TOTAL 13-8	1 746,8	1 642,3	104,5	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

SECTION IV – AMORTISSEMENT ET AUTRES COÛTS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

DÉPENSES PRÉVUES 2005-2006		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2005-2006	DÉPENSES RÉELLES 2004-2005	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
221,4	13-9	COÛTS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS	221,3	193,8	27,5	
227 460,2		**TOTAL DES DÉPENSES – AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET COMMERCE**	**226 389,8**	**197 866,6**	**28 523,2**	

NOTES EXPLICATIVES

1. *L'écart par rapport à l'exercice précédent est attribuable au versement d'indemnités de départ et de vacances au bureau de la sous-ministre.*

2. *Reflète une augmentation de 4 % par rapport à 2004-2005 en raison d'une augmentation des recettes tirées de l'impôt provincial sur le revenu.*

3. *Les subventions existantes destinées aux routes et aux transports en commun ont augmenté et elles ont été converties de façon à représenter deux cents par litre provenant de la taxe provinciale sur l'essence et un cent par litre provenant de la taxe sur le carburant diesel.*

4. *Reflète une augmentation de la masse salariale de la Ville de Winnipeg.*

5. *Reflète une augmentation des recettes provinciales nettes provenant des appareils de loterie vidéo (ALV) à Winnipeg.*

6. *Nouvelle subvention alimentée par les recettes de casinos et correspondant à 5 % des recettes générées à Winnipeg. Cette nouvelle subvention a permis de financer des postes supplémentaires d'agents de police.*

7. *Reflète une augmentation de 4,7 % par rapport à 2004-2005 en raison d'une augmentation des recettes tirées de l'impôt provincial sur le revenu.*

8. *L'écart par rapport à l'exercice précédent est attribuable au calendrier de versement des subventions alimentées par les recettes provenant des ALV en milieu rural.*

9. *Subventions en remplacement d'impôt – la baisse est attribuable à la vente de certains biens des Services gouvernementaux dans la ville de Winnipeg et en raison d'une diminution de la valeur imposable (2005) de certains biens des Services gouvernementaux dans la ville de Winnipeg à la suite d'appels interjetés devant la Commission municipale.*

10. *Les dépenses de projets ont augmenté en raison du financement de projets en cours et de demandes de paiements.*

11. *L'année 2005-2006 correspond à la deuxième année du programme et davantage de projets ont été entamés, ce qui s'est traduit par davantage de demandes de paiements.*

12. *L'année 2004-2005 était la première année complète du programme et celui-ci en était encore à l'étape du démarrage.*

13. *L'écart des sommes récupérées par rapport à l'exercice précédent est attribuable au calendrier des paiements provenant du Fonds de revitalisation des quartiers en 2004-2005.*

14. *L'écart par rapport à l'exercice précédent est attribuable à l'augmentation des recettes provenant des ALV en milieu urbain.*

15. *L'écart par rapport à l'exercice précédent est attribuable aux postes qui étaient vacants en 2004-2005 et au versement d'indemnités de départ et de vacances en 2005-2006.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES RECETTES PAR SOURCE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

Recettes réelles 2004-2005	Recettes réelles 2005-2006	Hausse (Baisse)	Source	Recettes réelles 2005-2006	Recettes prévues 2005-2006	Écart	Note expl.
			Programmes en cours – recettes non fiscales				
547,6	816,0	268,4	a) Paiement de services	816,0	637,0	179,0	1
7 498,7	7 499,4	0,7	b) Municipalités – recouvrements	7 499,4	8 071,4	(572,0)	
77,3	106,7	29,4	c) Divers	106,7	94,2	12,5	
20,6	21,6	1,0	d) Recouvrement de coûts auprès du Nouveau-Brunswick	21,6	22,8	(1,2)	
			Gouvernement du Canada				
349,0	245,4	(103,6)	a) Programmes d'infrastructure	245,4	304,3	(58,9)	
221,4	220,0	(1,4)	b) Programme conjoint de planification d'urgence	220,0	212,0	8,0	
8 714,6	8 909,1	194,5	RECETTES TOTALES	8 909,1	9 341,7	(432,6)	

Note explicative

1. ***Les recettes provenant de services sont plus élevées que ce qui avait été prévu pour 2005-2006 et plus élevées que les recettes réelles de 2004-2005 en raison d'opérations de lotissement plus nombreuses que prévu.***

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES ET DES EFFECTIFS SUR CINQ ANS, PAR POSTE

de l'exercice terminé le 31 mars 2002 à l'exercice terminé le 31 mars 2006

DÉPENSES RÉELLES OU RAJUSTÉES (en milliers de $)

		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006	
		ETP	$	ETP	$	ETP	$	ETP	$	ETP	$
13-1	ADMINISTRATION ET FINANCES [1, 2]	33,60	2 223,4	34,60	2 331,7	33,6	2 769,5	34,10	2 350,0	34,10	2 531,5
13-2	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	55,00	3 711,7	55,00	3 601,4	55,00	3 881,9	54,00	3 755,6	52,00	3 928,1
13-3	SOUTIEN PROVINCIAL-MUNICIPAL [1 5]	156,60	8 804,3	156,60	8 906,7	156,60	9 872,2	153,10	9 341,3	151,10	9 381,8
13-4	AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS [3]	0,00	142 601,7	0,00	142 584,5	0,00	142 719,6	0,00	144 801,3	0,00	155 109,6
13-5	ENTENTES CANADA-MANITOBA	7,00	13 713,0	6,00	15 247,7	6,00	18 446,7	8,00	12 745,9	9,00	24 066,2
13-6	INITIATIVES STRATÉGIQUES URBAINES [1]	13,00	19 891,4	13,00	21 688,3	13,00	22 331,0	12,00	19 350,1	13,00	24 840,8
13-7	COMMERCE ET RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET INTERNATIONALES [3]	34,60	3 314,3	33,60	3 384,1	36,60	4 017,4	34,60	3 686,3	36,30	4 563,7
13-8	ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE [4]	19,00	1 346,9	19,00	1 476,2	19,00	1 561,4	19,00	1 642,3	19,00	1 746,8
13-9	AMORTISSEMENT ET AUTRES COÛTS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS [3]	0,00	423,2	0,00	387,4	0,00	221,6	0,00	193,8	0,00	221,3
TOTAL	AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES	318,80	196 029,9	317,80	199 608,0	319,80	205 821,3	314,80	197 866,6	314,50	226 389,8

NOTES EXPLICATIVES

1. *Les dépenses réelles de 2001-2002 et de 2002-2003 ont été rajustées pour tenir compte des réorganisations du ministère effectuées en 2002-2003 et en 2003-2004.*

2. *En 2002-2003, la Commission des droits de surface a été transférée à Industrie, Commerce et Mines. Les dépenses réelles de 2001-2002 ont été rajustées pour tenir compte de ce transfert.*

3. *À l'occasion du remaniement de 2003-2004, la Division du commerce et des relations fédérales-provinciales et internationales a été créée à partir de transferts du Conseil exécutif, d'Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle, d'Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales, de Culture, Patrimoine et Tourisme et d'Industrie, Développement économique et Mines. Les programmes de Développement économique communautaire des régions rurales et du Nord ont été transférés au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales. La Commission des services d'approvisionnement en eau a été transférée au ministère de la Gestion des ressources hydriques.*

4. *En 2004-2005, l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba a été transférée en provenance d'Industrie, Développement économique et Mines. Les dépenses réelles de 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004 ont été rajustées pour tenir compte de ce transfert.*

5. *En 2005-2006, 6,0 ETP ont été transférés du ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie pour permettre l'élaboration et la mise en oeuvre de services intégrés de technologie de l'information au sein du gouvernement. Pour 2001-2002, 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005, les nombres d'ETP ont été rajustés de façon à refléter ce transfert.*

SECTION VI
AUTRES CRÉDITS

Urgences diverses (27-1)

Source de financement pour les dépenses imprévues liées aux urgences se rattachant aux catastrophes naturelles, comme les feux de forêt, les inondations et les éco-urgences.

Principales activités en 2005-2006

- Provisions pour les dépenses occasionnées par les feux de forêt, les inondations et autres catastrophes naturelles, y compris le coût des interventions en cas de feux de forêt et d'autres urgences, l'aide aux sinistrés et d'autres postes relatifs aux urgences. Ces crédits prévoient également le remboursement partiel aux ministères pour des pertes de biens non assurés.

- Les estimations annuelles des dépenses ont été calculées d'après des moyennes historiques. Les dépenses réelles ont varié d'une année à l'autre selon les conditions météorologiques et la fréquence des catastrophes.

27-1 Urgences diverses

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 $	Dépenses prévues 2005-2006 ETP	Dépenses prévues 2005-2006 $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Total des autres dépenses	66 179,5	0,00	25 000,0	41 179,5	
TOTAL	66 179,5	0,00	25 000,0	41 179,5	1

Note explicative

1. La hausse est essentiellement attribuable aux dépenses relatives aux activités d'extinction de feux de forêt et aux inondations printanières de 2006.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

URGENCES DIVERSES

DÉPENSES PRÉVUES 2005-2006		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2005-2006	DÉPENSES RÉELLES 2004-2005	HAUSSE (BAISSE))	NOTE EXPLICATIVE
	27-1	**URGENCES DIVERSES**				
10 000,0		Extinction des feux de forêt	17 834,1	15 083,6	2 750,5	1
15 000,0		Dépenses liées à l'agriculture et à d'autres événements	48 345,4	14 960,5	33 384,9	2
25 000,0			66 179,5	30 044,1	36 135,4	

Notes explicatives

1. ***Les dépenses ont été supérieures à celles de l'exercice précédent en raison du plus grand nombre de feux de forêt enregistrés au Manitoba en 2005-2006.***
2. ***Les dépenses ont été supérieures à celles de l'exercice précédent en raison de dépenses supérieures à la normale liées aux inondations.***

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES RECETTES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

URGENCES DIVERSES

Recettes réelles 2004-2005	Recettes réelles 2005-2006	Hausse (Baisse)	Source	Recettes réelles 2005-2006	Recettes prévues 2005-2006	Écart	Note explicative
			AUTRES RECETTES :				
			Divers		25,0	(25,0)	1
1 651,3	36 847,0	35 195,7	Gouvernement du Canada : Urgences diverses	36 847,0	0,0	36 847,0	2
1 651,3	36 847,0	35 195,7	RECETTES TOTALES	36 847,0	25,0	36 822,0	

Notes explicatives

1. ***Aucune recettes diverses n'ont été enregistrées en 2004-2005 ni en 2005-2006.***
2. ***L'augmentation est attribuable aux comptes débiteurs relatifs aux inondations printanières de 2004, 2005 et 2006.***

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

DONNÉES HISTORIQUES SUR CINQ ANS
URGENCES DIVERSES 27-1
SOMMAIRE DES DÉPENSES SUR CINQ ANS PAR PROGRAMME

Pour la période de cinq ans qui s'est terminée le 31 mars 2006

DÉPENSES RÉELLES OU RAJUSTÉES (EN MILLIERS DE $)

	2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006	
	ETP	$	ETP	$	ETP	$	ETP	$	FTE	$
Aide aux sinistrés		16 4 19,7		8 697,6		2 426,2		14 960,5		48 345,4
Feux de forêt		19 847,2		24 632,8		51 646,9		15 083,6		17 834,1
Conservation des arbres		1 112,6								
Intervention environnementale		502,3		299,0						
Agriculture						43 200,0				
Divers		21,5		802,1		297,3				
TOTAL		37 903,3		34 431,5		97 570,4		30 044,1		66 179,5

Pour les postes qui ont été touchés par une réorganisation au cours des cinq exercices figurant dans ce tableau, les chiffres ont été rajustés afin de permettre une comparaison des données historiques.

SECTION VII
ANNEXES

Annexes

Annexe A – Évaluation de la valeur marchande – Totaux provinciaux

À la fin de l'année civile, la Direction de l'évaluation remet les rôles d'évaluation à chaque municipalité, à l'exception de la Ville de Winnipeg. La valeur marchande cumulée de l'ensemble des évaluations au Manitoba, telles qu'elles figurent dans ces rôles, est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Genre de rôle/ Exercice	MUN. RURALE	VILLAGES	PETITES VILLES	VILLES	DISTR. D'ADM. LOCALE	AFFAIRES AUTOCHT. ET DU NORD	TOTAL
Commerce							
2006	45 577 460	1 240 580	24 949 420	57 429 000	677 700	1 424 000	131 298 160
2005	41 425 930	1 160 382	34 380 330	41 204 640	591 500	1 265 700	120 028 482
Différence	4 151 530	80 198	(9 430 910)	16 224 360	86 200	158 300	11 269 678
Bien pers.							
2006	149 103 100	2 166 800	26 098 000	37 068 200	0	173 300	214 609 400
2005	136 214 500	2 556 800	26 284 600	31 801 800	0	150 700	197 008 400
Différence	12 888 600	(390 000)	(186 600)	5 266 400	0	22 600	17 601 000
Bien réel (T)							
2006	21 052 922 920	297 319 300	2 861 254 000	4 622 891 500	69 532 600	97 339 000	29 001 259 320
2005	17 581 930 524	292 944 200	2 838 418 100	3 625 046 350	53 186 300	84 677 100	24 476 202 574
Différence	3 470 992 396	4 375 100	22 835 900	997 845 150	16 346 300	12 661 900	4 525 056 746
Bien réel (G)							
2006	758 557 600	13 171 500	172 773 400	259 505 200	4 092 400	58 746 600	1 266 846 700
2005	598 660 900	13 792 800	158 208 700	259 663 400	3 766 700	51 458 600	1 085 551 100
Différence	159 896 700	(621 300)	14 564 700	(158 200)	325 700	7 288 000	181 295 600
Bien réel (S)							
2006	88 641 500	15 418 000	162 369 600	164 717 900	380 300	483 400	432 010 700
2005	82 367 800	17 276 100	175 109 500	138 000 000	352 200	458 600	413 564 200
Différence	6 273 700	(1 858 100)	(12 739 900)	26 717 900	28 100	24 800	18 446 500
Bien réel (E)							
2006	1 128 344 900	75 715 000	1 041 050 800	683 016 500	19 276 000	43 851 500	2 991 254 700
2005	957 972 000	81 721 100	993 605 900	499 113 800	16 875 400	42 812 100	2 592 100 300
Différence	170 372 900	(6 006 100)	47 444 900	183 902 700	2 400 600	1 039 400	399 154 400
TOTAL							
2006	23 223 147 480	405 031 180	4 288 495 220	5 824 628 300	93 959 000	202 017 800	34 037 278 980
2005	19 398 571 654	409 451 382	4 226 007 130	4 594 829 990	74 772 100	180 822 800	28 884 455 056
Différence	3 824 575 826	(4 420 202)	62 488 090	1 229 798 310	19 186 900	21 195 000	5 152 823 924

T – Imposable
G – Exempt : doit verser une subvention en remplacement d'impôt
S – Imposable : exempté de taxe scolaire
E – Exempt

Annexe B – Évaluation scolaire totale (valeurs fractionnées)

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'évaluation municipale*, l'évaluation scolaire totale de 2006 a été communiquée au ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba, au plus tard le 1er décembre 2005. C'est sur ce chiffre que se fonde le calcul des taxes scolaires. L'évaluation scolaire totale correspond à l'évaluation municipale totale, plus les valeurs fractionnées des biens personnels, moins la valeur des biens réels exempts de la taxe scolaire. L'évaluation scolaire totale est l'assiette fiscale sur laquelle se fonde le gouvernement provincial pour obtenir les recettes nécessaires aux programmes d'enseignement du Manitoba; il s'agit d'un facteur déterminant pour ce qui est de la distribution des fonds aux divisions scolaires.

Division scolaire	Évaluation scolaire
Beautiful Plains	292 032 990
Borderland	371 727 270
Brandon	1 268 997 40
Evergreen	434 325 230
Flin Flon	80 771 820
Fort la Bosse	295 738 180
Frontier	124 596 780
Garden Valley	421 490 210
Hanover	757 207 870
Interlake	522 338 620
Kelsey	150 517 340
Lakeshore	155 307 230
Lord Selkirk	829 828 600
Louis Riel	2 652 423 92
Mountain View	445 328 130
Mystery Lake	200 785 280
Hors des limites des divisions	75 445 610
Park West	356 788 590
Pembina Trails	2 724 281 21
Pine Creek	193 495 560
Portage la Prairie	556 733 160
Prairie Rose	483 476 920
Prairie Spirit	464 823 920
Red River Valley	463 839 710
River East Transcona	2 443 741 17
Rolling River	346 421 420
Seine River	582 150 030
Seven Oaks	1 147 017 28
Southwest Horizon	372 550 270
St. James Assiniboia	1 824 365 57
Sunrise	947 089 830
Swan Valley	236 453 880
Turtle Mountain	215 191 100
Turtle River	105 072 040
Western	211 293 140
Winnipeg	4 637 182 55
TOTAL	**27 390 829 83**

* Assujettis à la taxe d'aide à l'éducation mais pas à la taxe spéciale

Annexe C -- Comités et sociétés de la Couronne

Leaf Rapids Town Properties Ltd.

Leaf Rapids Town Properties (ancienne Leaf Rapids Development Corporation) a été fondée en 1971 grâce à une entente sans précédent entre la Province et Sherrit-Gordon Mines. Conformément à cette entente, tous les biens de surface imposables appartenant à la compagnie minière ont été inscrits au rôle d'imposition, ce qui confirmait la présence sociale de l'entreprise au sein de la collectivité. Par l'entremise de la Leaf Rapids Town Properties Ltd., la Province a aménagé les biens de la ville et gère à présent le Centre et d'autres installations. Elle récupère ses dépenses par la location de propriétés.

L'organisme dispose d'un conseil d'administration formé de six personnes sélectionnées et élues étant donné leurs responsabilités de hauts fonctionnaires de la Province du Manitoba. Le ministre des Finances est actionnaire et l'organisme rend des comptes au gouvernement par l'intermédiaire du ministre des Affaires intergouvernementales et du Commerce. La sous-ministre des Affaires intergouvernementales et du Commerce, Linda McFadyen, est présidente et chef de la direction de l'organisme. Au 31 mars 2006, les membres actuels du conseil d'administration sont : Debra Woodgate,vice-présidente, sous-ministre des Services gouvernementaux et commissaire de la Fonction publique; Gary Ostry (Industrie, Développement économique et Mines); Scott Wiebe (Finances); Dori Gingera-Beauchemin (Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales); et Jeff Gordon (Affaires autochtones et du Nord).

Un représentant de la Ville de Leaf Rapids assiste aux réunions du conseil d'administration à titre consultatif. Des fonctionnaires assument la gestion quotidienne du Centre, du parc industriel, du terrain de maisons mobiles et d'autres biens. En 2005-2006, c'est le ministère des Transports et des Services gouvernementaux qui a apporté un soutien au personnel de l'organisme. La directrice générale, sous-ministre adjointe de la Division des locaux (Transport et Services gouvernementaux), rend compte des affaires concernant l'organisme à la présidente.

Annexe D - Activités et réalisations en matière de développement durable

La présente section résume les progrès réalisés en ce qui concerne l'intégration des principes et des directives de développement durable dans les programmes et les activités du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce. Ce sommaire est structuré selon les principes et directives de développement durable définis dans les annexes A et B de la *Loi sur le développement durable*.

Intégration des décisions économiques et environnementales

- Le personnel de la Direction des services administratifs contribue à la mise en œuvre à l'échelle du gouvernement des principes et politiques de développement durable en siégeant à plusieurs comités gouvernementaux connexes, et il coordonne l'équipe ministérielle de planification et de mise en œuvre du développement durable.

- Programmes Infrastructures Canada-Manitoba (PICM) – le ***Programme Infrastructures Canada-Manitoba (PICM)***, le ***Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR)*** et le ***Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS)*** – sont centrés sur les infrastructures municipales vertes, notamment les projets qui protègent ou améliorent l'état de l'environnement, comme les systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, la gestion de l'eau, la gestion des déchets solides, le recyclage et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

  - ***PICM, 2000-2008*** – Au 31 mars 2006, 67,7 M$ ont été versés dans le cadre du PICM (par des contributions réparties à parts égales entre les administrations fédérale, provinciale et locale) pour 132 projets écologiques hautement prioritaires dans les régions rurales et du Nord.

  - ***FIMR*** – Grâce au lancement du FIMR en décembre 2004, un financement fédéral-provincial permanent et prévisible soutient d'autres améliorations aux infrastructurres municipales vertes. Au 31 mars 2006, 33,5 M$ ont été versés dans le cadre du FIMR (par des contributions réparties à parts égales entre les administrations fédérale, provinciale et locale) pour 22 projets écologiques prioritaires dans les régions rurales et du Nord ainsi que 1,9 M$, pour quatre (4) projets de recyclage et d'élimination des déchets.

  - ***FCIS*** – Des améliorations de 166,0 M$ au système de traitement des eaux usées de la Ville de Winnipeg sont l'une des trois priorités stratégiques d'infrastructure sur lesquelles les gouvernements fédéral et provincial et la Ville de Winnipeg se sont entendus. En vertu du FCIS, la contribution du Manitoba au projet s'élève à 25,0 M$. Ce projet diminuera la quantité d'éléments nutritifs dans les effluents des eaux usées de Winnipeg, ce qui aidera à améliorer la santé et la qualité à long terme des rivières et des lacs du Manitoba. De plus, la contribution du Manitoba au projet du passage inférieur du boulevard Kenaston s'élève à 13,0 M$ aux termes du FCIS. Ce projet se traduira par une réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autres répercussions sur l'environnement (moteurs tournant au ralenti moins longtemps pour les véhicules qui attendent aux traversées de chemin de fer).

- L'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba (EPE), annoncée le 1er décembre 2003 et dotée d'un budget de 50 M$, s'inspire de la réussite des ententes fédérales-provinciales de développement économique et contribue au renforcement et à l'expansion de l'économie. Elle vise à consolider et à diversifier davantage l'économie manitobaine, à développer les forces économiques existantes, à améliorer les compétences des travailleurs manitobains et à promouvoir le développement régional conformément à deux priorités : Bâtissons notre économie et Des collectivités durables. Au 31 mars 2006, l'EPE a apporté une aide financière fédérale-provinciale de 30,0 M$ à l'appui des deux priorités stratégiques du programme. L'Entente sera en vigueur de décembre 2003 à mars 2008.

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire collabore avec les autorités de planification locales, d'autres ministères, le secteur privé et des intervenants pour que les Manitobains vivent dans des collectivités et des régions bien planifiées, respectueuses de l'environnement et viables du point de vue économique. Elle est responsable de l'élaboration et de l'administration de politiques, de lois et de règlements provinciaux intégrés en matière d'aménagement du territoire, ainsi que de la prestation de services professionnels de planification en région à l'intention des administrations locales, des districts d'aménagement, des collectivités du Nord et du public, conformément aux intérêts provinciaux en matière d'aménagement du territoire.

Supervision de la gestion de l'environnement

- Les Services consultatifs et financiers aux municipalités versent une aide financière à toutes les municipalités pour améliorer la durabilité des collectivités, soutenir la prestation de services abordables et de qualité, et contribuer à la gestion de l'environnement et des ressources communautaires. Ils apportent notamment un soutien aux infrastructures et aux services verts à Winnipeg (remplacement d'autobus, transports en commun, installations de traitement des eaux usées et lutte contre la maladie hollandaise de l'orme) et ils fournissent une aide en matière de fonctionnement et d'immobilisations pour les services de transport en commun dans toute la province (y compris le transport des personnes ayant des difficultés de mobilité).

- En 2005-2006, la province du Manitoba a créé le nouveau Fonds de croissance du Manitoba et élargi la formule de partage unique des recettes fiscales de la province pour y inclure le partage des recettes tirées d'une nouvelle taxe sur le carburant et financer ainsi les routes, les transports en commun (y compris le service de transport des personnes handicapées) et autres infrastructures et services municipaux. Grâce au Fonds, toutes les municipalités ont bénéficié d'un soutien financier accru en 2005 et bénéficieront dans l'avenir de la croissance des recettes tirées de l'impôt provincial sur le revenu et de la taxe provinciale sur le carburant. Des dispositions de reddition des comptes ont été prévues pour que ces fonds augmentés soient affectés aux priorités municipales en matière d'infrastructures.

- La Province s'est également engagée au financement d'immobilisations pour la Ville de Winnipeg, selon un nouveau cadre à long terme, à compter de 2005-2006. Cela inclut le versement à frais partagés de 70,0 M$ au cours des six prochaines années, par l'intermédiaire du fonds d'infrastructure Manitoba-Winnipeg, pour respecter les priorités conjointes liées au financement des infrastructures.

- La Province a signé deux ententes avec le Canada pour financer des projets écologiques durables concernant les infrastructures municipales : l'Entente Canada-Manitoba sur le transfert des recettes tirées de la taxe fédérale sur l'essence (2005-2015) et l'entente Canada-Manitoba sur le transfert des fonds destinés au transport en commun (2006-2010). Les Services consultatifs et financiers aux municipalités gèrent ces fonds au nom du gouvernement fédéral, et veille notamment à l'élaboration et à l'exécution d'ententes de financement individuelles avec les municipalités, à la distribution des fonds aux municipalités et à l'établissement de rapports sur les dépenses et les résultats enregistrés.

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire a accordé des subventions aux municipalités et aux districts d'aménagement pour leur permettre d'amorcer leur premier programme d'aménagement et de développement communautaire ou de réviser et d'actualiser leurs plans de mise en valeur leurs règlements de zonage.

- Les Programmes Infrastructures Canada-Manitoba exigent des promoteurs qu'ils présentent les niveaux de référence et les avantages quantitatifs visés s'appliquant à leur projet. Une fois le projet achevé, les mesures réelles sont communiquées. Tout écart par rapport au bénéfice recherché doit être expliqué.

- L'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba exige des promoteurs qu'ils présentent régulièrement les niveaux de référence et les indicateurs quantitatifs de rendement visés s'appliquant à leur projet. Tout écart par rapport au bénéfice recherché doit être expliqué.

- L'initiative Équipe verte en milieu urbain donne aux jeunes Manitobains des occasions de trouver des emplois ou des débouchés professionls dans leurs localités, tout en aidant les collectivités à préserver et à améliorer leur environnement local.

Responsabilité partagée et compréhension

- Par la mise en œuvre du plan d'équité en matière d'emploi du ministère, les Services des ressources humaines font en sorte que les politiques tiennent compte des besoins et des perspectives des divers groupes ethniques au Manitoba.

- Les programmes Infrastructures Canada-Manitoba encouragent l'adoption de démarches régionales et l'établissement de partenariats entre les municipalités, les collectivités dans les réserves et hors des réserves, les organisations privées et les organismes à but non lucratif. À titre d'exemple, 2,8 M$ du FIMR ont été accordés à Broadband Communications North (BCN) pour donner accès à un réseau de télécommunications à large bande à un maximum de 27 collectivités dans les réserves et hors des réserves du nord du Manitoba. Le projet permet d'offrir un service de télécommunications de meilleure qualité et plus abordable à 30 000 personnes, 250 établissements publics et jusqu'à 350 entreprises locales. Les gouvernements du Canada et du Manitoba assurent à parts égales (50/50) le financement de ce projet aux termes du FIMR. De plus, la société BCN a été choisie pour le Programme pilote des Services à large bande pour le développement rural et du Nord d'Industrie Canada. Elle a ainsi bénéficié d'une aide fédérale supplémentaire de 2,7 M$ dans le cadre de ce programme.

- Un comité consultatif local composé de représentants de l'Association des municipalités du Manitoba et de l'Association des conseils communautaires du Nord étudie et recommande l'allocation de fonds du PICM à des projets dans les régions rurales et du Nord.

- En vertu de l'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba, les gouvernements du Canada et du Manitoba collaborent ensemble et en partenariat avec les intervenants dans les collectivités en se concentrant sur deux priorités stratégiques -- Bâtissons notre économie et Des collectivités durables -- afin d'améliorer les compétences des travailleurs manitobains et de promouvoir la diversification et la croissance de l'économie au Manitoba.

- Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM) – Le volet tourisme du CDEM et Entreprises Riel (ER) se servent d'initiatives en tourisme et en développement économique pour promouvoir le patrimoine unique culturel, linguistique et Métis de ces collectivités. Les localités participantes sont les suivantes : les municipalités rurales de DeSalaberry, Ellice, La Broquerie, Montcalm, Ritchot et Saint-Laurent; les districts urbains locaux de Lorette et Saint-Léon (Lorne), les villages de Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Claude, Saint-Georges, Saint-Lazare, Saint-Pierre-Jolys et Somerset; la ville de Sainte-Anne et le quartier Riel de la Ville de Winnipeg (Saint-Boniface, Saint-Vital et Saint-Norbert).

- L'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba favorise la mise en valeur des ressources humaines et naturelles du Nord du Manitoba afin que les Manitobains des collectivités du Nord puissent profiter pleinement des débouchés dans la région (écotourisme, secteur minier, foresterie, pêche, etc.). À titre d'exemple, le Centre de diversification des ressources forestières du Nord (CDRFN) s'efforce de faire le lien entre la demande croissante de produits forestiers non ligneux et la nécessité de créer des occasions de développement économique durable pour les résidants des collectivités éloignées. Les produits forestiers non ligneux sont les produits biologiques naturels et sauvages dérivés de la forêt autres que le bois d'œuvre et le bois de chauffage.

- Les Services consultatifs et financiers aux municipalités travaillent en partenariat avec les intervenants municipaux pour fournir des ressources aux municipalités, notamment des conseils pratiques sur le processus de recrutement d'un directeur général, un guide de procédures, un guide à l'intention des candidats et des séances de formation en vue de l'élection municipale générale de 2006 ainsi que des ateliers d'information financière.

- La Division des initiatives stratégiques urbaines continue de travailler en partenariat avec cinq sociétés de revitalisation des quartiers dans les zones visées par l'initiative Quartiers vivants. Ces sociétés se penchent sur les problèmes définis par leur collectivité et présentent des propositions qui répondent au mieux aux besoins de cette dernière. Le personnel de la Division s'est attaché à soutenir la capacité de ces sociétés ainsi que les projets entrepris dans les quartiers visés par Quartiers vivants. Les deux parties sont chargées de mettre en place un processus communautaire de revitalisation urbaine.

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire coordonne l'examen interministériel de toutes les propositions relatives à la planification locale, y compris les plans de mise en valeur, les règlements de zonage et les demandes de lotissement.

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire fournit des services d'aménagement à d'autres ministères provinciaux ainsi qu'à d'autres divisions du ministère. Elle consulte également des associations d'administrations locales, le public, l'industrie et d'autres ministères provinciaux et fédéraux et collabore régulièrement avec ces intervenants dans le cadre de ses activités courantes.

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire effectue un examen intergouvernemental et public du *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols* pris en application de la *Loi sur l'aménagement du territoire* afin d'améliorer les politiques provinciales d'occupation des sols.

- La Direction des relations fédérales-provinciales et internationales appuie les principes du développement durable et en fait la promotion en participant à des projets de développement international, démontrant ainsi les pratiques exemplaires du Manitoba; sa participation et ses activités se manifestent également dans le cadre d'ententes et de protocoles d'entente bilatéraux avec divers pays et états [p. ex. les États-Unis, les Philippines, l'Alsace(France), l'Australie, l'Afrique du Sud], où elle fait notamment la promotion de l'intégration de facteurs économiques, environnementaux, sociaux et de santé dans la prise de décisions et dans les activités conjointes.

- La Direction des relations fédérales-provinciales et internationales offre un soutien stratégique en matière de politique et encourage la participation à des forums internationaux comme le Legislators' Forum, la Western Governors' Association, la Midwestern Legislators Conference et la Midwestern Governors' Association. Ces réunions portent souvent sur les questions de développement durable et notamment sur l'environnement, l'eau, l'énergie renouvelable, le développement économique, la recherche et l'innovation ainsi que l'utilisation efficace des ressources.

- Les activités de la province sur les changements climatiques ont été mises en évidence au niveau international notamment par le fait que le Manitoba a coprésidé le Sommet des leaders sur les changements climatiques, qui s'est tenu à Montréal en novembre 2005. En 2005, le premier ministre Doer a été choisi par la revue *Business Week* parmi les 20 leaders mondiaux en ce qui concerne les changements climatiques et le développement de l'énergie propre. Dans le cadre de la même étude, le Manitoba s'est classé premier au monde parmi les gouvernements régionaux qui luttent contre les changements climatiques.

Prévention

- Tous les projets approuvés dans le cadre des Programmes Infrastructures Canada-Manitoba (PICM) sont assujettis à un examen en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) et de la *Loi sur l'environnement* du Manitoba. Au Manitoba, les lois fédérale et provinciale sont harmonisées, ce qui permet la collaboration fédérale-provinciale dans le processus d'évaluation environnementale. Dans certains cas, les projets municipaux financés dans le cadre du PICM doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale et obtenir un permis. Une évaluation fédérale-provinciale conjointe est donc entreprise conformément aux dispositions de l'*Entente Canada-Manitoba d'harmonisation de l'évaluation environnementale*. Ce processus s'appuie notamment sur la conformité à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, à la *Loi sur l'environnement* et à la *Loi sur la santé publique*. Les promoteurs doivent adopter les mesures d'atténuation définies dans l'entente de contribution.

- De même, tous les projets approuvés dans le cadre de l'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba (EPE) sont assujettis à un examen en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) et de la *Loi sur l'environnement du Manitoba*.

- Après une consultation approfondie du public et des intervenants, Affaires intergouvernementales et Commerce a présenté à l'Assemblée législative du Manitoba le projet de loi 33, soit une proposition de nouvelle *Loi sur l'aménagement du territoire*, en vue, notamment, de mieux gérer le développement durable de l'industrie de l'élevage.

- Le Manitoba a collaboré avec les gouvernements du Canada, de l'Ontario et du Québec, la Great Lakes Commission, les gouverneurs, les sénateurs et d'autres parties intéressées aux États-unis et au Canada pour promouvoir le renvoi devant la Commission mixte internationale du projet de déversoir du lac Devils parrainé par le Dakota du Nord. Cet État construit actuellement un projet de déversoir au lac Devils afin de détourner l'eau vers la rivière Sheyenne, qui s'écoulera ensuite dans la rivière Rouge et le Canada. Ce projet parrainé par l'État soulève de fortes préoccupations à l'égard des effets environnementaux du déversoir sur les eaux du Manitoba, en particulier la qualité de l'eau et le transfert de biotes nuisibles, et sur le précédent qui pourrait être établi si une administration passait outre les dispositions du Traité des eaux limitrophes de 1909. Ce traité est en vigueur pour protéger les ressources hydriques communes des États-unis et du Canada, et la Commission mixte internationale (l'organisme de règlement des différends mis en place en vertu du Traité) a pour mission de résoudre les problèmes touchant les eaux transfrontalières. Le Manitoba continue de préconiser l'adoption d'une solution qui ne mette pas en péril le Traité des eaux limitrophes et qui soit conforme à l'esprit de la Commission mixte internationale.

Conservation et promotion

- Grâce aux 10,0 M$ du FIMR, la MR et la Ville de Dauphin vont conjointement construire une nouvelle usine de traitement des eaux usées à la fine pointe de la technologie qui aura des retombées économiques sur toute la province. La nouvelle infrastructure municipale rendra possible l'établissement de l'usine de transformation de la viande bovine Rancher's Choice et générera de nouveaux débouchés pour les éleveurs du Manitoba. L'usine est aussi la première installation de la province à répondre aux nouvelles normes environnementales établies par le Manitoba dans son « Initiative du lac Winnipeg ». Cette initiative vise à protéger et à assainir les lacs et les rivières de la province en éliminant les éléments nutritifs excédentaires qui sont présents dans les eaux usées commerciales et résidentielles.

- En vertu du FCIS, les gouvernements fédéral et provincial ainsi que la Ville de Winnipeg participent à l'amélioration du système de traitement des eaux usées de la Ville. Le projet diminuera la quantité d'éléments nutritifs dans les effluents des eaux usées de Winnipeg, ce qui aidera à atteindre les objectifs du plan d'action pour la protection du lac Winnipeg.

Récupération et remise en état

- La Division des initiatives stratégiques urbaines soutient des projets d'écologisation et d'amélioration des quartiers par l'initiative Quartiers vivants. Les initiatives financées par cette initiative, comme le projet du parc Cliff, à Thompson, et celui du parc Spirit, à Winnipeg, soutiennent les efforts des collectivités visant à rénover les lieux urbains délabrés et à créer des espaces verts pour les loisirs communautaires et l'interaction sociale.

- Conformément à la priorité stratégique Des collectivités durables, l'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba facilite la revitalisation des collectivités urbaines en soutenant les initiatives de développement économique communautaire qui contribuent à la rénovation des centres-villes, qui renforcent les capacités des collectivités, qui améliorent les connaissances et les compétences, et qui favorisent le développement économique durable.

- Avec la Ville de Winnipeg, la Division des initiatives stratégiques urbaines soutient des projets choisis par la collectivité par l'entremise de l'initiative de Renforcement des collectivités (p. ex., la création de nouveaux espaces verts communautaires et aires de loisirs).

Participation du public

- Le processus environnemental fédéral-provincial exigé pour l'approbation de chaque projet relevant du PICM prévoit la participation du public selon les besoins.

- Le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale est un programme à l'intention des administrations locales, des organisations du secteur privé et des organismes à but non lucratif, dont les projets sont sélectionnés à partir des demandes déposées.

- Tous les projets d'infrastructure municipale approuvés dans le cadre des Programmes Infrastructures Canada-Manitoba doivent être appuyés par des résolutions municipales.

- Les divers processus décisionnels liés à la planification relevant de la *Loi sur l'aménagement du territoire* et de la *Charte de la Ville de Winnipeg* doivent s'accompagner d'avis au public et d'audiences publiques.

- La nouvelle *Loi sur les élections municipales et scolaires*, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2006, renforce l'accès au processus électoral local et encourage la participation des électeurs. L'élaboration de la nouvelle loi s'est appuyée notamment sur la consultation du public et des intervenants.

- Le programme de Renforcement des collectivités de la Division des initiatives stratégiques urbaines est une initiative de rénovation urbaine à coûts partagés, en association avec la Ville de Winnipeg. La consultation et la participation des collectivités sont des éléments fondamentaux de l'initiative. Dans chaque quartier, un comité consultatif formé de résidants locaux et d'intervenants de premier plan participe à l'établissement des priorités en matière d'immobilisations et à l'élaboration d'un plan stratégique axé sur ces priorités.

- Au début d'octobre, le ministère a lancé une campagne de consultation du public sur l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO) et il a organisé des débats avec un vaste secteur de la population manitobaine, notamment : les entreprises (fabricants et détaillants), dirigeants municipaux, groupes locaux et provinciaux oeuvrant pour le tourisme, représentants du milieu de l'éducation, organisateurs de congrès, groupes des Premières Nations, chambres de commerce et groupes d'aînés. Il a également reçu des mémoires écrits, notamment de ces groupes mais d'autres encore, qui ont été incorporés dans la déclaration du Manitoba sur les documents nécessaires pour voyager dans l'hémisphère occidental.

Accès à l'information

- L'information concernant les Programmes Infrastructures Canada-Manitoba est accessible par divers moyens (site Web, numéro sans frais, agent chargé de l'information et de l'assistance, communiqués sur l'approbation de projets, rapport d'étape annuel, etc.). Le site Web fournit des renseignements sur les directives du programme, les projets approuvés et la date limite de dépôt des dossiers, et il renvoie au site Web national d'Infrastructures Canada. Le site comprend également des applications téléchargeables et un système Web de présentation de demandes en ligne.

- Le Programme de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba fournit de l'information par des moyens semblables.

- En administrant au nom du ministère la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la Direction des services administratifs donne à l'ensemble des Manitobains la possibilité d'accéder à l'information ministérielle de façon équitable et opportune.

- La compréhension par le public de l'information sur l'évaluation s'est sensiblement améliorée par la révision des registres de biens qui se trouvent dans les bureaux des Services d'évaluation. Ces registres indiquent les caractéristiques des biens-fonds et des bâtiments dont on se sert pour évaluer les biens. Ils fournissent des détails sur la valeur des biens et d'autres données pertinentes comme les antécédents en matière d'inspection. Les renseignements indiqués dans les rapports sont à présent mieux adaptés aux besoins des différents utilisateurs. On a adopté un langage simple et diminué les abréviations et les acronymes. La capacité améliorée du public à comprendre les renseignements inscrits sur les registres et le processus d'évaluation favorise ainsi la prise de décision axée sur le développement durable.

- Le document intitulé *2004 Statistical Information for Municipalities* est une publication annuelle qui présente des statistiques utiles et l'information dont les fonctionnaires municipaux et d'autres personnes ont besoin pour comprendre et analyser la situation financière de chacune des municipalités du Manitoba. Cette publication représente pour les municipalités une ressource qui leur permet de mieux étudier l'efficacité de leurs services. Celle de 2004 fournit de nouvelles données sur les dépenses prévues des municipalités et sur la taxe foncière municipale, pour des raisons de pertinence et pour faciliter les comparaisons entre municipalités semblables.

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire gère un site Web de la région de la capitale pour faciliter l'accès du public à l'information et à des outils de recherche.

- La Commission municipale gère un site Web visant à sensibiliser le public au processus d'appel relatif à l'évaluation et à fournir des conseils aux demandeurs concernant la façon de préparer et d'interjeter leur appel devant la Commission.

Planification et prise de décision intégrées

- Les PICM prévoient l'établissement, par des comités de gestion fédéraux-provinciaux, de directives administratives pour la présentation de demandes et l'examen, l'évaluation, l'approbation et la mise en œuvre de projets, et font en sorte que des processus pertinents de reddition des comptes et d'évaluation soient en place pour les programmes. Les activités des comités de gestion sont soutenues par le Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba établi conjointement afin de limiter les chevauchements et les dédoublements dans l'exécution des programmes fédéraux-provinciaux et afin de contribuer à l'amélioration de la coopération fédérale-provinciale. Le Secrétariat est doté de fonctionnaires fédéraux et provinciaux.

- Les PICM prévoient l'établissement d'un ou de plusieurs comités consultatifs locaux pour passer les projets en revue et pour faire des recommandations sur leur financement et leur mise en œuvre. Un processus consultatif local a été établi pour les projets dans les régions rurales et du Nord du

Manitoba et un autre mécanisme consultatif est en place pour les projets prévus à Winnipeg. Au Manitoba, les programmes d'infrastructure se caractérisent par une bonne coopération fédérale-provinciale, tant au niveau des élus que des fonctionnaires, ainsi que par un processus consultatif constructif avec les administrations locales par l'intermédiaire du conseil municipal de Winnipeg, de l'Association des municipalités du Manitoba (AMM) et de l'Association des conseils communautaires du Nord (ACCN), pour ce qui a trait à la sélection des projets.

- L'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba (EPE) prévoit l'établissement, par l'entremise d'un comité de gestion fédéral-provincial, de priorités stratégiques pour les programmes, de directives administratives pour la présentation de demandes et l'examen, l'évaluation, l'approbation et la mise en œuvre de projets, ainsi que l'existence de processus pertinents de reddition des comptes et d'évaluation pour les programmes.

- Le Programme d'aide à l'aménagement communautaire fournit des stimulants financiers et des conseils techniques aux municipalités pour qu'elles forment ensemble des districts de planification et qu'elles élaborent conjointement des règlements sur l'aménagement du territoire.

- La Division des initiatives stratégiques urbaines dirige au nom du gouvernement provincial la négociation et la mise en œuvre de l'entente tripartite quinquennale de partenariat de Winnipeg. Signé en mai 2004, le protocole d'entente a été établi par un processus de collaboration entre les trois ordres de gouvernement et prévoit un mécanisme intégré et coordonné de prise de décision et de planification du développement urbain à Winnipeg.

- Par l'entremise du groupe de travail de Quartiers vivants, la Division des initiatives stratégiques urbaines consulte des collègues d'autres ministères relativement aux initiatives et propositions qui pourraient avoir des effets sur plus d'un ministère. Un comité directeur de cinq ministres prend des décisions sur tous les projets et établit l'orientation globale de Quartiers vivants et de ses programmes.

- L'initiative de Renforcement des collectivités de la Division des initiatives stratégiques urbaine dispose d'un mécanisme conjoint Manitoba-Winnipeg de prise de décision et de mise en œuvre, aux niveaux des élus et des fonctionnaires, qui appuie une démarche intégrée de collaboration.

- La Direction des relations fédérales-provinciales et internationales veille à l'adoption d'une approche coordonnée à l'échelle du gouvernement en ce qui concerne l'environnement et les activités internationales dans le contexte du cadre stratégique régissant les activités de la province sur la scène internationale (« Dépasser nos limites »), qui a été publié en janvier 2006. Cette stratégie compte la promotion de la bonne intendance de l'environnement parmi ses principaux objectifs.

Réduction des déchets et substitution

- Par sa participation au Conseil de l'approvisionnement pangouvernemental, la Direction des services administratifs aide à formuler des pratiques d'approvisionnement durable en vue de leur application à l'échelon du gouvernement et coordonne la mise en œuvre de ces pratiques au ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce.

- La priorité principale des PICM est l'infrastructure municipale verte (p. ex., la gestion des déchets solides et le recyclage). Au 31 mars 2006, 13 projets de recyclage et d'élimination de déchets solides ont reçu une aide totale de 5,9 M$ dans le cadre du Programme Infrastructures Canada-Manitoba.

- L'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba apporte son soutien aux groupements économiques en voie de constitution, comme les industries environnementales (en particulier celles qui se concentrent sur les énergies de remplacement).

- Toutes les directions et tous les bureaux régionaux utilisent davantage les moyens électroniques, comme le courriel, pour diffuser le matériel promotionnel et relatif aux programmes afin de réduire l'usage du papier.

Recherche et innovation

- Les Services consultatifs et financiers aux municipalités continuent de soutenir les initiatives de restructuration amorcées à l'échelon municipal dans les régions rurales du Manitoba. La Direction continue également d'appuyer l'initiative Outils de changement avec l'Association des municipalités du Manitoba, notamment l'élargissement du volet consacré aux pratiques exemplaires.

- L'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba soutient les projets qui encouragent les initiatives novatrices de recherche et de développement, axées notamment sur la commercialisation des technologies et l'élaboration de produits, les projets qui établissent des centres importants de développement alimentés par la recherche et procurant des avantages aux entreprises locales ainsi que les projets qui donnent naissance à des industries fondées sur le savoir au moyen de stratégies permettant d'attirer et de garder des chercheurs et des scientifiques très qualifiés au Manitoba. Par exemple, l'EPE soutient les travaux de rénovation du bâtiment historique Women's Memorial Tribute Lodge sur le terrain du Centre Deer Lodge pour qu'il accueille une clinique spécialisée dans les troubles du mouvement. Cette clinique offrira des traitements et un soutien interdisciplinaires aux personnes atteintes de troubles du mouvement, notamment la maladie de Parkinson et la maladie de Huntington. Elle permettra aussi de développer le secteur des neurosciences et d'attirer des chercheurs à Winnipeg.

- La Division des initiatives stratégiques urbaines dirige au nom du gouvernement provincial la mise en œuvre de l'entente tripartite quinquennale de partenariat de Winnipeg. Signée en mai 2004, l'entente prévoit un programme distinct consacré à la technologie et à l'innovation.

- La Direction des relations fédérales-provinciales et internationales soutient la participation annuelle de la Province à la conférence BIO et elle supervise et gère les ententes découlant d'échanges et de partenariats dans les domaines de la biotechnologie et des sciences de la vie.

Prévention de la pollution et santé humaine

- Toutes les directions et tous les bureaux régionaux ont continué de recycler des déchets solides et du papier usagé, recyclage qui a atteint un total de 11 220 livres; ainsi, ils ont notamment recyclé des boîtes en aluminium, du papier et du carton, auxquels s'ajoutent maintenant les piles et le polystyrène.

- Le gouvernement a cessé d'utiliser du papier vierge et a accru ses achats de papier recyclé. Grâce à ces mesures, il utilise maintenant 100 % de papier recyclé.

- Le bureau de Winnipeg de la Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire imprime désormais ses documents recto-verso (méthode qu'il utilisait déjà pour les photocopies). L'objectif est de réduire les achats de papier. Des instructions sur l'impression recto-verso ont également été transmises aux bureaux régionaux.

- Les programmes du FIMR et du FCIS visent précisément à réduire la production de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, et à encourager l'application de technologies et de pratiques novatrices et durables afin de réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre.

- Le Comité sur la sécurité et la santé des travailleurs du ministère est actif et il continue de se réunir tous les trois mois. Le programme du ministère dans le domaine de la sécurité et de la santé des travailleurs s'est achevé et a été mis en œuvre en 2006. Il prévoit un plan destiné à déterminer et à

éliminer les dangers dans les lieux de travail et à intervenir en cas d'urgence. L'ensemble du personnel a reçu une formation sur le programme.

- Le gouvernement appuie les rabais sur le prix de l'adhésion à certains établissements de conditionnement physique pour inciter les fonctionnaires à faire de l'exercice et à être en forme. Certains bureaux sont équipés de douches pour les membres du personnel qui viennent au travail en bicyclette ou qui courent pendant la pause déjeuner. Dans certains endroits, de l'eau purifiée est également mise à la disposition du personnel.

Réduction des émissions de combustibles fossiles

- Il a été recommandé à tous les ministères d'utiliser de l'éthanol-carburant (E10) dans les véhicules gouvernementaux. À mesure que les contrats de location arrivent à expiration, les véhicules sont remplacés par des véhicules E85 (on compte actuellement neuf véhicules E85 sur un total de 74). Des évaluations sont effectuées régulièrement pour assurer l'usage de véhicules à faible consommation.

- L'usage d'autres moyens de transport a été encouragé et des supports pour vélos ont été installés près des édifices où le personnel en a fait la demande.

Développement économique communautaire

- La priorité stratégique Des collectivités durables, établie dans l'Entente de partenariat économique (EPE) Canada-Manitoba, aide les dirigeants des régions urbaines, des régions rurales et du Nord du Manitoba à déterminer et à exploiter les possibilités locales pour stimuler le développement économique durable. Par exemple, grâce à l'aide de l'EPE, SEED Winnipeg a obtenu la participation de 30 acheteurs et de 20 fournisseurs au Portail d'approvisionnement social (PAS). Le portail relie des entreprises progressives à de petits fournisseurs qui s'engagent à utiliser le réseau d'emploi du PAS. Au 31 mars 2006, plus de 50 offres d'emploi ont été annoncées par le PAS.

- Les programmes du FIMR et du FCIS ont tous deux des objectifs qui soutiennent la croissance de l'activité économique. Par exemple, les 1,05 M$ du FIMR serviront à la modernisation de la station de traitement d'eau de Minnedosa qui est nécessaire pour répondre aux besoins en eau quantitatifs et qualitatifs prévus pour l'expansion de l'usine de production d'éthanol de Husky Energy, à Minnedosa. Un projet de 125 M$, cette expansion permettra à la Province du Manitoba de devenir un chef de file dans la production de carburant qui répond à des normes environnementales plus strictes.

- Pour la revitalisation des quartiers, l'initiative Quartiers vivants préconise une approche globale qui lie le développement économique au développement social de façon à favoriser le bien-être économique, social, environnemental et culturel des communautés.

- Pour soutenir le développement communautaire et économique durable de Winnipeg, les trois paliers de gouvernement ont conclu, le 20 mai 2004, l'entente quinquennale de partenariat de Winnipeg (EPW) représentant 75,0 M$. L'un des principaux objectifs de l'Entente, en particulier pour les programmes de Participation des Autochtones et de Mise en place de collectivités durables, est d'appuyer le développement économique communautaire, selon une approche locale de vaste portée, et le renforcement de la capacité communautaire. Au 31 mars 2006, l'EPW avait reçu plus de 300 demandes de financement et affecté plus de 27,0 M$.

Organisation des mesures d'urgence

La sécurité et la stabilité sont des facteurs importants pour bâtir la confiance nécessaire au développement durable. Un engagement à l'égard des préparatifs d'urgence renforce la résistance des collectivités et leur capacité à supporter des catastrophes, mais il réduit également les pertes en cas de catastrophe tout en facilitant le rétablissement de la situation.

Une grande part des activités de l'OMU du Manitoba est consacrée à bâtir la capacité en matière de préparation d'urgence à l'échelon municipal, là où réside la responsabilité principale en gestion des urgences et des catastrophes. Ces activités consistent notamment à offrir une aide technique aux municipalités en matière de préparation de plans d'urgence conformes aux exigences de la *Loi sur les mesures d'urgence*, ainsi qu'une formation gratuite en gestion des urgences.

Le gouvernement provincial a investi dans la gestion des urgences pour acquérir les ressources techniques et spécialisées permettant d'aider les municipalités dans les cas qui pourraient dépasser leurs capacités. Les ressources importantes dans ce domaine forment une composante de base de la capacité de la province en matière de sûreté publique; ces investissements protègent la population manitobaine contre les pertes sociales et économiques catastrophiques qui ont des répercussions directes sur la durabilité des collectivités.

Annexe E – Progrès ou indicateurs de rendement

L'année 2005-2006 est la première année où une section standardisée sur la mesure du rendement figure dans les rapports annuels des ministères. Cette section représente une autre étape dans le processus visant à fournir aux Manitobains et aux Manitobaines une image plus complète des activités du gouvernements et de leurs effets sur la province. Ce processus a été entamé en 2005 avec la publication du *Rapport aux Manitobains sur le rendement, Document de travail 2005,* qu'il est possible de consulter à www.gov.mb.ca/finance/mbperformance.

Les indicateurs de rendement qui figurent dans les rapports annuels des ministères sont destinés à communiquer à la population manitobaine des données pertinentes et utiles sur les activités du gouvernement, en plus des résultats financiers. Certaines mesures incorporent des données recueillies par le gouvernement provincial alors que d'autres indiquent des données recueillies par des organismes externes. Diverses mesures courantes, nouvelles et proposées seront peut-être communiquées dans des années ultérieures, à mesure que le processus évoluera.

Vos commentaires sur les mesures du rendement sont importants pour nous. Vous pouvez envoyer vos commentaires ou questions à mbperformance@gov.mb.ca.

QUE MESURE-T-ON?	POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE MESURER CELA?	QUELLE EST LA VALEUR LA PLUS RÉCENTE ASSOCIÉE À CET INDICATEUR?	POUR CET INDICATEUR, QUELLE TENDANCE OBSERVE-T-ON DANS LE TEMPS?	COMMENTAIRES/MESURES RÉCENTES/LIENS MENANT AUX RAPPORTS
1. Les plans approuvés de mise en valeur fournissent un cadre municipal permettant d'orienter l'aménagement durable du territoire dans la municipalité ou le district d'aménagement au moyen de cartes, de politiques et d'énoncés sur les objectifs physiques, sociaux, environnementaux et économiques. Mesurer : le nombre de municipalités dotés de plans de mise en valeur approuvés et incluant une politique en matière d'exploitation de bétail (PEB).	C'est en fonction de l'aménagement du territoire que les collectivités créent des débouchés économiques, protègent l'environnement et améliorent la qualité de vie de leurs citoyens.	En 2006, 165 municipalités sur 198 sont dotées d'un plan de mise en valeur. Deux municipalités sur 198 possèdent une politique en matière d'exploitation de bétail (PEB) qui respecte les dispositions de la nouvelle Loi.	Au 31 mars 2005, 156 municipalités sur 198 disposaient d'un plan de mise en valeur approuvé. En mars 2006, on en compte 165 sur 198. (Ceci est antérieur aux modifications apportées à la *Loi sur l'aménagement du territoire* qui exigent une PEB.)	Adoptée en janvier 2006, la nouvelle *Loi sur l'aménagement du territoire* exige à présent que toutes les municipalités possèdent, d'ici 2008, un plan de mise en valeur concernant l'occupation des sols, plan qui inclut une politique en matière d'exploitation de bétail. Ces exigences sont l'un des éléments clés d'une série d'initiatives lancées à l'échelle provinciale pour améliorer l'aménagement du territoire et promouvoir la viabilité de l'industrie de l'élevage. L'adoption de politiques d'EB donnent l'occasion à tous les citoyens d'une municipalité, y compris les agriculteurs et les habitants locaux des villes et des régions rurales, de discuter de la façon dont les exploitations de bétail correspondent à leurs objectifs à long terme en matière de mise en valeur.

QUE MESURE-T-ON?	POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE MESURER CELA?	QUELLE EST LA VALEUR LA PLUS RÉCENTE ASSOCIÉE À CET INDICATEUR?	POUR CET INDICATEUR, QUELLE TENDANCE OBSERVE-T-ON DANS LE TEMPS?	COMMENTAIRES/MESURES RÉCENTES/LIENS MENANT AUX RAPPORTS
2. La viabilité financière à long terme des municipalités (à l'exception de la Ville de Winnipeg), en calculant le nombre de municipalités qui soumettent leurs règlements fiscaux au ministre, à la date prescrite.	Les municipalités qui sont viables sur le plan financier sont capables de fournir des services à leurs citoyens avec efficacité.	En 2005, (année d'imposition des municipalités), 80 % des municipalités ont soumis leur règlement fiscal au ministre, au plus tard le 15 juin (date prescrite par la *Loi sur les municipalités*).	La tendance se situe à 80 %.	Même si la *Loi sur les municipalités* ne définit pas la « viabilité financière », il existe des dispositions législatives qui, en cas de non-conformité répétée, indiquent des difficultés financières.
3. La satisfaction des propriétaires de biens par rapport à l'évaluation de leurs biens (effectuée par l'évaluateur municipal de la province), en calculant le nombre d'appels interjetés par les propriétaires au cours d'une année de réévaluation devant le Comité de révision.	Tous les propriétaires de biens ont le droit de faire appel de leurs évaluations devant le Comité de révision s'ils croient que la valeur déterminée à l'issue de l'évaluation ne correspond pas à la valeur marchande de leur bien (dans l'année de référence applicable). Un faible nombre d'appels indique que les contribuables sont satisfaits de l'évaluation de leurs biens.	En 2006, 0,5 % des inscriptions au rôle d'évaluation ont fait l'objet d'appels devant le Comité de révision.	Le nombre d'appels diminue. Lors de la réévaluation de 2002, 0,7 % des inscriptions au rôle d'évaluation ont fait l'objet d'appels, comparé à 0,5 % lors de la réévaluation de 2006.	Aux termes de la *Loi sur l'évaluation municipale,* chaque municipalité doit être dotée d'un comité de révision. L'évaluateur municipal de la province est chargé d'offrir des services d'évaluation à toutes les municipalités, à l'exception de la Ville de Winnipeg (qui est responsable de ses propres services d'évaluation).

QUE MESURE-T-ON?	POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE MESURER CELA?	QUELLE EST LA VALEUR LA PLUS RÉCENTE ASSOCIÉE À CET INDICATEUR?	POUR CET INDICATEUR, QUELLE TENDANCE OBSERVE-T-ON DANS LE TEMPS?	COMMENTAIRES/MESURES RÉCENTES/LIENS MENANT AUX RAPPORTS
4. On mesure l'amélioration du développement économique communautaire et des investissements d'infrastructure en déterminant le nombre de projets entrepris et le montant des investissements sollicités auprès des administrations municipales, du gouvernement fédéral et d'autres partenaires à la suite de l'investissement de la Province dans les infrastructures locales et les initiatives de développement économique communautaire. Mesurer : le nombre de projets entrepris et(ou) achevés. Investissements générés.	Ces investissements améliorent la capacité communautaire et la qualité de vie des citoyens.	Entre 2000 et le 31 mars 2006, 797 projets ont été entamés et(ou) achevés grâce aux plus de 994,1 M$ complémentaires investis par tous les partenaires – gouvernementaux et non gouvernementaux.	Les investissements provinciaux ont considérablement amélioré la capacité des collectivités à entreprendre des projets et à générer d'autres investissements en provenance d'autres partenaires qui ne se produiraient peut-être pas autrement. Par ex., depuis 2000, le ministère a investi dans près de 800 initiatives communautaires, ce qui a généré près d'un milliard de dollars auprès de tous les partenaires.	Mesure des projets visés par : programme Infrastructures Canada-Manitoba; Manitoba – programme d'infrastructure rurale; Canada-programme du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique; Canada – Entente de partenariat économique; Entente de partenariat de Winnipeg et Quartiers vivants. Pour les programmes Infrastructures Canada-Manitoba, l'Entente de partenariat économique et l'Entente de partenariat de Winnipeg, des rapports annuels distincts fournissent des données supplémentaires sur la mesure du rendement.

QUE MESURE-T-ON?	POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE MESURER CELA?	QUELLE EST LA VALEUR LA PLUS RÉCENTE ASSOCIÉE À CET INDICATEUR?	POUR CET INDICATEUR, QUELLE TENDANCE OBSERVE-T-ON DANS LE TEMPS?	COMMENTAIRES/MESURES RÉCENTES/LIENS MENANT AUX RAPPORTS
5. Capacité des municipalités de faire face à une urgence et d'intervenir, comme l'indiquent les plans d'urgence qui permettent l'établissement d'un système coordonné de gestion des risques, de répartition des ressources pendant une perturbation et de prestation de programmes de secours. Mesurer : Le nombre de plans d'urgence approuvés qui sont en place.	L'élaboration de plans d'urgence municipaux sous-entend la promotion de la responsabilité individuelle en matière de préparatifs d'urgence, l'adoption de mesures pratiques améliorant la sécurité du public et la création d'un système provincial permettant de faire face aux urgences et aux sinistres locaux, régionaux et provinciaux, ce qui diminue la responsabilité locale et provinciale associée à une urgence.	En 2006, 197 municipalités sur 199 disposaient de plans d'urgence approuvés.	En vertu des modifications législatives de 2001, 197 municipalités sur 199 disposent de plans d'urgence approuvés et les efforts se poursuivent pour que l'ensemble des municipalités respectent les nouvelles dispositions législatives.	Depuis 2001, la *Loi sur les mesures d'urgence* exige que chaque municipalité soit dotée d'un plan d'urgence approuvé par l'Organisation des mesures d'urgence (OMU). L'OMU du Manitoba a été en pourparlers avec l'Association des municipalités du Manitoba au sujet des exigences nouvelles et changeantes qui s'appliquent aux plans d'urgence municipaux.

QUE MESURE-T-ON?	POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE MESURER CELA?	QUELLE EST LA VALEUR LA PLUS RÉCENTE ASSOCIÉE À CET INDICATEUR?	POUR CET INDICATEUR, QUELLE TENDANCE OBSERVE-T-ON DANS LE TEMPS?	COMMENTAIRES/MESURES RÉCENTES/LIENS MENANT AUX RAPPORTS
6. Le degré de préparation à l'exportation des entreprises du Manitoba, en calculant le nombre annuel de nouveaux exportateurs, plus le nombre d'exportateurs expérimentés qui ont diversifié leurs marchés. Les « exportateurs qui ont diversifié leurs marchés » sont ceux qui ont réussi à commencer à exporter leurs produits sur de nouveaux marchés.	Les entreprises doivent être prêtes à exporter pour soutenir la concurrence sur les marchés intérieurs et internationaux. L'augmentation du nombre de nouveaux exportateurs contribuera à la création d'emplois et de richesses dans la province. La capacité, pour une entreprise, à exporter des produits pour la première fois, et plus tard, à les vendre sur de nouveaux marchés, est révélatrice de la capacité de l'entreprise à comprendre et satisfaire les besoins de nouveaux consommateurs ainsi qu'à planifier, vendre et livrer ses produits à ces nouveaux consommateurs. Ces compétences sont essentielles pour que le Manitoba puisse soutenir la concurrence à l'échelle internationale.	En 2005-2006, 100 entreprises ont déclaré avoir exporté pour la première fois ou avoir exporté sur de nouveaux marchés.	Aucune tendance n'a encore été établie. Il s'agit d'une nouvelle mesure pour 2005-2006.	En mai 2004, la ministre Rosann Wowchuk a annoncé l'Initiative de développement des exportations. Voir la section du rapport annuel consacrée à Commerce Manitoba. L'initiative vise à accroître les exportations des entreprises manitobaines en encourageant les nouveaux exportateurs et en appuyant la diversification des marchés pour les exportateurs existants. Le ministère offre toute une gamme de services, notamment un service de mentorat destiné aux nouveaux exportateurs, la participation à son site Web, des séminaires, des bulletins d'information, un service d'extension et un service d'accès à des données et des analyses sur les marchés. La base de données de Commerce Manitoba énumère 1 635 entreprises qui exportent activement sur un total de 6 434 entreprises inscrites. Cette base de données énumère également des associations, des villes et des médias.

QUE MESURE-T-ON?	POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE MESURER CELA?	QUELLE EST LA VALEUR LA PLUS RÉCENTE ASSOCIÉE À CET INDICATEUR?	POUR CET INDICATEUR, QUELLE TENDANCE OBSERVE-T-ON DANS LE TEMPS?	COMMENTAIRES/MESURES RÉCENTES/LIENS MENANT AUX RAPPORTS
7. Le succès du Manitoba dans les activités relatives à l'éducation internationale, en calculant le nombre d'étudiants étrangers au Manitoba par pays d'origine.	Il s'agit d'un indicateur clé du succès de la promotion de l'éducation internationale.	Les données globales les plus récentes datent de l'année scolaire 2004-2005, mais les données de l'année 2005-2006 sont disponibles pour les universités et les collèges et indiquent une augmentation des inscriptions (2 797).	On observe une augmentation. Voir le tableau en colonnes ci-joint.	Nous publions chaque année le *Rapport sur les élèves et étudiants étrangers au Manitoba* qu'il est possible de consulter sur Internet à www.education-excellence.ca ou http://www.gov.mb.ca/ie/public/intl_branch/publications.htm

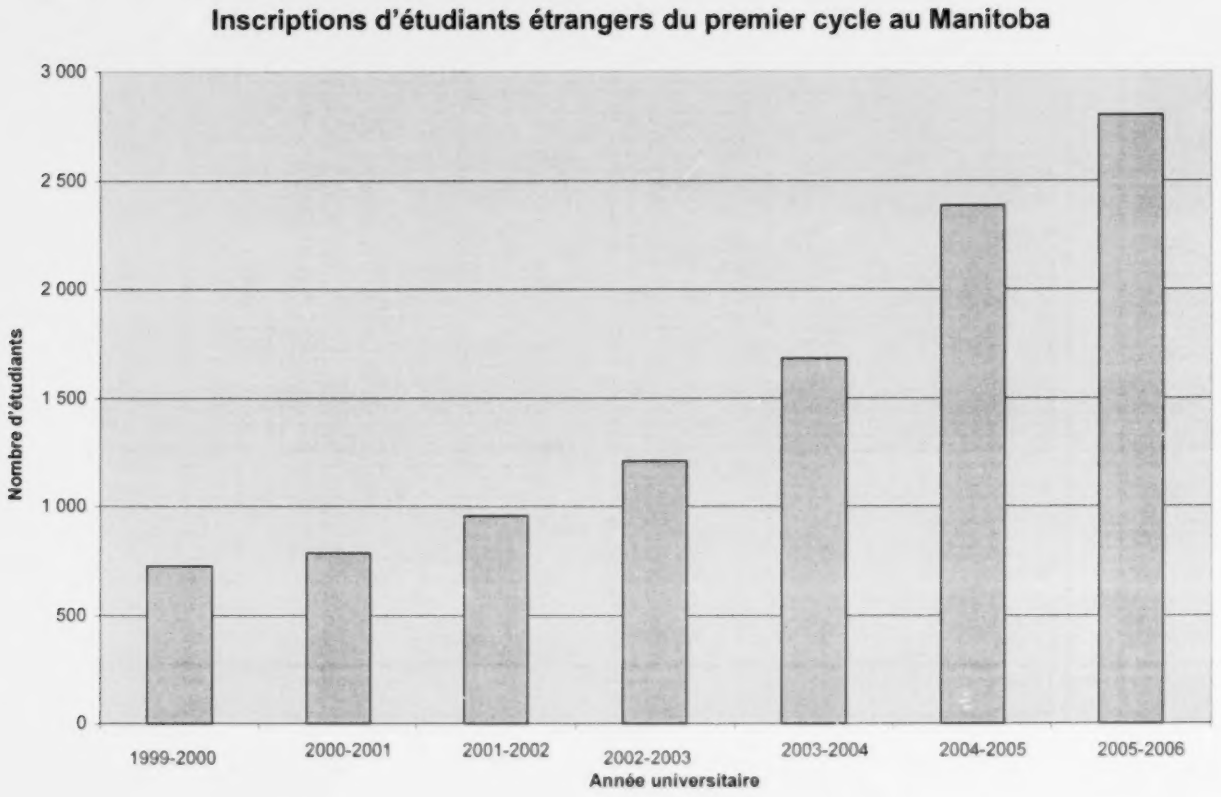
Inscriptions d'étudiants étrangers du premier cycle au Manitoba
3 000
2 500
2 000
1 500
1 000
500
0
Nombre d'étudiants
1999-2000
2000-2001
2001-2002
2002-2003
2003-2004
2004-2005
2005-2006
Année universitaire